

SPADIS

Mobilités et migrations trans-méditerranéennes

sous la direction de Andrea Calabretta

PADOVA
UP

Ouvrage publié grâce à la contribution du Prix Cassini Junior 2022 organisé par
l'Institut Français en Italie et l'Ambassade de France en Italie.

Première édition 2024, Padova University Press

Titre original *Mobilités et migrations trans-méditerranéennes. Un dialogue italo-français
sur les mouvements dans et au-delà de la Méditerranée*

© 2024 Padova University Press
Università degli Studi di Padova
via 8 Febbraio 2, Padova
www.padovauniversitypress.it

Conception graphique et mise en page Padova University Press
Sur la couverture : dessin de Davide Scek Osman

ISBN 978-88-6938-396-0



This work is licensed under a Creative Commons Attribution International License
(CC BY-NC-ND) (<https://creativecommons.org/licenses/>)

**Mobilités et migrations trans-méditerranéennes.
Un dialogue italo-français sur les mouvements
dans et au-delà de la Méditerranée**

*Actes de la conférence internationale
Nouvelles mobilités et migrations trans-méditerranéennes
(Padoue 4-5 novembre 2022)*

Sous la direction de
Andrea Calabretta

Comité scientifique:
Stefano Allievi (Université de Padoue), Vincenzo Romania (Université de
Padoue), Andrea Calabretta (Université de Padoue)

Table des matières

La Méditerranée : espace de mobilités, espace de dialogue <i>Andrea Calabretta</i>	7
Approche critique sur les migrations trans-méditerranéennes. Perspectives de recherche Italo-françaises <i>Sylvie Mazzella</i>	25
Immigration, émigration, migrations internes en Italie. Une nouvelle circularité globale <i>Stefano Allievi</i>	41
De la Méditerranée à l'Europe de l'est, les migrants entre « armes hybrides » et objets de solidarité <i>Giulia Breda, Swanie Potot</i>	59
La signification politique de l'aide pratique : le droit d'asile en question et la réponse de la société civile pro-réfugiés en Italie <i>Maurizio Ambrosini</i>	77
De l'Afrique aux banlieues. Marginalisation, déviance, repli, conflit, dans les « quartiers prioritaires » de la région parisienne <i>Renzo Guolo</i>	97
L'Italie et la Méditerranée : de l'imaginaire à la frontière épistémique <i>Vincenzo Romania</i>	111
De l'organisation communautaire à la formation religieuse dans le contexte de la migration : changements et tendances dans le champ religieux islamique entre le Maroc, l'Europe et l'Italie <i>Mohammed Khalid Rhazzali, Nicola Di Mauro</i>	121
Doubles absences, doubles présences. Le capital social comme clé de lecture de la transnationalité <i>Andrea Calabretta</i>	137
Auteurs	151

La Méditerranée : espace de mobilités, espace de dialogue

Andrea Calabretta

Université de Padoue

Un espace qui reste dense et qui s'élargit

Il ne paraît pas possible de penser la Méditerranée en tant qu'objet d'étude sans se référer à son dense passé. Comme l'aurait exprimé magistralement Braudel : « Tout cela parce que la Méditerranée est un très vieux carrefour. Depuis des millénaires tout a conflué vers elle, brouillant, enrichissant son histoire : hommes, bêtes de charge, voitures, marchandises, navires, idées, religions, arts de vivre » (Braudel, 1985 [1977], p. 9). La Méditerranée nous apparaît donc comme un espace historiquement complexe et stratifié où les changements et les croisements s'opèrent sur fond d'une ligne de permanence, ou pour revenir à Braudel d'une « infrastructure » (1958, p. 734), qui se fonde sur le fait d'être un « carrefour » d'échanges et de mobilités.

Les divisions sociopolitiques changent (Collyer, 2016), les âges de la migration se succèdent (Sayad, 1977), les hiérarchies spatiales se modifient (de Haas, 2011), mais ce qui semble inchangé, c'est la nature de la Méditerranée en tant qu'espace de mobilité. Un cas de modification des hiérarchies spatiales et en même temps de persistance du mouvement humain est décrit par exemple par les recherches d'Antonino Cusumano qui, en 1976, parle des premiers flux tunisiens en Sicile, définis comme « un retour malheureux », se référant au « retour des groupes berbères arabisés en Sicile onze siècles après leur invasion dans l'île. Il ne s'agit plus d'une nouvelle invasion violente, mais peut-être pas tout à fait pacifique, si l'on pense que chacun de ces immigrés doit encore lutter pour vivre » (Cusumano, 1976, p. 21). Au cours des mêmes années que celles de la recherche de Cusumano, la Méditerranée vit un de ses nombreux change-

ments, celui de la mise en cause de la liberté de circulation entre les rives sud et nord du bassin à la suite de la crise énergétique des années 1970 (Wihtol de Wenden, 2002). Une fermeture des mobilités qui est sanctionnée et ossifiée par la construction de l'espace Schengen et de la Forteresse Europe, mais qui n'a pas empêché les mouvements à travers la mer, nécessairement devenus « indisciplinés » (Mezzadra & Ricciardi 2013). Les tentatives de traverser un espace dans lequel les frontières et les statuts juridiques se multiplient ne s'arrêtent pourtant pas (Fargues, 2017), ni le feront dans le futur.

Si la mobilité reste, à travers son histoire et dans sa contemporanéité, la dimension qualifiante de la Méditerranée, il semble utile de se tourner vers cet espace pour étudier et comprendre les mouvements humains dans leur généralité. En effet, l'espace méditerranéen a été et continue d'être le théâtre d'innombrables études empiriques sur les migrations, soit généralistes (Ambrosetti et al., 2016 ; King, 2001), soit centrée sur une dimension spécifique, telle que le genre (Schmoll, 2020) ou le statut normatif des migrants (Ambrosini, 2018), ou encore axés sur des itinéraires de migration spécifiques (Bommes et al., 2014). Dans la dernière décennie, de nombreuses études et réflexions ont été aussi inspirées par la tentative de contrôle politique des migrations dans la Méditerranée. Ces efforts normatifs et opératifs, qui se sont pleinement manifestés lors de la « crise migratoire » de 2015-2016, s'inscrivent dans une dynamique plus longue (Jeandesboz & Pallister-Wilkins, 2016) qui est liée à la construction d'un clivage politique entre les deux rivages. Ainsi, si la mobilité apparaît comme un élément structurel de la Méditerranée, c'est son processus d'irrégularisation par voie légale et son politisation qui la transforme en « crise » (Panebianco, 2020), arme de la géopolitique (Collyer, 2016) mais aussi champ de revendication d'un changement social (Squire, 2022).

Dynamiques culturelles à l'échelle régionale, voire mondiale, tendances économiques et changements politiques – dont les révolutions de 2011 (Garelli & Tazzioli, 2017 ; Ribas-Mateos, 2016) – ne cessent ainsi de remodeler ce « monde de l'itinérance » qu'est la Méditerranée (Moatti et al., 2009), ses distances et ses convergences (Escallier, 2003). En ce sens, la Méditerranée, outre qu'être un carrefour de mobilité, peut également être représentée comme l'épicentre d'un mouvement qui s'élargit progressivement dans ses ramifications, à la fois dans le temps et dans l'espace. En ce qui concerne la première dimension – celle du temps – les traversées de la Méditerranée se stratifient progressivement dans leurs destinations d'arrivée, alimentant la naissance et le renouvellement des communautés d'émigrants. C'est le côté post-migratoire de la migration (Martiniello, 2013), qui interroge à la fois les relations entre migrants et société d'arrivée – en termes de processus souterrains et problématiques d'intégration (Sayad, 1994) – et les relations entre migrants et société de départ. Ce deuxième

aspect, qui renvoie à la perspective transnationale, a fait l'objet de nombreuses études visant à saisir les liens transnationaux à travers la Méditerranée en matière économique (Boubakri, 2002 ; Cassarino, 2000 ; Glytsos, 2002), politique (Camozzi et al., 2019 ; Medici, 2015), culturelle (Lacroix et al., 2008) et de mobilité (Cassarino, 2007 ; Isaakyan & Triandafyllidou, 2017) qui, dans certains cas, se perpétuent au-delà de la première génération d'émigrants (Denieuil, et al., 2019). Mais les mouvements de la Méditerranée s'étendent aussi dans leurs ramifications spatiales. En effet, depuis plusieurs années, l'espace migratoire du bassin relie les régions d'Afrique subsaharienne aux pays d'Europe du Nord (Bensaâd, 2002 ; Wissink et al., 2020). Dans ces configurations de plus en plus étendues, le rôle de chaque zone évolue : les pays du Maghreb et la Turquie sont désormais impliqués en tant qu'acteurs de l'émigration et de l'immigration (Boubakri, 2013 ; de Haas, 2011), et de nouveaux territoires circulatoires se forment ou disparaissent en fonction des changements de ces mobilités (Ben-Yehoyada, 2019 ; Tarrius, 2002).

Ainsi, dans l'histoire de la Méditerranée, fractures et connexions se succèdent et se mêlent, faisant de la mer elle-même un espace non moins dense socialement que la terre (Cocco, 2017). La richesse sociale du bassin semble en outre renforcée par la nature complexe des mouvements qu'il accueille, qui conduisent de nombreux pays méditerranéens à être à la fois des lieux d'immigration, d'émigration et de transit (Dumont, 2009). Afin de saisir pleinement la fertilité heuristique de la Méditerranée pour les études migratoires, il est donc utile de rappeler la persistance des migrations en son sein, ainsi que leur reconfiguration continue, s'éloignant ainsi de l'idée de la migration comme exceptionnelle ou exceptionnellement problématique (Zardo & Wolff, 2022). En même temps, comme nous le verrons, le moment semble venu d'une rencontre entre les traditions disciplinaires des différents pays qui partagent cet espace, sachant que la Méditerranée – qu'elle se vive ou qu'elle s'étudie – « ne cesse de se raconter elle-même, de se revivre elle-même » (Braudel, 1985 [1977], p. 8).

Deux traditions disciplinaires parallèles

Andrea Rea soutient que la France peut être considérée le premier pays d'immigration en Europe étant donné depuis deux siècles le nombre des immigrés dépasse toujours celui des émigrés (2021). Malgré cela, dans le pays, comme ailleurs en Europe, la sociologie ne semble pas accorder de début d'attention au thème de la migration et des relations interethniques (Sciortino, 2014). Un exemple est celui de Durkheim, dans l'œuvre duquel ces thèmes émergent sporadiquement et de manière limitée, comme dans le cas des réflexions de l'auteur sur le pouvoir d'intégration de l'école nationale pour les

soi-disant deuxièmes générations (Beaud & Noiriel, 1990). Si, dans les années 1930, la proportion d'étrangers en France était déjà comparable à celle des années 1980 (Allievi, 2020) nous pouvons affirmer que l'exceptionnalisme français a commencé à s'estomper durant et après la Seconde Guerre mondiale, avec la mobilité de milliers de soldats et réfugiés en Europe et avec le recrutement de main-d'œuvre étrangère de la partie de plusieurs pays européens (Sciortino, 2014). Malgré l'augmentation des présences étrangères – considérées comme temporaires – dans les pays européens le thème de la migration ne semble toujours pas intéresser la recherche académique. Et cela jusqu'au milieu des années 1970, lorsque le choc pétrolier et la fermeture formelle des frontières aux immigrants en Allemagne (1973) et en France (1974) stoppent les arrivées (légal)es de l'étranger, tout en alimentant les flux de sans-papiers (souvent régularisés par la suite : Rea, 2021) et les regroupements familiaux (Wihtol de Wenden, 2002). Ces processus ont conduit à l'effondrement définitif de l'illusion de la migration temporaire (Allievi, 2020), rendant urgent l'étude et l'analyse du phénomène migratoire.

Ainsi entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, en France « les immigrés et leurs descendants passent du statut d'objets marginaux de la sociologie à celui d'objets légitimes bien que très clivants, notamment en raison de leurs ultramédiatisation et politisation » (Rea, 2021, p. 57). Comme le montre Giuseppe Sciortino, ce premier développement des études sur les migrations se concentre sur la capacité de la société française à assimiler de nouveaux segments de population aux valeurs universalistes (autoproclamées) de la vie républicaine (2014). Dans ce cadre, se détache la figure d'Abdelmalek Sayad qui, tout en promouvant une sociologie des migrations attentive aux rapports de domination – notamment post-coloniaux – (Rea, 2021), s'intéresse également aux relations entre les migrants et leurs contextes d'origine. Rétrospectivement, l'auteur serait reconnu comme l'un des premiers critiques du nationalisme méthodologique (Martiniello, 2013) et généralement un précurseur des sensibilités transnationales (Martiniello & Lafleur, 2008).

Au cours des années 1990, la sociologie européenne des migrations a donc tenté de rattraper les études nord-américaines (Pisarevskaya et al., 2020), en élargissant l'objet de ses analyses et en développant des raisonnements plus critiques (Sciortino, 2014). En France, ce processus passe autant par une structuration de la discipline (naissance de revues, de centres de recherche, etc. : Rea, 2021) que par le développement de perspectives analytiques spécifiques, comme celle de la migration circulaire (Ma Mung et al., 1998). Cet axe de recherche, affine et anticipant en partie la perspective transnationale (Potot 2018), permettrait d'approfondir le développement de « territoires circulatoires » (Tarrius, 1993) et de réseaux d'échanges (Peraldi, 2016), en se concentrant en particulier

sur le contexte euro-méditerranéen (Mazzella, 2021). Si les études sur les circulations migratoires ont mis en évidence la « marge de manœuvre » des migrants (Potot, 2018) et soutenu l'idée d'une « double présence » transnationale au lieu d'une double absence (Diminescu, 2002), les études migratoires françaises, dans leur phase la plus mature, semblent découvrir une certaine critique à l'égard de ces visions trop optimistes (Schmoll, 2021). Tout en maintenant comme axes d'intérêt prioritaires l'intégration des migrants et de leurs descendants dans la société française et la mobilité migratoire, des lectures plus complexes émergent, qui croisent expériences subjectives et contraintes structurelles dans le domaine empirique comme théorique (Lacroix, 2014).

Différente apparaît l'expérience migratoire et l'histoire des études sur les migrations en Italie. Alors que la France est un pays d'immigration historique, l'Italie se définit depuis longtemps comme un contexte d'émigration et de migration interne, des dynamiques qui précèdent sa propre unité nationale (Romano, 1992 ; Sanfilippo, 2011), pour devenir seulement plus tard une destination d'immigration internationale. Il suffit de rappeler que 27 millions d'Italiens ont émigré entre 1876 et 1988 et que les départs du pays au cours du XIXe siècle ont représenté environ 10 % des mouvements migratoires mondiaux (Sciortino, 2003). Après la Seconde Guerre mondiale, les Italiens grossissent encore les rangs des Gastarbeiter en Allemagne, en Suisse allemande et en Autriche, descendent dans les mines de la Belgique, rejoignent des compatriotes installés en Provence ou se dirigent vers le nord de la France, ou s'embarquent encore vers les Amériques et l'Océanie (Colucci, 2018). Progressivement, à ce mouvement vers l'extérieur se joint un mouvement de plus en plus vigoureux (mais pas nouveau) à l'intérieur du pays : « Les mobilités internes et externes se sont intensifiées précisément parce que le développement économique en cours les a stimulées et reproduites : des campagnes vers les villes et des villes vers d'autres villes ou vers l'étranger » (Palidda, 2008, p. 37). Ce n'est qu'au cours des années 1960 que ce mouvement de masse change de rapports, aidé par la consolidation du boom économique italien : « Entre-temps, en effet, les migrations internes ont dépassé celles vers l'étranger en termes quantitatifs et sont devenues l'élément le plus important de la mobilité italienne » (Sanfilippo, 2011, p. 367).

Peu après, à partir des années 1970, divers facteurs, dont la fermeture des frontières en France et en Allemagne, mais aussi la restructuration du marché du travail italien, allaient attirer de plus en plus de flux internationaux dans le pays. Dans cette phase, la Méditerranée joue un rôle central vu que les premiers flux de travailleurs étrangers provenaient en effet des régions les plus proches de la péninsule : Tunisie, Maroc, Yougoslavie (Colucci, 2018). Dans les années 1980, et plus encore dans les années 1990 – marquées également par l'adoption d'une législation conforme aux demandes européennes (Paoli, 2015 ; Piro, 2020)

– le phénomène de l’immigration se consolide (Bonifazi, 1998). Mais ce n’est qu’avec le nouveau millénaire que les présences étrangères en Italie augmentent au point de remettre en cause l’idée d’un pays de récente ou de nouvelle immigration (Colucci, 2018). Aujourd’hui, l’Italie ne peut donc qu’être considérée comme un pays d’immigration comme d’autres homologues européens même si elle se distingue, d’une part, par le maintien des flux d’émigration et de migration interne et, d’autre part, par la variété des présences : malgré le rôle central des pays méditerranéens (en particulier le Maroc et l’Albanie), les présences étrangères sont variées dans leurs contextes d’origine et leur répartition sur le territoire.

L’histoire particulière des migrations italiennes se traduit dans la spécificité de sa tradition disciplinaire. En effet, depuis les années 1960, des travaux d’orientation sociologique ont été consacrés aux conditions des migrants internes qui ont afflué du sud au nord du pays (Alasia & Montaldi, 2010 [1961] ; Fofi, 1964), recherches qui ont souvent abordé ces migrants sous un angle ethnocentrique et infériorisant (Sacchetto, 2013). Cependant, au cours des années suivantes, la focalisation sur la migration interne et l’émigration paraît moins pressante et, lorsque le phénomène de la migration internationale prend de l’ampleur, les liens entre ces différentes dynamiques sont peu explorés, se limitant à des lectures superficielles d’une substitution entre les migrants internes et les étrangers (Colucci, 2018). Ce n’est qu’au cours des années 1980, et plus encore dans les années 1990, qu’un intérêt scientifique plus marqué pour les migrations internationales se développe en Italie (Ambrosini, 1995 ; Cocchi, 1990 ; Palidda, 1998 ; Pollini & Scidà, 1998) à l’image d’autres pays d’Europe méridionale (Aparicio Gómez, 1998 ; Triandafyllidou, 1996 ; 2000). La recherche sur la présence étrangère en Italie semble quand-même hériter certains des thèmes des études sur la migration interne, en se concentrant en particulier sur les processus d’intégration structurelle et sociale des migrants dans les contextes locaux d’arrivée (Ambrosini, 2002 ; Maciotti & Pugliese, 1991 ; Pugliese, 1985) et sur les inégalités d’accès aux services publics (et aux services éducatifs pour la deuxième génération : Ambrosini, 2003), ainsi que sur la relation avec le contexte d’origine, étudiée par le biais d’une réadaptation – pas trop critique – des analyses transnationales développées à l’étranger (Ambrosini, 2014 ; Boccagni, 2012).

Bien que caractérisées par des discontinuités et des ruptures, les études migratoires italiennes semblent avoir trouvé, au fil du temps, des clés d’interconnexion entre l’histoire de l’émigration, les migrations internes et les immigrations internationales. C’est ainsi que sont apparues des études socio-anthropologiques sur les parcours internes des étrangers (Daly, 2001 ; Perrotta, 2013 ; Schmidt di Friedberg, 1996 ; Verdoscia, 2010), des chevauchements analytiques entre l’étude des migrations internes et internationales (Eve, 2011), des analyses

de leurs différences et continuités socio-économiques (Pugliese, 2006), et de leur imbrication historique (Binasco, 2011 ; Corti, 2013). À ce jour, la sociologie italienne des migrations est donc un champ disciplinaire en voie de complexification, un processus en partie soutenu par une prise de conscience des particularités historiques et contextuelles de son objet d'étude.

Relancer le dialogue italo-français

Les études sur les migrations italiennes et françaises montrent une diversité de tendances, enracinées dans les profondes différences historiques entre les deux pays. Alors que la France se présente comme un pays d'immigration persistante, lié par le passé colonial à des spécifiques communautés étrangères installées dans le pays depuis plusieurs décennies, l'Italie continue d'être caractérisée par un entrelacement complexe d'immigration-émigration et de migration interne, ainsi que par une mosaïque beaucoup plus variée de présences et de contextes d'installation.

Il n'est donc pas surprenant que les études françaises aient abordé la question de l'intégration des composantes étrangères sur un plan national, même lorsque cette vision a servi à remettre en question la « pensée d'Etat » (Sayad, 1999), alors que les études italiennes ont évolué sur un terrain beaucoup plus localiste (Caponio & Schmoll, 2012). De même, la densité des relations entre la France et les anciennes colonies de la rive sud de la Méditerranée semble avoir créé un contexte privilégié pour l'étude de la circularité migratoire (Peraldi, 2014 ; Peraldi & Terrazoni, 2016), alors que la diversification des présences étrangères en Italie et l'éloignement géographique des contextes d'origine ont conduit à étudier le rapport avec ceux-ci dans des dimensions plus imaginatives que concrètes (Boccagni, 2009).

Bien qu'elles enquêtent sur des phénomènes migratoires différents par ancienneté et consistance, les études migratoires italiennes et françaises se caractérisent néanmoins par de nombreux points de contact, parmi lesquels sans aucune doute il y a la liaison privilégiée avec la rive sud de la Méditerranée, comme il émerge aussi du partage de certains objets d'étude tels que les « villes transnationales » du bassin (Boubakri & Mazzella 2011 ; Dines 2016 ; Miranda 2007 ; Peraldi 1999 ; Schmoll 2003). A rapprocher les deux traditions disciplinaires, c'est aussi une relation soutenue entre chercheurs. Plusieurs spécialistes italiens ont, en effet, vu leurs études publiées dans des revues françaises (Ambrosini, 1996 ; Pugliese, 2010), en particulier dans la *Revue Européenne des Migrations Internationales* (Allievi, 2005 ; Ambrosini, 1997 ; 1999 ; Boccagni, 2012 ; Eve, 2008). Cette même revue se distingue par la présence au sein de son comité de rédaction de chercheurs ayant travaillé en Italie ou sur les communautés ita-

liennes à l'étranger (Marco Martiniello, Adelina Miranda, Andrea Rea, Camille Schmoll). Les contributions de chercheurs français dans des revues italiennes ne manquent pas non plus (Streiff-Fénart, 2021 ; Miranda, 2008), de même que les collaborations entre collègues italiens et français (Caponio & Schmoll, 2012 ; Potot & Giliberti, 2021 ; Schmoll & Semi, 2013) et les traductions en italien d'ouvrages français (Schmoll, 2022[2020]). Cette contiguité se manifeste également par rapport à une certaine circulation théorique entre les deux pays. Nous pensons en premier lieu à Abdelmalek Sayad, figure centrale des études migratoires françaises mais dont les travaux souffrent d'une faible diffusion dans le monde anglophone, ce qui alimente sa méconnaissance (Saada 2000). Sous l'impulsion, entre autres, de Salvatore Palidda – qui a eu l'occasion de collaborer avec Sayad – l'Italie est le pays où les œuvres de l'auteur ont été le plus traduites (Sayad, 2002[1999] ; 2003 ; 2008[1992]), et où elles ont donné lieu à de nombreuses études qui les commentent ou s'en inspirent (Avallone, 2018 ; Avallone & Santamaria, 2018 ; Avallone & Torre, 2013 ; Petrillo, 2010 ; Raimondi, 2016).

Il est donc possible d'affirmer que, malgré les différences susmentionnées, les études migratoires françaises et italiennes peuvent déjà s'appuyer sur plusieurs canaux de communication. Cependant, il semble aujourd'hui nécessaire de renforcer ce dialogue et de le rendre structurel, au bénéfice des deux environnements de recherche. En effet, le phénomène migratoire – en particulier en Europe – se caractérise par une complexification croissante des flux et des présences (Castles et al., 2013, p. 16), ainsi que par la progression de l'ancienneté migratoire dans les sociétés d'arrivée. Si la tradition italienne peut fournir des pistes pour analyser la première dynamique, la tradition française a incontestablement développé une expertise sur les processus d'intégration impliquant plusieurs générations. Dans le contexte d'un développement progressif des études sur les migrations (Levy et al., 2020) et d'une visibilité persistante du sujet (Allievi, 2020), renouer ce dialogue aux prémises fécondes peut ainsi conduire non seulement à un enrichissement des études migratoires dans les deux pays mais – à travers la « fonction miroir » des migrations (Sayad, 1999) – à une observation plus profonde du monde social dans sa globalité.

Dans ce cadre, la Méditerranée reste un terrain de convergence et de dialogue entre chercheurs et un champ fertile pour de nouvelles recherches empiriques. En effet, nous remarquons que de nouvelles stratifications s'accumulent aujourd'hui dans le bassin méditerranéen, créées par des phénomènes aux ampleurs imprévues (comme celui des réfugiés) et au caractère inédit (comme celui des « retours » des deuxième générations dans les pays de leurs parents). En même temps, la rive sud de la Méditerranée centrale, à laquelle l'Italie et la France sont liées par des réseaux humains, des échanges matériels et des histoires communes, reste marquée par une forte instabilité politique et par une

fragilité économique, dynamiques qui relancent des nouvelles saisons et des nouveaux parcours de mobilité. Espace de mobilité et d'échange, la Méditerranée peut donc encore être un carrefour non seulement d'hommes et de femmes mais aussi d'idées, inspirant un renouvellement de la sociologie des migrations.

Plan du livre

La conférence *Nouvelles mobilités et migrations trans-méditerranéennes. Un dialogue italo-français sur les mouvements en Méditerranée* a vu le jour en novembre 2022 dans le but de participer au renforcement du dialogue scientifique entre les spécialistes des migrations en Italie et en France. Organisé sur deux jours à l'Université de Padoue, le colloque visait à mettre en conversation des spécialistes italiens et français des migrations, afin de saisir les nouveaux développements de la matière et les marges de collaboration. Ce volume se veut donc comme une étape supplémentaire de cet effort de partage, en rassemblant sous forme écrite et éditée les contributions des invités au colloque et les réflexions des autres participants. La décision de rédiger le volume en français a également pour but de marquer la continuité avec la conférence et d'entrelacer le partage de contenus avec le partage de la langue.

Le texte, après cette contribution introductive, est organisé en deux sections. La première regroupe les communications éditées du colloque et s'ouvre avec la contribution de Sylvie Mazzella qui, après avoir illustré les lignes et les dynamiques de permanence et de diversification de la mobilité en Méditerranée, fait le point sur les études dans cet espace, en se concentrant en particulier sur la perspective transnationale. Vient ensuite la contribution de Stefano Allievi qui, en présentant une image complexe des mobilités, avance l'idée d'une circularité globale acquise, critiquant ainsi les visions bipolaires et étroites de la mobilité humaine. Avec Giulia Breda et Swanie Potot, nous entrons dans un champ de recherche plus spécifique. Les deux auteures présentent en fait une étude récente sur les mécanismes de filtrage et de rejet des migrants à la frontière polonaise, en saisissant la continuité et les parallèles avec ce qui a été expérimenté ces dernières années à la frontière méridionale de l'Union européenne, qui traverse la Méditerranée. Enfin, cette section se termine par une contribution de Maurizio Ambrosini, qui vise également à étudier empiriquement les manifestations les plus récentes du phénomène migratoire, à savoir celles liées aux flux de demandeurs d'asile et à la politisation de cette présence dans la société italienne.

La seconde section du volume présente les réflexions et les élaborations développées par ceux qui, sans présenter de travaux spécifiques à la conférence, ont participé à son déroulement et à ses discussions. Cette deuxième partie s'ouvre avec la contribution de Renzo Guolo qui raisonne sur les effets à

long terme des migrations transméditerranéennes et sur la reconstruction des frontières sociales et symboliques au sein des sociétés d'arrivée. À cette fin, il examine les « quartiers prioritaires » de la région parisienne, qui sont souvent devenus des lieux de ségrégation sociale pour les migrants et leurs descendants. Suit une contribution de Vincenzo Romania qui présente une réflexion sur le concept de « méditerranéité » et sur la possibilité de concevoir une « sociologie méditerranéenne ». Mohammed Khalid Rhazzali et Nicola Di Mauro, en revanche, se concentrent sur la dimension religieuse en examinant le cas des réseaux religieux marocains en Italie et leurs relations transnationales avec le pays d'origine, offrant ainsi un aperçu ultérieur sur les croisements post-migratoires en Méditerranée. Enfin, le volume se termine par la contribution d'Andrea Calabretta qui, à partir d'une recherche sur les relations transnationales entre les migrants tunisiens en Italie et le Pays d'origine, avance une proposition analytique pour l'étude de la transnationalité basée sur la récupération du concept de capital social dans la perspective de Bourdieu.

Bibliographie

- Alasia, F., & Montaldi, D. (2010 [1961]). *Milano, Corea. Inchiesta sugli immigrati negli anni del «miracolo»*. Roma: Donzelli.
- Allievi, S. (2005). How the Immigrant has Become Muslim. Public Debates on Islam in Europe. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21(2), 135-163.
- Allievi, S. (2018). *Immigrazione. Cambiare tutto*. Roma-Bari: Laterza.
- Allievi, S. (2020). *La spirale del sottosviluppo. Perché (così) l'Italia non ha futuro*. Roma-Bari: Laterza.
- Ambrosetti, E., Strangio, D., & Wihtol de Wenden, C. (2016). *Migration in the Mediterranean: Socio-economic perspectives*. London: Routledge.
- Ambrosini, M. (1995). Immigrati e imprenditori. Un fenomeno emergente nelle economie occidentali. *Stato e Mercato*, 45(3), 465-484.
- Ambrosini, M. (1996). L'intégration invisible des immigrés. *Hommes & Migrations*, (1194), 9-16.
- Ambrosini, M. (1997). Les immigrés réguliers en Italie : liens ethniques et modes d'insertion dans le monde du travail. *Revue européenne des migrations internationales*, 13(1), 95-124.
- Ambrosini, M. (1999). Travailler dans l'ombre. Les immigrés dans l'économie informelle. *Revue européenne des migrations internationales*, 15(2), 95-121.
- Ambrosini, M. (2002). Senza regia, ma non per caso: l'incontro tra immigrati e mercati del lavoro locali. *Sociologia del lavoro*, (88), 99-114.
- Ambrosini, M. (2003). Dopo l'integrazione subalterna: quali prospettive per gli

- immigrati e i loro figli? *Sociologia del lavoro*, (89), 13-26.
- Ambrosini, M. (2014). Migration and Transnationalism Commitment: Some Evidence from the Italian case. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 40(4), 619-637.
- Ambrosini, M. (2018). *Irregular Immigration in Southern Europe. Actors, Dynamics and Governance*. Cham: Palgrave Macmillan.
- Aparicio Gómez, R. (1998). El fenómeno de la inmigración. Su significación y sus repercusiones en España. In *Inmigración y cristianismo* (pp. 13-26). Madrid: Centro Evangelio y Liberación.
- Avallone, G. (2018). *Liberare le migrazioni*. Verona: Ombrecorte.
- Avallone, G., & Santamaria, E. (2018). *Abdelmalek Sayad: una lectura crítica. Migraciones, saberes y luchas (sociales y culturales)*. Madrid: Dado Ediciones.
- Avallone, G., & Torre, S. (2013). *Abdelmalek Sayad. Per una teoria postcoloniale delle migrazioni*. Catania: Il Carrubo.
- Beaud, S., & Noiriel, G. (1990). Penser «l'intégration» des Immigrés. *Hommes et Migrations*, (1133), 43-53.
- Bensaâd, A. (2002). La grande migration africaine à travers le Sahara. *Méditerranée*, 99(3-4), 41-52.
- Ben-Yehoyada, N. (2019). *Incorporare il Mediterraneo. Formazione regionale tra Sicilia e Tunisia nel secondo dopoguerra*. Milano: Meltemi.
- Binasco, M. (2011). Migrazioni nel mondo mediterraneo durante l'età moderna Il case-study storiografico italiano. *RiMe Rivista dell'Istituto di Storia dell'Europa Mediterranea* (6), 45-113.
- Boccagni, P. (2009). *Tracce transnazionali. Vite in Italia e proiezioni verso casa tra i migranti ecuadoriani*. Milano: FrancoAngeli.
- Boccagni, P. (2012). Revisiting the "Transnational" in Migration Studies: A Sociological Understanding. *Revue européenne des migrations internationales*, 28(1), 33-50.
- Bommes, M., Fassmann, H., & Sievers, W. (2014). *Migration from the Middle East and North Africa to Europe. Past Developments, Current Status and Future Potentials*. Amsterdam: Amsterdam University Press.
- Bonifazi, C. (1998). *L'immigrazione straniera in Italia*. Bologna: Il Mulino.
- Boubakri, H. (2002). Les effets des réseaux transnationaux sur l'économie locale et régionale à Tataouine (Sud-Est tunisien). In J. Cesari (dir.), *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb* (pp.181-202). Paris: Maisonneuve & Larose.
- Boubakri, H. (2013). Les migrations en Tunisie après la révolution. *Confluences Méditerranée*, 4(87), 31-46.
- Boubakri, H., & Mazzella, S. (2011). L'horizon transnational d'une famille tunisienne élargie. *Autrepart*, 57-58(1), 111-126.

- Braudel, F. (1958). Histoire et Sciences sociales : la longue durée. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 13(4), 725-753.
- Braudel, F. (1985 [1977]). Méditerranée. In F. Braudel, *La Méditerranée. L'espace et l'histoire* (p. 7-11). Paris: Champs Flammarion.
- Camozzi, I., Cherubini, D., & Rivetti, P. (2019). The Transnational Engagement of Second Generations in Italy: Young People of Egyptian Background and the Arab Uprisings. *Polis*, 33(3), 373-392.
- Caponio, T., & Schmoll, C. (2012). Lo studio delle seconde generazioni in Francia e in Italia. Tra transnazionalismo e nazionalismo metodologico. In M. Barbagli, & C. Schmoll, *Stranieri in Italia. La generazione dopo* (pp. 103-146). Bologna: Il Mulino.
- Cassarino, J. P. (2007). *Migrants de retour au Maghreb Réintégration et enjeux de développement*. Fiesole : European University Institute.
- Cassarino, J.-P. (2000). *Tunisian New Entrepreneurs and Their Past Experiences of Migration in Europe: Resource mobilization, networks, and hidden disaffection*. Farnham: Ashgate.
- Castles, S., de Haas, H., & Miller, M. J. (2013). *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*. London-New York: Red Globe Press.
- Cocchi, G. (1990). *Stranieri in Italia. Caratteri e tendenze dell'immigrazione dai paesi extracomunitari*. Bologna: Istituto Cattaneo.
- Cocco, E. (2017). Confini Mobili. Identità e culture nel Mediterraneo nell'ottica di una sociologia 'con' il mare. In C. C. Canta, *Ricerca migrante. Racconti di donne dal Mediterraneo* (p. 65-83). Roma: RomaTrE-Press.
- Collyer, M. (2016). Geopolitics as a migration governance strategy: European Union bilateral relations with Southern Mediterranean countries. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 42(4), 606-624.
- Colucci, M. (2018). *Storia dell'immigrazione straniera in Italia. Dal 1945 ai giorni nostri*. Roma: Carocci Editore.
- Corti, P. (2013). *Temi e problemi di storia delle migrazioni italiane*. Viterbo: Sette Città.
- Cusumano, A. (1976). *Il ritorno infelice*. Palermo: Sellerio.
- Daly, F. (2001). The double passage: Tunisian migration to the South and North of Italy. In R. King, *The Mediterranean passage: migration and new cultural encounters in Southern Europe* (p. 186-205). Liverpool: Liverpool University Press.
- de Haas, H. (2011). Mediterranean migration futures: Patterns, drivers and scenarios. *Global Environmental Change*, 21(1), 59-69.
- Denieuil, P.-N., El Amdouni, S., Laroussi, H., Mechken, R., Mandhouj, M., &

- Doudech, N. (2019). *Les descendants d'immigrés tunisiens en France et en Tunisie*. Tunisi: Nirvana.
- Diminescu, D. (2002). Les migrations à l'âge des nouvelles technologies. *Hommes et Migrations*, (1240), 6-9.
- Dines, N. (2016). From 'southern' to 'ordinary'. Conceptualizing and contextualizing segregation in public space in southern European cities. *Méditerranée - Revue géographique des pays méditerranéens*, (127), 101-108.
- Dumont, G.-F. (2009). Le système migratoire méditerranéen. *Outre-Terre*, 23(3), 257-272.
- Escallier, R. (2003). Le cosmopolitisme méditerranéen : Réflexions et interrogations. *Cahiers de la Méditerranée*, (67), 1-13.
- Eve, M. (2008). Some sociological Bases of transnational Practices in Italy. *Revue européenne de migrations internationales*, 24(2), 67-90.
- Eve, M. (2011). Established and Outsiders in the Migration Process. *Cambio. Rivista sulle Trasformazioni Sociali*, 1(2), 147-158.
- Fargues, P. (2017). *Four Decades of Cross-Mediterranean Undocumented Migration to Europe. A Review of the Evidence*. Geneva: IOM .
- Fofi, G. (1964). *Gli immigrati meridionali a Torino*. Milano: Feltrinelli.
- Garelli, G., & Tazzioli, M. (2017). *Tunisia as a Revolutionized Space of Migration*. New York: Palgrave.
- Glytsos, N. P. (2002). The Role of Migrant Remittances in Development: Evidence from Mediterranean Countries. *International Migration*, 40(1), 5-26.
- Hollifield, J. F. (2020). Is migration a unique field of study in social sciences? A response to Levy, Pisarevskaya, and Scholten. *Comparative Migration Studies*, 8(34).
- Isaakyan, I., & Triandafyllidou, A. (2017). "Sending so much more than money": exploring social remittances and transnational mobility. *Ethnic and Racial Studies*, 40(15), 2787-2805.
- Jeandesboz, J., & Pallister-Wilkins, P. (2016). Crisis, Routine, Consolidation: The Politics of the Mediterranean Migration Crisis. *Mediterranean Politics*, 21(2), 316-320.
- King, R. (2001). *The Mediterranean Passage: Migration and New Cultural Encounters in Southern Europe*. Liverpool: Liverpool University Press.
- Lacroix, T. (2014). Conceptualizing Transnational Engagements: A Structure and Agency Perspective on (Hometown) Transnationalism. *International Migration Review*, 48(3), 643-679.
- Lacroix, T., Sall, L., & Salzbrunn, M. (2008). Marocains et Sénégalais de France : permanences et évolution des relations transnationales. *Revue européenne des migrations internationales*, 24(2), 23-43.

- Levy, N., Pisarevskaya, A., & Scholten, P. (2020). Between fragmentation and institutionalisation: the rise of migration studies as a research field. *Comparative Migration Studies*, 8(24).
- Ma Mung, E., Dorai, M. K., Hily, M.-A., & Loyer, F. (1998). La circulation migratoire, bilan des travaux. Synthèse. *Migrations études, revue de synthèse sur l'immigration et la présence étrangère en France*, (84), 1-12.
- Maciotti, M. I., & Pugliese, E. (1991). *Gli immigrati in Italia*. Roma-Bari: Laterza.
- Martiniello, M. (2013). Comparisons in Migration Studies. *Comparative Migration Studies*, 1(1), 7-22.
- Martiniello, M., & Lafleur, J.-M. (2008). Towards a transatlantic dialogue in the study of immigrant political transnationalism. *Ethnic and Racial Studies*, 31(4), 645-663.
- Mazzella, S. (2021). *Sociologie des migrations*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Medici, A. M. (2015). *Cittadinanze cross-border e partecipazione politica nel Mediterraneo*. Milano: Cisalpino Istituto Editoriale Universitario.
- Miranda, A. (2007). Naples. Ethnicisation et circulations migratoires dans un contexte urbain méditerranéen. In I. Berry-Chikhaoui, A. Deboulet, & L. Roulleau-Berger, *Villes internationales* (p. 279-297). Paris: La Découverte.
- Miranda, A. (2008). *Circolazioni, sedentarizzazioni e transiti nell'area del Mediterraneo*. Roma: Centro Studi Emigrazione.
- Moatti, C., Kaiser, W., & Pébarthe, C. (2009). *Le monde de l'itinérance en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et d'identification*. Bourdeaux: Ausonius.
- Palidda, S. (1998). Immigrati e città postindustriale-globale: esclusione, criminalizzazione e inserimento. *Urbanistica*,(111), 25-32.
- Palidda, S. (2008). *Mobilità umane. Introduzione alla sociologia delle migrazioni*. Milano: RaffaelloCortina Editore.
- Panebianco, S. (2020). The EU and migration in the Mediterranean: EU borders' control by proxy. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 48(6), 1398-1416.
- Paoli, S. (2015). The Schengen Agreements and their Impact on Euro-Mediterranean Relations The Case of Italy and the Maghreb. *Journal of European Integration History*, 21(1), 125-145.
- Pedraza-Bailey, S. (1990). Immigration Research: A Conceptual Map. *Social Science History*, 14(1), 43-67.
- Peraldi, M. (1999). Marseille : réseaux migrants transfrontaliers, place marchande et économie de bazar. *Cultures & Conflits*, (33-34).
- Peraldi, M. (2014). Du colonial au transnational, les mutations de l'espace migratoire euromaghrébin. In M. Poinot, *Migrations et mutations de la société française. L'état des savoirs* (p. 94-102). Paris: La Découverte.

- Peraldi, M. (2016). Le « commerce migratoire » euroméditerranéen. *Institut français des relations internationales* | « Politique étrangère », (4), 35-46.
- Peraldi, M., & Terrazzoni, L. (2016). Nouvelles migrations ? Les Français dans les circulations migratoires européennes vers le Maroc. *Autrepart*, 77(1), 69-86.
- Perrotta, D. (2013). Traiettorie migratorie nei territori del pomodoro. Rumeni e burkinabé in Puglia e Basilicata. In C. Colloca, & A. Corrado, *La globalizzazione delle campagne. Immigrati e società rurale nel Sud Italia*. Milano: FrancoAngeli.
- Petrillo, A. (2010). Prima dell'emigrazione. Sayad/Bourdieu e Le déracinement. *Mondi Migranti*, (3), 33-46.
- Piro, V. (2020). Politiche migratorie e disfunzioni funzionali. Il caso della legge Martelli. *Meridiana*, (97), 245-260.
- Pisarevskaya, A., Levy, N., Scholten, P., & Jansen, J. (2020). Mapping migration studies: An empirical analysis of the coming of age of a research field. *Migration Studies*, 8(3), 455-481.
- Pollini, G., & Scidà, G. (1998). *Sociologia delle migrazioni*. Milano: FrancoAngeli.
- Potot, S. (2018). Critique du transnationalisme. *e-Migrinter*, (17).
- Potot, S., & Giliberti, L. (2021). Verso i solidarity studies : nuove prospettive di ricerca su migrazioni e frontiere. *Mondi Migranti*, (3), 25-41.
- Pugliese, E. (1985). Quale lavoro per gli stranieri in Italia? *Politica ed economia* (9).
- Pugliese, E. (2006). *L' Italia tra migrazioni internazionali e migrazioni interne*. Bologna: Il Mulino.
- Pugliese, E. (2010). Le modèle méditerranéen de l'immigration. Contexte, espace, périodisation, caractéristiques, stabilité. *Italie*, (14), 15-32.
- Raimondi, F. (2016). *Migranti e Stato. Saggio su Abdelmalek Sayad*. Verona: Ombre Corte.
- Rea, A. (2021). *Sociologie de l'immigration. 3ème ed.* Paris: La Découverte.
- Ribas-Mateos, N. (2016). *Migration, Mobilities and the Arab Spring: Spaces of Refugee Flight in the Eastern Mediterranean*. Cheltenham: Edward Elgar.
- Romano, R. (1992). Il lungo cammino dell'emigrazione italiana. *Altretalia*, (7).
- Saada, E. (2000). Abdelmalek Sayad and the Double Absence. Toward a Total Sociology of Immigration. *French Politics, Culture & Society*, 18(1), 28-47.
- Sacchetto, D. (2013). Migrazioni e lavoro nella sociologia italiana. In S. Mezzadra, & M. Ricciardi, *Movimenti indisciplinati. Migrazioni, migranti e discipline scientifiche* (pp. 50-67). Verona: Ombrecorte.
- Sanfilippo, M. (2011). Cronologia e storia dell'emigrazione italiana. *Studi Emigrazione/Migration Studies*, 48(183), 357-370.
- Sayad, A. (1977). Les trois «âges» de l'émigration algérienne en France. *Actes de*

- la recherche en sciences sociales*, (15), 59-79.
- Sayad, A. (1994). Qu'est-ce que l'intégration ? *Hommes et migrations*, (1182), 8-14.
- Sayad, A. (1999). Immigration et «pensée d'État». *Actes de la recherche en sciences sociales*.(129) 5-14.
- Sayad, A. (2002 [1999]). *La doppia assenza. Dalle illusioni dell'emigrato alle sofferenze dell'immigrato*. Milano: Raffaello Cortina Editore.
- Sayad, A. (2003). *Algeria: nazionalismo senza nazione*. Messina: Mesogea.
- Sayad, A. (2008 [1992]). *L'immigrazione o i paradossi dell'alterità. L'illusione del provvisorio*. Verona: Ombre Corte.
- Schmidt di Friedberg, O. (1996). Strategie migratorie e reti etniche a confronto: i burkinabè e i senegalesi in Italia. *Studi Emigrazione*, 33(121), 25-46.
- Schmoll, C. (2003a). Cosmopolitisme au quotidien et circulations commerciales à Naples. *Cahiers de la Méditerranée*, (67), 345-360.
- Schmoll, C. (2020). *Les damnées de la mer: Femmes et frontières en Méditerranée*. Paris: La Découverte.
- Schmoll, C. (2021). L'approche transnationale dans les études migratoires. Retour sur 30 ans de travaux. *De facto [En ligne]*, (28), 11-19.
- Schmoll, C. (2022[2020]). *Le dannate del mare. Donne e frontiere nel Mediterraneo*. Pisa: Astarte.
- Schmoll, C., & Semi, G. (2013). Shadow circuits: urban spaces and mobilities across the Mediterranean. *Identities: Global Studies in Culture and Power*, 20(4), 377-392.
- Sciortino, G. (2014). A European Sociology of Migration? Not Yet, Not Quite. In S. Koniordos, & A.-A. Kyrtis, *Routledge Handbook of European Sociology* (pp. 252-266). London: Palgrave.
- Squire, V. (2022). Hidden geographies of the 'Mediterranean migration crisis'. *EPC: Politics and Space*, 40(5), 1048-1063.
- Streiff-Fénart, J. (2021). Usages et mésusages de la notion de solidarité en contexte migratoire. *Mondi Migranti*, (3), 9-21.
- Tarrius, A. (1993). Territoires circulatoires et espaces urbains : Différentiation des groupes migrants. *Les Annales de la recherche urbaine*, (59-60), 51-60.
- Tarrius, A. (2002). Une forme migratoire autre : réseaux et sociétés de migrants en Méditerranée occidentale. *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, (131), 38-47.
- Triandafyllidou, A. (1996). *Greek migration policy: a critical note*. London: Synthesis.
- Triandafyllidou, A. (2000). 'Racists? Us? Are You Joking?' The Discourse of Social Exclusion of Immigrants in Greece and Italy. In R. King, G. Lazaridis, & C. Tsardanidis, *Eldorado or Fortress? Migration in Southern Europe* (pp. 186-206). London: Palgrave.

- Verdoscia, D. (2010). *Maghreb-Italia. Vite e voci migranti*. Roma: Sinnos.
- Wihtol de Wenden, C. (2002). Ouverture et fermeture de la France aux étrangers: Un siècle d'évolution. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, (73), 27-38.
- Wissink, M., Düvell, F., & Mazzucato, V. (2020). The evolution of migration trajectories of sub-Saharan African migrants in Turkey and Greece: The role of changing social networks and critical events. *Geoforum*, (116), 282-291.
- Zardo, F., & Wolff, S. (2022). Decentering the Study of Migration Governance in the Mediterranean. *Geopolitics*, 27(3), 687-702.

Approche critique sur les migrations trans-méditerranéennes. Perspectives de recherche Italo-françaises

Sylvie Mazzella

Aix Marseille Université, CNRS, MESOPOLHIS

L'article souligne les apports scientifiques des études migratoires en Méditerranée des trois dernières décennies, tout en questionnant ceux de l'approche transnationale dans un contexte qui semble la contredire avec le durcissement des politiques nationales et la fermeture des frontières. Il semble intéressant de confronter ces résultats d'analyse en les situant dans leurs contextes nationaux de recherche. En ce sens, l'article propose des pistes de discussion pour des recherches croisées italo-françaises.

Les perspectives de recherche italo-françaises sur les migrations s'inscrivent dans l'optique plus large des travaux des trente dernières années qui ont pris pour terrain d'observation l'espace méditerranéen.

Questionner l'apport scientifique de ces trois dernières décennies est nécessaire, en premier lieu pour souligner que le phénomène n'est pas nouveau.

Le phénomène migratoire international, défini par la mobilité volontaire ou forcée de populations d'un pays à un autre, à la différence des migrations internes, ne date pas du XXI^e siècle. Il s'accompagne d'un imaginaire qui traverse les époques et les contextes : l'étranger fascine en même temps qu'il inquiète. Le migrant suscite inmanquablement les sempiternelles questions sur l'altérité et l'identité, l'accueil ou le rejet, l'hostilité ou l'hospitalité, l'ouverture ou le repli ; il peut être perçu comme une chance voire une nécessité ou au contraire l'occasion de replis nationaux identitaires jusqu'aux idéologies et aux actes extrémistes, selon des modalités qui varient profondément selon les contextes.

Les recherches scientifiques permettent de saisir les permanences comme de pointer les mutations : il est indispensable de cumuler ces connaissances, notamment dans une perspective interdisciplinaire seule susceptible d'appré-

hender un sujet si sensible et si complexe, un « fait social total ». Sur le champ des migrations notamment, les sociologues ont appris à s'ouvrir de plus en plus à d'autres disciplines, comme la préhistoire, mais aussi hors sciences sociales comme la biologie ou les sciences cognitives.

C'est aussi le seul moyen de prendre un minimum de recul sur une question vive et polémique, souvent prisonnière des idéologies politiques – ou politiques – et des lieux communs

Sans remonter à l'antiquité ou à la préhistoire, il est indispensable de faire le tour des connaissances dans le contexte contemporain et de les situer dans un long processus sociohistorique. C'est l'objet de la première partie de l'article : les chercheurs en sciences sociales ont été les témoins et les analystes des mutations du phénomène migratoire au cœur d'une actualité vive, en même temps qu'ils en ont souligné les permanences, face aux discours médiatiques et politiques et à l'opinion publique qui n'en perçoivent essentiellement que le caractère inédit et l'urgence.

Dans un second temps, l'article questionne les apports de l'approche transnationale moins pour en cerner les points forts et les limites que pour la replacer dans le cadre de la réception française et italienne. En France, elle a été particulièrement discutée, ce qui semble être moins le cas en Italie. La question sous-tendue est la suivante : dans quelle mesure pouvons-nous continuer à nous saisir de cette approche dans un contexte qui semble la contredire, avec le durcissement des politiques nationales et la fermeture des frontières ? Il semble intéressant de confronter les analyses sur ce point et de les resituer dans les contextes nationaux de recherche. En guise de conclusion et afin d'établir les bases communes d'une recherche convergente, l'article propose des pistes de discussion pour des recherches croisées italo-françaises.

30 années de recherche sur les migrations dans l'espace méditerranéen

La bibliographie sur les migrations contemporaines en Méditerranée est abondante. Une présentation exhaustive serait fastidieuse d'autant que la production a été florissante en sciences humaines et sociales, en particulier depuis les années 2010 dans un contexte de crises politiques majeures au Maghreb et au Moyen Orient. On se concentrera ici sur quelques exemples d'ouvrages interdisciplinaires significatifs qui ont étudié les dynamiques et les politiques migratoires et qui permettent de dégager les grandes tendances (Ambrosetti et al., 2016 ; Anteby-Yemini et al., 2014 ; Baby-Collin et al., 2017 ; Mazzella & Perrin, 2019).

Plusieurs constats sont tirés de ces recherches. Le plus simple et le plus évident est que, en matière migratoire comme en bien d'autres, l'espace méditerranéen n'est pas homogène.

Bordé d'une vingtaine d'États, il est en fait constitué de trois ensembles aux profils migratoires très différents :

- L'ensemble Maghreb-Europe occidentale, avec en première ligne l'Espagne et l'Italie, qui accueille des migrants maghrébins et subsahariens ;
- L'ensemble balkanique où se mêlent migrations intra et extra-européennes via la Turquie et la Grèce ;
- L'ensemble proche-oriental qui connaît sur la longue durée des flux de réfugiés massifs : Palestiniens, Irakiens, Syriens, etc.

Le deuxième constat est le symétrique du premier : l'espace méditerranéen est connecté, il forme une unité. Dans la mesure où les trois grands espaces qui constituent la Méditerranée ne sont pas étanches les uns aux autres, lorsqu'une route se ferme, une autre s'ouvre. Lorsque la Libye de Mouammar Kadhafi empêche l'émigration, les flux se reportent à l'Ouest vers la Tunisie, l'Espagne ; et lorsque l'Espagne à son tour cherche à endiguer l'arrivée de migrants subsahariens, les flux se reportent à l'Est.

Un autre grand constat tiré des recherches récentes est que les migrations internationales se sont largement diversifiées socialement. Le migrant est à la fois toujours le même et un véritable mutant : éternel pionnier de son destin, en quête d'une herbe plus verte ou d'un lieu où survivre, il dispose aujourd'hui d'un choix élargi de stratégies d'actions et de modalités de relations aux lieux, au péril parfois de sa vie.

Les migrants couvrent l'ensemble des classes sociales ; ce sont des femmes et des hommes seuls ou avec enfants, et de plus en plus des mineurs non accompagnés. Ils relèvent de différents types de migration : temporaire ou définitive, élective ou sélective, forcée ou volontaire, régulière ou irrégulière...

Si la pression qui pousse à migrer résulte souvent du désir d'échapper à la paupérisation comme de fuir les conflits et les atteintes aux droits de l'Homme, nombreux et difficiles à désimbriquer sont les motifs de l'action humaine qui poussent à migrer : socio-économiques, politiques, éducationnels, climatiques, ethniques ou religieux, psychologiques. Les raisons des migrations sont plurielles et liées, rarement mono-causales.

Par exemple, lorsqu'on analyse les nouvelles formes de migration, comme celle climatique, il apparaît que l'économie y joue souvent un rôle, ce qui nuance la distinction faite entre migration forcée (ici pour cause climatique) et migration économique.

De surcroît, un migrant régulier peut devenir irrégulier à la suite, par exemple, d'un dysfonctionnement de procédures administratives. Une confu-

sion s'opère alors entre *sans-papiers* et *clandestins* ; et une politique du « ni-ni » (ni expulsable ni régularisable) crée une catégorie de migrants tolérés dans le pays d'accueil, le temps d'une procédure qui peut durer plusieurs années.

Devant cette complexité, il est souvent bien difficile de distinguer les catégories opérées par les États entre migrants réguliers et migrants irréguliers, demandeurs d'asile et clandestins.

Diversification des trajets migratoires

L'évolution des migrations depuis une trentaine d'années touche et relie les cinq continents. Des pays de départ se muent en zones d'accueil ou de transit, ou cumulent même simultanément les trois fonctions.

Le sens des migrations a connu une inflexion significative : longtemps les lignes de division Nord-Sud (pays développés, pays en développement) ont été le cadre analytique et explicatif dominant. Mais on constate que d'autres flux migratoires viennent complexifier ce cadre d'analyse. On aurait tort de réduire les échanges migratoires à leur seule dimension Sud-Nord ou encore Est-Ouest. Les contributions de ces ouvrages collectifs analysent les flux Sud-Sud ou Nord-Sud, longtemps ignorés, mais bien réels. Elles montrent que les migrations Sud-Sud sont aujourd'hui plus importantes que Sud-Nord.

Ce constat d'une grande diversité de la mobilité géographique permet de casser la doxa d'un flux migratoire massif vers les pays occidentaux, support d'interprétations idéologiques du type « grand remplacement » et remet en cause les théories héritées des années 1960 sur les facteurs structurels de mobilité et d'attractivité (*push et pull factors*).

Plusieurs facteurs expliquent, notamment, l'arrivée au Maghreb de populations subsahariennes. Si les contraintes négatives ont leur part dans la décision de partir, telles les conflits politico-économiques ou les catastrophes naturelles, l'attractivité économique et culturelle pèse tout autant : recherche d'une main-d'œuvre bon marché pour certains pays d'accueil et plus généralement développement d'une politique de coopération intra-africaine renforcée que favorisent des liens culturels, historiques et religieux. Sans compter sur la croyance en une liberté de circulation aux portes de l'Union européenne, avec le slogan « Le Maghreb, c'est déjà l'Europe », qui révèle cependant de plus en plus d'un imaginaire déceptif.

Ce constat du développement de la migration Sud-Sud doit être croisé avec une autre tendance tirée des recherches récentes : les flux sont polarisés et fortement déterminés par la contiguïté géographique. Les réfugiés sont généralement exilés tout près de leur région d'origine, à proximité des zones de crise (Thiollet, 2017). Ce sont les migrants les plus riches, économiquement et sociale-

ment, qui peuvent émigrer loin. La distance des migrations est proportionnelle au capital social et économique des migrants.

Ainsi, les pays du Maghreb ne sont plus seulement des pays d'émigration, mais aussi des pays d'immigration et de transit, dans un bouleversement économique et social depuis 2011 qui n'est pas sans conséquence sur les représentations de l'étranger et ses conditions d'accueil. Il en est de même, dans une certaine mesure, d'autres pays comme la Pologne, l'Espagne, l'Italie, la Grèce ou encore la Turquie dont on perçoit aujourd'hui le rôle crucial – qu'elle négocie et instrumentalise – dans les politiques migratoires européennes. Ces pays sont donc à la fois une terre de départ pour leurs propres ressortissants et pour des étrangers qui y font étape plus ou moins longtemps. Ils doivent ainsi se penser, non sans mal tant on constate la montée d'un climat xénophobe, comme une terre d'accueil pour des populations d'Afrique subsaharienne ou du Moyen-Orient qui souhaitent y rester. Cela relève quelquefois d'une véritable révolution culturelle qui se traduit, plus ou moins, par un cadrage politique et juridique.

Plus généralement, les migrations Sud-Sud ont été facilitées par une démocratisation des transports aériens et par un développement des axes routiers en Afrique ces trente dernières années.

On assiste ainsi à une diversification des circulations, non seulement entre pays riches et moins riches, mais aussi entre puissances « émergentes ». Des polarisations intrarégionales ou interrégionales redessinent l'espace et la géographie politique.

Le cas du Sahara est symptomatique de ces reconfigurations et du changement de regard porté par les chercheurs et les géographes en particulier (Brachet et al., 2011). Des études montrent que le Sahara n'est pas un espace lisse ou vide et ne saurait être réduit à une zone grise incontrôlée et incontrôlable. C'est un espace parcouru de migrants internationaux qui doivent franchir difficilement des frontières. Loin des clichés orientalistes ou post-coloniaux, ces migrants ne sont pas de « nouveaux nomades » ni dans leur itinéraire ni dans leur mode de vie. De fait, les migrants qui traversent la région désertique du Nord au Sud pour travailler participent d'un nouveau Sahara parsemé de villes nouvelles, où les nomades d'hier sédentarisés et les migrants d'aujourd'hui se croisent et se côtoient, dans un espace reconfiguré qui favorise tout à la fois l'enracinement de résidents dans des villes créées par les États, le commerce mondialisé qui s'y déploie et l'accueil de migrants en transit. On voit ainsi émerger une civilisation urbaine dans laquelle la ville, *Saharatown* (Pliez, 2011), s'impose comme un point d'ancrage dans un espace régional redéfini. Le recours à la cartographie des migrations ces vingt dernières années a été utile pour souligner notamment des formations inter-régionales et intrarégionales et pour (re)découvrir d'une

certaine manière la dimension régionale d'une migration mondialisée (Simon, 2015).

Les cartes permettent aussi d'appuyer le constat d'une urgence humanitaire. C'est notamment le travail pionnier du géographe Olivier Clochard sur les cartes de la mortalité : on y voit la mortalité dans l'espace méditerranéen et combien la Méditerranée centrale y est une des routes les plus meurtrières (au moins 28 105 personnes sont décédées depuis 2014, source OIM), prise entre conflits d'un côté et politiques sécuritaires de l'autre.

Les migrations, une menace pour la sécurité ?

La littérature des *Border Studies* (Chepel d'Appolonia & Reich, 2008 ; Guild, 2009 ; Léonard, 2010), insiste sur une montée en puissance de la « sécurisation des migrations », c'est-à-dire d'une extrême politisation de la migration et de sa présentation comme une menace pour la sécurité. Dans la littérature scientifique existante, on voit très largement que cette tendance a été particulièrement visible dans la politique de l'Union européenne en matière d'asile et de migration. En d'autres termes, il est généralement estimé que l'asile et la migration ont été associés à la sécurité dans l'UE et que cette évolution a eu un impact négatif sur le statut des demandeurs d'asile et des migrants, y compris sur la protection des droits de l'Homme.

Cette même littérature souligne l'inefficacité et l'inadéquation de la montée en puissance des moyens technologiques du contrôle face à la reconfiguration des mouvements migratoires et à la capacité de contournement et d'adaptation des réseaux illégaux de passage : le renforcement du contrôle sur tel ou tel point de la frontière européenne n'a d'autre effet que de reporter la pression sur le point le plus faible.

De plus, le durcissement du contrôle aux frontières, allié à l'instabilité des politiques migratoires européennes et à la difficulté d'une politique commune concertée, est une source d'enrichissement pour le réseau des passeurs et contrebandiers, qui, loin de se tarir, ne fait au contraire que croître.

Crise des migrants ou crise de l'accueil ?

Les termes de « crise ou d'urgence migratoire », de « crise des migrants ou des réfugiés » ont investi les discours médiatiques et politiques et tiennent lieu d'analyse en occultant toute réflexion en profondeur. La question des mobilités est le plus souvent montrée sous l'angle d'une rupture d'équilibre, d'un brusque

changement qui requiert, sur un mode émotionnel, des mesures d'urgence et d'exception.

Cette rhétorique de la crise s'est développée dans les années 1990, lorsque, dans un contexte marqué par la mondialisation, les migrations ont été davantage associées à une menace pour la sécurité nationale et internationale.

Les migrations sont alors décrites à la fois comme un phénomène irrésistible, voire imprévisible, et comme une menace à contenir, un problème à contrôler qui nécessite réunions d'urgence et gestion de crise, quand bien même elles demeurent une réalité constante et découlent de déstabilisation durable plus que de crises intermittentes.

Face à cette rhétorique du repli et du contrôle mettant en avant terme de « crise des migrants », qui fait porter la responsabilité des dérèglements sur les migrants eux-mêmes, les universitaires et les militants opposent la notion de « crise des politiques d'accueil » et notamment de « crise de l'Union européenne », tant du point de vue du naufrage des valeurs morales que du déficit de solidarité entre les pays membres, pour souligner la responsabilité des orientations politiques dans la gestion des migrations, ou du moins de l'impact des choix politiques sur les modes et parcours migratoires (Chetail, 2016 ; De Bruycker, 2017).

Au-delà de la dimension politique, voire idéologique, ces débats mettent en évidence une question centrale des recherches sur les migrants : leur part d'autonomie et d'hétéronomie dans leur parcours migratoire : dans quelle mesure le migrant est-il acteur de sa migration ?

Pour le dire autrement, la question est de savoir jusqu'à quel point l'évolution des migrations est dépendante des politiques des États ou au contraire si ces politiques n'influent que peu sur les pratiques de mobilité.

Approche transnationale : apports et critiques

La migration n'est plus perçue, comme c'était le cas dans les années 1960-1980, comme une question périphérique, mais comme le cœur de la structuration des sociétés, de la question sociale et de sa métamorphose. Au point que ce champ d'étude est devenu un thème majeur en sociologie.

Dans les années 1990, des sociologues, des anthropologues et des géographes ont renouvelé leur approche de la migration, en lien avec la fin supposée de l'État-Nation, voire des frontières nationales (Glick Schiller et al., 1995). Un des points essentiels de l'analyse transnationale, c'est en effet la remise en cause de l'État-nation, montrant que certes, les dynamiques économiques transfrontalières ne datent pas d'hier, que les mécanismes de mouvements de capitaux, de marchandises, de touristes et de flux de main-d'œuvre ne sont pas nouveaux,

mais que jusqu'ici ils étaient pensés dans des échanges confinés au sein de l'espace inter-étatique, les États faisant office de rouage incontournable.

Cette situation a radicalement changé durant les vingt dernières années à la suite de privatisations de domaines jusque-là réservés à l'État (éducation, santé...), de dérégulations, de l'ouverture des économies nationales aux entreprises étrangères et de la participation accrue d'acteurs économiques nationaux aux marchés globalisés. Cette mutation s'est observée au niveau des métropoles avec la prépondérance économique et politique des villes internationalisées concurrençant le poids des capitales nationales. Il s'agit alors que les sociologues de procéder à un changement de paradigme. C'est ce à quoi invite Saskia Sassen en demandant que la sociologie s'intéresse « au processus de globalisation qui innerve toutes les institutions » (Sassen, 1991). Il s'agit selon elle de se débarrasser d'un État-nation en crise qui embarrasse nos théorisations, de combattre ainsi « le nationalisme méthodologique », jusqu'aux notions d'intégration ou d'assimilation, pourtant au cœur alors de la sociologie de l'immigration.

Les études transnationales prennent appui sur d'autres théorisations, telles les théories de l'*agency* ou *empowering* et de l'intersectionnalité (Crenshaw, 1994 ; Kabeer, 2000). S'appuyant sur la théorie des réseaux qui analyse la constitution de chaînes migratoires depuis les années 1960, elles analysent plus particulièrement « les liens ici et là-bas » (Glick Schiller et al., 1995), les « nouvelles migrations pendulaires » (Faist et al., 2010), les « nouveaux territoires circulatoires » (Tarrius, 2002) et une mondialisation « par le bas » sur lesquelles les politiques « par le haut » ne semblaient pas avoir de prise.

Ces recherches mettent avant tout en évidence la figure d'un migrant acteur de sa migration, qui trouve les *voies* de son émancipation dans un contexte de mondialisation libérale. Les individus, nous dit cette littérature, trouvent le moyen de contourner et de transgresser les frontières nationales pour surmonter des situations de pauvreté et de domination. Cette vision du migrant acteur et actif permet de nuancer la vision classique du migrant agent et d'insister sur le lien social maintenu dans et malgré la migration.

Cependant, lorsque les recherches sur les politiques migratoires se sont développées, dans les années 2000, tout un pan de la recherche, notamment en Europe, a progressivement déconstruit l'idée de cette nette séparation entre le changement « par le haut » et le changement « par le bas ». Les travaux sont désormais nombreux à documenter l'impact des politiques développées depuis vingt ans sur les formes et les dynamiques de mobilité.

En résumé, on assiste sans doute dans la recherche à un retour de l'État.

Le retour de l'État ?

Retrait ou redéploiement de l'État ? C'est une question qui a été particulièrement discutée par des chercheurs en sciences sociales depuis la fin des années 1990 (Hibou, 1998).

Sur ce point, les analyses du sociologue Robert Castel (Castel, 1995) – bien que n'ayant pas portées directement sur les migrations – sont précieuses.

Les migrations sont aujourd'hui au cœur des questions sur la cohésion sociale et de ce que Robert Castel a appelé « les métamorphoses de la question sociale ». D'abord, parce que les migrations, pour beaucoup d'entre elles, sont le produit d'une déstabilisation et d'un effritement de la société salariale : le constat non d'une véritable exclusion, mais d'une érosion de la protection du travail salarié qui a représenté la grande innovation du XXe siècle en matière sociale.

Le salaire est en effet bien plus qu'une ressource financière. Il est le point d'accrochage de l'identité sociale, le socle des protections, l'acquisition par le travailleur d'un statut juridique (droit social, droit du travail, conventions collectives, sécurité sociale...). Le démantèlement des régulations et protections collectives qui lui étaient associées concourt donc à accroître l'incertitude dans laquelle évoluent les individus et cette incertitude est synonyme de risque et de prise de risque. Prolongeant les travaux de Robert Castel, on peut considérer que la migration est l'une de ces prises de risque. Partir devient le seul recours, car il semble que l'herbe est toujours plus verte ailleurs... Le départ clandestin, réprimé, voire condamné comme un délit par les États, peut être compris comme le seul recours au mal-être de jeunes qui se sentent abandonnés par leur État. En ce cas, le départ clandestin s'inscrit dans un processus de délitement du sentiment d'appartenance nationale.

Dans une conjoncture internationale instable et imprévisible, il devient d'autant plus important de renforcer les mécanismes de protection sociale et humanitaire.

Un déficit de protection, on le constate, a pour conséquence de contribuer à faire le lit de bandes criminelles organisées, qui rackettent et violentent les migrants clandestins restés dans le pays d'accueil ou engagés sur les routes de l'exil, comme c'est le cas par exemple le long de la frontière entre le Soudan, le Tchad et la Libye.

Ensuite, les migrations questionnent la responsabilité de l'État. L'État a deux fonctions essentielles, comme l'analyse François Fourquet (2018) : une fonction de politique étrangère qui consiste à défendre la place du pays dans le « concert des nations » ; une fonction de politique intérieure qui concerne la défense de la cohésion sociale : il n'y a pas de cohésion sociale sans protection sociale.

L'effritement de la société salariale et de sa protection a certainement joué un rôle dans l'éclatement des printemps arabes, réconciliant les catégories *exit* et *voice*, immigrés de longue date et nouveaux réfugiés (Hirschman, 1970 ; Van Hear & Cohen 2020).

Réception en France de l'approche transnationale

Est-ce la question de l'État et celle de l'histoire bien différente de la construction de la Nation de part et d'autre des Alpes qui expliquent que l'approche transnationale ait eu bien plus d'échos en France qu'en Italie ? En France, sa réception fut d'abord timide, l'analyse de Pierre Bourdieu, alors dominante dans la communauté des chercheurs, donnant le ton, la considérant comme « un quasi-concept », ou « un pseudo-concept », qui relève de « l'idéologie néolibérale ». Il a fallu un certain temps pour que l'approche transnationale soit acceptée comme une connaissance utile, voire légitime. Quelles que soient les critiques légitimes qu'elle suscite, il est indéniable qu'elle a stimulé la réflexion scientifique jusque dans l'analyse de ses limites, entre les accusations de néolibéralisme et les critiques déclarant qu'elle n'apportait rien à la sociologie internationale existante. D'un autre côté, la sociologie de l'immigration, distincte et très importante en France, revendiquait être la seule à porter une véritable critique de l'État-nation, fort des analyses très influentes de Abdelmalek Sayad sur l'esprit d'État incorporée.

Très vite cependant le mouvement prend en France. Alain Tarrius a été pionnier, dès 1992, en publiant « Les fourmis de l'Europe ». Très tôt aussi, la revue REMI publie les traductions des auteurs anglo-saxons et des laboratoires de recherche en France s'en emparent.

Deux principes soumis à discussion sont à mettre à l'actif de cette approche : un principe d'unité, une approche qui finalement relie des dimensions très autonomes les unes des autres : le capitalisme avec la mondialisation nouvelle, les flux informationnels, les flux de migrants, la montée des groupes d'appartenance un principe comparatif dans une perspective historique.

Ces deux principes possèdent une valeur heuristique propre à nourrir un dialogue italo-français qui permette de faire converger les analyses à partir de deux contextes migratoires somme toute bien différents et qui renvoie à deux idéaux-types, sur les deux derniers siècles : un pays de forte immigration d'un côté, un pays de forte émigration de l'autre.

Italie et migration : de l'unité diasporique à l'espace liminal des frontières

Plus précisément, l'Italie est passée d'un siècle à l'autre d'une saignée émigratoire à un accueil contraint. Entre 1880 et 1915, 13 millions d'Italiens ont quitté leur patrie. Il s'agit d'un des plus grands mouvements migratoires contemporains.

Alors que le jeune État italien, au milieu du XIXe siècle, se fonde et se structure, il est en même temps le pionnier d'une « nation mondiale », c'est-à-dire d'une italianité à l'étranger, d'une diaspora, tenue par des liens culturels, religieux, mais aussi économiques et juridiques. L'État soutient alors que les émigrants sont liés à l'Italie et les uns aux autres par le ciment d'une culture partagée. C'est ce que confirme par exemple Mark Choate (2008) par l'étude de la relation entre les émigrants italiens, leurs nouvelles communautés et leur pays d'origine.

Plus près de nous, alors que l'Italie devient un pays d'immigration, l'histoire courte de l'Empire colonial italien influe elle aussi sur son contexte migratoire au XXIe siècle. C'est ce que souligne la juriste Delphine Perrin (2021) qui observe que c'est surtout avec l'Italie que la Libye de Kadhafi a entrepris de coopérer pour maintenir les étrangers sur son territoire, contrôler ses frontières maritimes par des patrouilles conjointes et réadmettre les étrangers étant partis pour atteindre ou tenter d'atteindre l'Europe. Dès 2003, l'Italie procède à des expulsions collectives vers la Libye de migrants arrivés à Lampedusa. À l'époque, seul le Parlement européen avait déploré cette pratique. La politique de réacheminement vers la Libye des migrants trouvés en mer avait été facilitée à partir de 2009 par la conclusion d'accords bilatéraux. En février 2012, l'Italie a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir, en 2009, réacheminé en Libye une embarcation, avec notamment des Somaliens et des Érythréens à bord, la Cour ayant considéré que l'Italie violait ses obligations en matière d'asile et ne pouvait ignorer les mauvais traitements dont les étrangers étaient victimes en Libye. Cinq ans plus tard, en 2017, l'Italie avec le soutien de l'Union Européenne concluait à un accord avec la Libye visant à l'encourager à combattre les départs non autorisés des côtes libyennes et à intercepter les migrants en mer.

Avec la dite crise migratoire qui naît à la suite des Printemps arabes en 2011 et s'exacerbe avec la guerre en Syrie, l'Italie, comme la Grèce, se trouve bien malgré elle, au premier rang des pays d'accueil, alors que les frontières s'ouvrent ici, se ferment là, que l'espace Schengen se reconstitue, que des spots policiers se recréent, surtout après les vagues d'attentats en Europe à partir de 2015, entraînant une escalade des risques en haute montagne et des réseaux de

mobilités clandestines aux frontières. Tout cela dans un désordre politique européen qui tend les relations entre États – entre la France et l’Italie notamment – et dans les opinions publiques.

Le lien avec l’Italie se joue aussi évidemment à la frontière avec la France. L’exemple de la Roya, comme l’explique Lucie Barjel (2023), est un terrain d’observation singulier. Cette frontière labile et pendulaire, au fil des deux siècles passés, a poussé les localités d’un côté et de l’autre de l’appartenance nationale et à vivre l’expérience de l’attachement à une double culture.

Perspectives de recherche italo-françaises

En guise de conclusion, à la lumière de cet état de l’art rapidement évoqué et non exhaustif des études méditerranéennes sur les migrations et du contexte italien dont on perçoit certes les différences mais aussi les convergences avec le contexte français, quelles perspectives de recherche italo-françaises peut-on tracer ? Surtout, quels sont les points de vigilance et d’accord que l’on peut discuter et qui peuvent dessiner un socle commun de recherches partagées ?

Prenons par exemple, les moments du départ et du retour – étapes décisives de la trajectoire migratoire – qui ont été reconsidérés ces dernières années. Des études nuancent la vision univoque et linéaire du processus d’émigration allant du déracinement à l’établissement définitif dans un autre pays et démontrent que, malgré leur départ, bon nombre d’émigrés gardent une relation régulière avec leur localité d’origine dont ils contribuent à faire évoluer les infrastructures, le tourisme, le marché immobilier, la vie associative et politique. À l’instar du départ, le moment du retour est pluriel. Suivant les circonstances politiques et socio-économiques, il peut être précipité ou planifié, accompagné ou esseulé, choisi ou contraint, définitif ou temporaire, momentané ou pendulaire, individuel ou collectif. Mais à partir de quand peut-on parler de retour ? Entre mythe du retour et volonté d’enracinement, la sociologie de l’immigration et des migrations confrontée à des constats empiriques où le retour est souvent retardé, tente de percer les consciences. On perçoit plutôt une forme nouvelle d’acceptation d’un statut d’entre-deux par le migrant lui-même, d’autant plus admis et assumé par lui et ses descendants qu’il est de plus en plus encouragé par les sociétés d’accueil et d’origine. Choisi ou contraint, le retour est plus ou moins difficilement vécu par le migrant. L’expérience de la migration peut être une réussite comme constituer un handicap. La réinsertion sociale et professionnelle dans la société d’origine est en effet loin d’être mécanique. C’est ce que soulignent notamment les recherches de Mélissa Blanchard au sujet des usages du droit du retour en Italie du Sud-Est (Blanchard, 2020). Suivant les conditions du retour, l’accumulation ou non de ressources, la position sociale occupée à ce

moment, les liens forts ou faibles du réseau dans le pays de départ, le migrant peut se retrouver dans une situation de plus ou moins grande vulnérabilité.

Une autre perspective serait de reconsidérer une ethnographie « bi-située » ou « multi située » entre les deux pays. Ce type d'enquête soulève souvent plus de questionnements spécifiques qu'il n'apporte de solutions clé en main : comment, par exemple, identifier et constituer le répertoire des « sites » nécessaires à la compréhension du phénomène étudié ? Partir d'un groupe social et suivre ses traces en différents lieux, ou partir de lieux afin d'y analyser des groupes sociaux, ne procède ni de la même démarche ni du même questionnement. Ils sont cependant indispensables dans leur complémentarité. Comment répondre cependant à une exigence de contextualisation et de profondeur historique lorsque le terrain est élargi à de multiples sites ? Le chercheur de terrain multi-site est-il condamné à la déception d'une comparaison sans fin ? Ou bien quelles conditions peut-il faire valoir pour légitimer les forces et les limites d'une perspective comparative ? Ce questionnement pourrait guider le cadre analytique de recherches italo-françaises.

Un autre objet de recherche pouvant rassembler chercheurs italiens et français est la question du Welfare. Dans un contexte de protection sociale en crise, à la fois pour les nationaux et pour les migrants, et de pays démographiquement vieillissants, paradoxalement ce sont les migrants qui assurent de plus en plus un *welfare* invisible à travers le travail domestique, comme le montre Maurizio Ambrosini (2014).

De nouvelles thématiques apparaissent également au regard de nouvelles préoccupations, que ce soit la question climatique ou la crise sanitaire. Les migrations environnementales sont aujourd'hui encore peu étudiées, mais gagneraient à être analysées du point de vue des études sociologiques qui tendent à les inclure dans un faisceau plus large de motivations. C'est le point de vue du politiste François Gemenne qui affirme : « Toute notre réflexion est polluée par ce cadre de pensée dichotomique qui veut faire rentrer les migrants dans des catégories spécifiques et imperméables les unes aux autres et qui oublie complètement que la plupart des migrants se déplacent pour des raisons multiples au premier rang desquels figurent certainement les dégradations de l'environnement »¹. Iconoclaste, il va jusqu'à poser la question : les migrations climatiques existent-elles ? De son côté, la crise sanitaire a provoqué la mise en place de dispositifs sécuritaires, parfois liberticides, qui risquent de ne pas rester sans conséquences sur les politiques migratoires, à plus long terme.

¹ Discours de François Gemenne, politiste spécialiste des mouvements migratoires liés aux changements climatiques (Sciences Po, Paris). Séminaire national annuel du Réseau des écoles associées de l'UNESCO. Musée national de l'histoire de l'immigration, 2016.

Enquêtes multi-situées, centrées sur les groupes et sur les lieux, recherches pluridisciplinaires et internationales, approches empiriques et quantitatives, confrontations des régularités collectives et des motivations individuelles, prise en compte des préoccupations sociétales vives : il n'y a évidemment pas là de révolution épistémologique, mais juste les bases d'un cadre heuristique à négocier en vue d'une conceptualisation et d'une démarche empirique communes qui permettent la poursuite d'un travail comparatif entre des équipes italiennes et françaises, à la fois nécessaire et stimulant.

Bibliographie

- Ambrosetti, E., Strangi, D., & Wihtol de Wenden, C. (eds). (2016). *Migration in The Mediterranean Socio-econominc perspectives*. London: Routledge.
- Ambrosini, M. (2014). *Irregular Migration and Invisible Welfare*. London: Pan MacMillan.
- Amelina, A., Nergiz Devrimsel, D., Faist, T., & Glick Schiller, N. (2014). *Beyond Methodological Nationalism. Research Methodologies for Cross-Border Studies*. London: Routledge
- Anteby-Yemini, L., Baby-Collin, V., Mazzella, S., Mourlane, S., Parizot, C., Regnard, C., & Sintès, P. (eds.). (2014). *Borders, Mobilities and Migrations Perspectives from the Mediterranean, 19-21st Century*. Bruxelles: Peter Lang.
- Baby-Collin, V., Mazzella, S., Mourlane, S., Regnard, C., & Sintès, P. (eds.). (2017). *Migrations et temporalités en Méditerranée. Les migrations à l'épreuve du temps (19e – 21e siècle)*. Paris: Karthala.
- Bargel, L. (2023). *Dans l'écheveau de la frontière. Alignements et réalignements des attachements politiques dans la Roya (XIXe-XXIe siècles)*. Paris: Karthala.
- Blanchard, M. (2020). Usages du droit au retour dans l'Italie du Nord-Est : entre nouvelles migrations et transmission familiale. In A. Fillod-Chabaud & L. Odasso (dir.), *Faire et défaire les liens familiaux. Usages et pratiques en contexte migratoire* (pp. 75-87). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Brachet, J., Choplin, A., & Pliez, O. (2011). Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe. *Revue Hérodote*, (142), 163-182.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris: Fayard.
- Chepel d'Appolonia, A., & Reich, S. (2008). *Immigration, Integration, Security: America and Europe in Comparative Perspective*. Pittsburg: University of Pittsburg.
- Chetail, V. (2016). Looking Beyond the Rhetoric of the Refugee Crisis: The Failed Reform of the Common European Asylum System. *Journal européen des droits de l'homme*, (5), 584-602.
- Choate, M. (2008). *Emigrant Nation: The Making of Italy Abroad*. Cambridge:

- Harvard University Press.
- Cohen, R., & Van Hear, N. (2020). *Refugia: radical solutions to mass displacement*. London: Routledge.
- Crenshaw, K. (1994). Mapping the margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color. In M.A. Fineman & R. Mykitiuk (dir). *The Public Nature of Private Violence: The Discovery of Domestic Abuse*. New York: Routledge.
- Cuttitta, P. (2015). La « frontiérification » de Lampedusa, comment se construit une frontière. *L'Espace Politique* [en ligne], 25(1), <http://journals.openedition.org/espacepolitique/3336>.
- De Bruycker, P. (2017). A Happy New Year for Migration and Asylum Policy? A critical review of the legal and policy developments in 2016 in relation to the crisis of the European Union, 18 janvier 2017, <http://eumigrationlawblog.eu/a-happy-new-year-for-migration-and-asylum-policy/>.
- Faist, T., Pitkänen, P., Gerdes, J., & Reisenauer, E. (Eds.). (2010). *Transnationalisation and institutional transformations*. (COMCAD Working Papers, 87). Bielefeld: Universität Bielefeld.
- Fourquet, F. (2018). *Penser la longue durée. Contribution à une histoire de la mondialisation*. Paris : La Découverte.
- Glick Schiller, N., Basch, L., & Szanton Blanc, C. (1995). From Immigrant to Transmigrant: Theorizing Transnational Migration. *Anthropological Quarterly*, 68(1), 48-63.
- Hibou, B. (1998). Retrait ou redéploiement de l'État ? *Critique internationale*, 4(1), 151-168.
- Hirschman, A., (1970), *Exit, Voice and Loyalty*. Cambridge: Harvard University Press.
- Kabeer, N. (2009). *The Power to Choose: Bangladeshi Women and Labour Market Decisions in London and Dhaka*. London / New York: Verso.
- Léonard, S. (2010). EU border security and migration into the European Union: FRONTEX and securitisation through practices. *European Security*, 19(2), 231-254.
- Mazzella, S., & Perrin, D. (eds). (2019). *Frontière, Sociétés et Droit en mouvement. Dynamiques et politiques migratoires méditerranéennes de l'Europe au Sahel*. Bruxelles : Bruylant.
- Perrin, D. (2021). La Libye comme terrain de reconfiguration géopolitique des migrations. *Hérodote*, (182), 93-108.
- Picaudou, N., & Rivoal, I. (2008). *Retours en Palestine. Trajectoires, rôle et expériences des returnees dans la société palestinienne après Oslo*. Paris: Karthala.
- Pliez, O. (2011). *Les cités du désert. Des villes sahariennes aux saharatowns*.

- Toulouse: PUM.
- Sassen, S. (1991). *The Global City: New York, London, Tokyo*. Princeton: Princeton University Press.
- Sayad, A. (1999). *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris: Seuil.
- Schmoll, C., Thiollet, H., & Withol de Wenden, C. (dir.) (2015), *Permanence et mutations à l'heure de révolutions et des crises*. Paris : CNRS Éditions.
- Simon, G. (dir.) (2015). *Dictionnaire des migrations internationales. Approche géohistorique*. Paris : Armand Colin.
- Tarrius, A. (1992). *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris : L'Harmattan.
- Thiollet, H. (2017). Exodes et politiques d'asile : le cas érythréen. In P. Boucheron (dir.), *Migrations, réfugiés, exil* (pp. 261-288). Paris : Odile Jacob.
- White, H. (2011), *Identité et contrôle. Une théorie de l'émergence des formations sociales*. Paris : EHESS.

Immigration, émigration, migrations internes en Italie. Une nouvelle circularité globale

Stefano Allievi

Université de Padoue

La vie est mouvement. Nous ne pouvons plus séparer les migrations des autres formes de mobilité humaine. Nous devons commencer à étudier tous ces phénomènes comme étant interdépendants, faisant partie d'une circularité globale complexe qui est une caractéristique particulière de notre époque et de notre condition sociale. Le cas italien offre des pistes de réflexions importantes - et généralisables - sur les liens et les différences entre l'immigration, l'émigration, la migration interne et d'autres formes de mobilité, ainsi que sur leur gestion possible.

La vie est mouvement : à commencer par la naissance elle-même, qui débute par un voyage, dangereux et à l'issue non garantie, celui du spermatozoïde vers l'ovule, puis celui du nouveau-né vers le monde « extérieur ». Comme le soulignait Pascal dans les *Pensées*, « Notre nature est dans le mouvement, le repos entier est la mort ». Nous sommes *mobilis in mobili*, comme le dit la devise du Nautilus inventée par Jules Verne dans *Vingt mille lieues sous les mers*. De nombreuses espèces animales (du ciel, de la terre et de la mer) sont mobiles, et même les plantes, qui pendant des millions d'années n'ont pas eu de racines, et bien sûr les virus, comme nous l'avons découvert et vécu tardivement lors de la pandémie de Covid, lorsque nous avons été obligés de nous arrêter parce qu'un virus avait commencé à circuler en nous et à travers nous¹.

¹ C'est pourquoi un biologiste spécialisé dans les migrations marines (Giacomo Bernardi, Université de Santa Cruz), un immunologiste (Paolo Vineis, Imperial College London) et un sociologue (le soussigné) ont éprouvé le besoin de discuter, de manière introductive, des conséquences des migrations dans leurs domaines d'étude respectifs, en posant les mêmes questions, et en tentant quelques premières réponses communes : S. Allievi, G. Bernardi et P. Vineis, *Il sesto continente. Le migrazioni tra natura e società, biodiversità e pluralismo culturale*, Aboca 2023.

Ex-sistere signifie ceci : être autre et au-delà de la stase. Tout sauf l'immobilisme : y compris métaphoriquement. Ce n'est pas un hasard si le mot anglais *progress* - qui pour nous aujourd'hui est un voyage dans le temps, une anticipation de l'avenir, une évolution vers des lendemains meilleurs - jusqu'au XVIIIe siècle signifiait simplement voyage. Ainsi, comme l'a noté Chatwin², il désignait aussi bien les pèlerinages que les visites saisonnières des rois aux châteaux des barons, ou des évêques aux diocèses.

Tout cela est lié au développement même de l'humanité : depuis que nous sommes descendus des arbres, où nous vivions initialement, et que les quadrumanes ont adopté la station debout et le pouce opposable, notre cerveau a évolué en se déplaçant : « L'esprit est un produit accidentel de la locomotion », comme l'a écrit Park, qui était lui-même un marcheur passionné et curieux outre qu'un observateur des paysages sociaux.

Il y a 60 000 ans, nos ancêtres directs *Sapiens*, après avoir quitté la vallée du Rift en Afrique, sont arrivés au Moyen-Orient et, il y a 20 000 ans, ont commencé à habiter l'Europe, où ils ont rencontré et, dans de nombreux cas, se sont croisés avec les Néandertaliens, qui étaient également arrivés d'Afrique.

Les humains se sont déplacés si souvent et sur de si longues distances que le mouvement est, si ce n'est dans notre ADN, comme Chatwin l'a affirmé, certainement dans notre mémoire historique, dans notre inconscient individuel et collectif, et dans notre expérience passée, présente et future, s'il est vrai qu'aujourd'hui nous avons recommencé à être mobiles, et que nous le sommes plus que nos parents et nos grands-parents³. Il est intéressant de constater que le mouvement est une métaphore si cruciale et si omniprésente pour nous, qu'elle est utilisée aussi bien pour la mobilité territoriale, la mobilité sociale, les mouvements politiques et pour les mouvements du cœur, les émotions, qui, comme l'indique l'étymologie latine, sont ce qui nous fait *e-mouvoir* - sortir de la stase, une fois de plus. C'est toute une histoire culturelle - et pas seulement sociale - de l'humanité qui peut être reconstituée dans cette clé, comme j'ai tenté de le faire dans mon essai *Torneremo a percorrere le strade del mondo*, dont je m'inspirerai largement ici⁴.

² Questions intéressantes sur ce sujet, également pour le sociologue, se trouvent dans *Le chant des pistes*, Grasset 1988 et dans *Anatomie de l'errance*, Grasset 1996.

³ J.-P. Demoule, *Homo migrans. De la sortie de l'Afrique au grand enfermement*, Payot 2022 ; G. Barbujani et A. Brunelli, *Il giro del mondo in sei milioni di anni*, il Mulino 2018.

⁴ *Torneremo a percorrere le strade del mondo. Breve saggio sull'umanità in movimento*, UTET 2021, où l'on trouve les références bibliographiques nécessaires, que nous omettons ici pour ne pas alourdir un texte qui se veut introductif.

Le cas européen

Les auteurs de *Age of migration*⁵ considèrent, non sans raison, que la migration est le phénomène social le plus important à cheval du XIX et du XX siècle.

L'histoire de l'Europe est caractérisée par des flux migratoires internes continus, qui ont parfois changé de direction ou de densité, mais n'ont jamais cessé, et connaissent même une nouvelle croissance, temporairement ralentie par le Covid, mais qui reprend peu après.

En ce qui concerne les migrations extérieures, il convient de faire une distinction entre la longue phase d'émigration à *partir de l'Europe* et la phase plus récente - et, d'un point de vue dimensionnel, encore moins importante - au cours de laquelle il s'agissait principalement d'une migration *vers l'Europe*.

Au cours de la seule seconde moitié du XIXe siècle, plus de 50 (cinquante !) millions de personnes ont quitté l'Europe. Une douzaine de millions ont été accueillies aux États-Unis, et au moins autant au Canada, en Amérique du Sud et en Océanie. C'est beaucoup, si l'on pense que la population européenne en 1850 était estimée à seulement 276 millions, qui malgré les émigrations deviendrait d'ailleurs 408 millions en 1900. Les flux annuels seront de l'ordre de 200-400 mille individus par an jusqu'en 1880, puis deviendront 600-800 mille dans les vingt années suivantes, et doubleront encore (1-1,5 million par an) dans la première décennie du XXe siècle et jusqu'à la Grande Guerre.

C'est à partir de la fin de la Première Guerre mondiale que commence l'inversion des flux, avec une bonne présence de personnes issues des pays colonisés, qui avaient alors un titre de séjour privilégié, sinon la citoyenneté, présence dans une certaine mesure favorisée par les gouvernements de l'époque, qui avaient besoin de main-d'œuvre (ou, comme on le verra encore mieux avec la Seconde Guerre mondiale, de chair à canon).

Les grands nombres de la longue vague d'immigration moderne en Europe se produiront cependant surtout après la guerre, dans la période de reconstruction et surtout de *boom* économique (même si entre 1946 et 1950 les Européens continueront à partir au rythme d'un demi-million par an, sans compter les migrations internes), mais avec une force d'inertie qui se maintiendra au-delà de la crise provoquée par le choc pétrolier de 1973, notamment parce que l'arrivée de main-d'œuvre s'accompagne de regroupements familiaux, alors favorisés par de nombreux gouvernements, et plus tard des effets de l'accroissement naturel (les enfants d'immigrés, dits de la deuxième génération).

Ce n'est qu'après la crise des années 70 qu'a commencé ce que l'on pourrait appeler le *grand ralentissement*, du moins en paroles : blocage progressif des

⁵ Pour la dernière édition, Bloomsbury 2019, il s'agit de H. de Haas, S. Castles et M. Miller.

entrées régulières (et donc ouverture inconsciente à des flux de plus en plus importants d'immigrants irréguliers) sous l'impulsion de l'opinion publique et de l'émergence progressive de forces politiques qui font du rejet de l'immigration (quand ce n'est pas de la xénophobie explicite) le centre de leur politique.

Toute l'Europe commencerait à croire qu'elle est envahie : même si, en regardant les données (mais personne ne le fera) on aurait découvert qu'au cours de la période de vingt ans 1970-1989, le solde migratoire de l'Europe était très proche de zéro, signe que les vagues d'immigration étaient accompagnées de flux de sortie équivalents (il deviendra en fait positif à partir des années 1990 et surtout à partir des années 2000, dont les quinze premières années ont vu des flux vers le Vieux Continent de vingt millions de personnes, avec des pics de deux à trois millions par an - flux qui s'avéreront fondamentaux, face à l'augmentation du nombre de pays en déclin ou effondrement démographique). Au cours de la même période, à partir des années 70 et de manière plus significative au cours des décennies suivantes, les pays historiquement exportateurs de main-d'œuvre - ceux de l'Europe méditerranéenne - sont devenus, sans l'avoir prévu et donc géré, également importateurs nets de main-d'œuvre. De plus, suite à l'onde de choc de l'écroulement du mur de Berlin, de la chute de l'empire soviétique et de l'élargissement à l'Est de l'Union européenne entre 2004 et 2007, de nouvelles voies d'immigration de main-d'œuvre régulière ont été ouvertes, ainsi que d'importants flux irréguliers là où la clause de libre circulation n'avait pas encore été activée.

Les limites du blocus généralisé des frontières extérieures de l'UE vont bientôt devenir de plus en plus évidentes, avec les premières arrivées par voie terrestre via le corridor des Balkans, qui prendront des proportions dramatiques suite aux effets des conflits au Moyen-Orient, en Irak et en Syrie notamment, et celles par voie maritime via les trois corridors de la Méditerranée orientale (à destination de la Grèce), centrale (à destination de l'Italie) et occidentale (à destination de l'Espagne), avec l'alerte qui s'ensuivit.

Aujourd'hui, dans l'UE-27 (après le Brexit), selon les données d'Eurostat, vivent près de 450 millions de personnes, dont 8 % ont une nationalité autre que celle du pays dans lequel ils résident (3 % d'un autre État membre, 5 % d'un pays hors UE - les trois quarts d'entre eux étant en âge de travailler). La majorité des immigrés sont originaires d'autres pays de l'UE (52 % ; mais en Italie, 69 % d'entre eux ne sont pas originaires de l'UE). Les émigrants en provenance des pays de l'UE représentent exactement les deux tiers des immigrants vers les pays de l'UE (3 millions contre 4,5 millions en 2018), signe que les flux continuent de s'orienter dans les directions les plus diverses. Il est intéressant de noter que seulement un peu plus de la moitié des émigrants sont natifs des pays qu'ils quittent (54%), tandis que 25% sont citoyens d'autres pays de l'UE, et 22%

citoyens de pays non-membres de l'UE, ce qui confirme la présence croissante aussi des secondes (ou troisièmes, ou quatrièmes...) migrations.

Or, en 2022, comme le montrent les statistiques d'Eurostat, 7,2 millions de personnes sont entrées dans l'Union européenne : on sait moins que 3,6 millions l'ont quittée, soit exactement la moitié, à laquelle il faut ajouter les migrations internes, qui se poursuivent et ont même repris à un rythme croissant.

Les raisons de la mobilité

Ceux qui bougent le plus aujourd'hui, proportionnellement, sont les élites, les « classes parlantes », ceux qui ont un quasi-monopole sur le discours social et dictent l'agenda de ce dont on parle, les *branchés*, qui inventent des tendances qui seront suivies par d'autres.

On se déplace pour quelques jours ou pour toute la vie, pour des rayons d'action de plus en plus longs mais réversibles et modifiables en permanence : aller et venir, zigzaguer, tourner en rond... Pour un nombre croissant d'emplois (et, souvent, pour les plus intéressants : qui, pas toujours mais souvent, sont aussi parmi les mieux payés), la mobilité est la norme : non plus l'exception, mais la règle.

Elle est même devenue une valeur en soi, monnayable en tant que telle. Surtout, les jeunes l'ont compris. Non seulement ils intègrent de plus en plus la mobilité dans la liste des possibilités qui s'offrent à eux une fois leurs études terminées (et, grâce aux programmes Erasmus et d'échange, également pendant celles-ci), mais ils en éprouvent la valeur dans leur propre parcours et en sont conscients.

Les hommes et les femmes d'aujourd'hui se déplacent de plus en plus, et pour des raisons de plus en plus diverses. Pour les raisons classiques : le travail, les affaires, les études (y compris l'apprentissage des langues étrangères), le tourisme sous toutes ses formes (familial, de congrès, universitaire, sportif, culturel, de santé - le voyage de l'espoir -, malheureusement aussi sexuel, et même de vaccination, aujourd'hui). Il existe des professions structurellement mobiles, au moins pour certaines périodes de l'année ou de la carrière : tous ceux qui partent en tournée (musiciens, artistes de théâtre, danseurs), les travailleurs du transport (marine, transport aérien, etc.), la gestion globale, les techniciens d'usine et de maintenance, les coopérateurs, les professeurs de langues à l'étranger, les missionnaires, les militaires, les journalistes, les travailleurs du secteur du tourisme et des vacances. Mais les gens se déplacent pour bien d'autres raisons, auxquelles on pense moins.

Par curiosité et par intérêt, comme dans le récit autobiographique de ce grand voyageur et marcheur qu'était Robert L. Stevenson, *The Amateur Emi-*

grant, dans lequel il décrit son voyage vers l'Amérique avec des émigrants de troisième classe ; par nécessité (comme les émigrants qui ont voyagé avec lui dans le même bateau) ; pour échapper au contrôle social, à une dette, à une vengeance, au service militaire, à un mariage insatisfaisant (comme *Madame Bovary*), à n'importe quelle contrainte ; par désir d'expérience, par insatisfaction, par agitation (comme dans l'un des textes de Bruce Chatwin cités plus haut), par peur du présent ou de l'avenir, d'une menace vague ou d'un danger précis, pour chercher quelque chose que l'on ne trouve pas, ou pour trouver quelque chose que l'on ne sait pas chercher ; parce qu'on a un objectif précis et localisé, ou parce qu'on n'en a pas et qu'on avance de manière indifférenciée, au gré du vent ; pour aider les autres ou pour se trouver soi-même ; avec enthousiasme ou sans le vouloir ; pour chercher une cause (comme les *combattants* étrangers et les volontaires des guerres les plus diverses ou de la Légion étrangère) ou parce qu'on a renoncé à en avoir une ; parce qu'on cherche une fin ou parce qu'on a besoin d'un moyen ; pour poursuivre l'espoir d'un avenir meilleur ou pour fuir le désespoir d'un passé raté et d'un présent sans perspective ; par amour ou par manque et donc à la recherche d'amour ; pour passer le temps ou pour le gâcher ; ou sans raison particulière, peut-être même simplement parce qu'on ne peut pas rester sur place. Certaines mobilités festives et vacancières, les files d'attente sur l'autoroute au retour du week-end, les nuits en voiture des jeunes provinciaux, errant de pizzeria en discothèque (à défaut d'un *grand tour des beautés* classiques de l'Italie, même un *petit tour* fait maison suffit), et même les exodes du mois d'août, peut également s'expliquer de cette manière - et peut-être signifie-t-elle quelque chose, non seulement en raison de l'ancien chevauchement temporel entre les deux significations de jour férié et de jour de travail (le septième jour, *shabbath* ou dimanche, étant consacré au repos) - à tel point qu'en anglais, le mot pour vacances, *holiday*, se réfère à un jour et à un temps sacrés.

Puis il y a les événements : foires commerciales, congrès, festivals, expositions, concerts et méga concerts, *prides*, happenings, championnats sportifs, *raves*, olympiades, rassemblements politiques, réunions d'associations de nature la plus disparate, pèlerinages religieux ou autres, missions de conversion et campagnes internationales, occasions mondiales de divertissement, réunions d'organisations professionnelles, institutions transnationales, campagnes de coopération au développement, et encore, comme par le passé, pour faire la guerre, pour défendre des intérêts nationaux, peut-être déguisés en nobles objectifs de civilisation, du « fardeau de l'homme blanc » à l'exportation de la démocratie, ou par procuration, pour défendre des intérêts plus concrets de sociétés multinationales engagées dans l'exploitation des ressources d'autrui, mais

aussi pour des missions de *maintien de la paix* ou de surveillance des processus démocratiques.

À lui seul, le tourisme, avant le Covid, croissait à un rythme plus rapide que le commerce mondial, représentant plus d'un dixième du produit intérieur brut mondial (et 45 % de celui des économies émergentes), et des emplois dans le monde entier - bien qu'il s'agisse d'une activité qui n'est pratiquée que pendant le temps dit libre, et dans les moments « vides » (*vacuus*, d'où vacances). Les vols transnationaux représentaient à eux seuls 1,3 milliard par an.

Les hommes et les femmes d'aujourd'hui (ceux qui le peuvent, parce qu'ils disposent d'un passeport qui le leur permet et des ressources nécessaires) ont montré qu'ils voulaient se déplacer souvent et volontiers : pour mille raisons, et même sans raison, juste pour le plaisir de le faire. En fait, la mobilité est devenue un *status-symbol* en soi, qu'on affiche volontiers.

Circularité globale : plus qu'on l'imagine

Il est intéressant de constater que dans le discours commun - mais aussi dans le discours académique - nous avons tendance à observer l'immigration et l'émigration comme des phénomènes distincts, comme s'ils étaient liés, certes, sur le plan conceptuel, mais en fait alternatifs : à tel point que nous imaginons volontiers que s'il n'y avait pas d'immigration, il n'y aurait pas d'émigration, attribuant une relation de cause à effet là où il n'y a qu'une corrélation fallacieuse.

La relation qui lie l'immigration et l'émigration n'est pas *immigration vs emigration*. Ce n'est pas un *aut aut*, mais un *et et* : pas l'un ou l'autre, mais les deux. De même qu'il n'y a plus lieu de distinguer les *push factors* et les *pull factors*, qui au contraire se superposent et s'entremêlent, il n'y a plus de pays uniquement d'immigration ou uniquement d'émigration, comme il était peut-être légitime de le croire il y a quelques décennies, lorsque j'ai commencé à travailler sur ces questions. J'ai essayé de regarder la balance migratoire, pays par pays, de toute l'Afrique et de toute l'Europe, et même s'il y a des pourcentages différents, il n'y a pratiquement pas de pays concernés par un seul des deux phénomènes.

Les flux ne sont plus seulement unidirectionnels, mais souvent bidirectionnels et encore plus souvent circulaires. Ainsi parler de *circularité globale* est peut-être la meilleure façon de décrire la mobilité humaine, même celle que l'on circonscrit au phénomène de l'immigration, c'est-à-dire le déplacement d'un pays à un autre pour des raisons professionnelles (d'ailleurs notre définition implicite implique qu'il s'agit d'un phénomène plus ou moins stable, lié au transfert des racines d'un lieu à un autre : mais les choses sont plus complexes que cela, et il existe aujourd'hui de plus en plus de migrations temporaires - pour

une période de la vie -, intermittentes - ce qui ne signifie pas nécessairement saisonnières -, épisodiques, réversibles, répétables, occasionnelles...).

Pensons-nous à l'Europe.

L'Allemagne, c'est bien connu, avec sa masse critique et son économie solide, est le pays européen qui accueille le plus d'immigrants et qui connaît les flux les plus importants. Elle est également une destination attrayante pour l'immigration en provenance d'autres pays de l'UE. Peu de gens savent, même parmi les Allemands, qu'elle est aussi le premier pays européen pour nombre d'émigrants (ce qui équivaut à peu près aux deux tiers de tous les immigrants) : malgré une économie saine, une administration qui fonctionne et une protection sociale efficace. C'est le signe que la migration est motivée par autre chose et qu'il existe des groupes de travailleurs qui ont la possibilité et l'intérêt d'exercer leurs compétences et de jouer leur jeu ailleurs : dans des pays où l'économie est encore plus saine, les salaires encore plus élevés, le jeu plus intéressant, ou qu'il y a simplement quelque chose à faire, ou qui attire - qui existent, parce que tout est relatif, parce que le hasard de la vie peut nous emmener n'importe où (le hasard, et non la causalité, que nous soulignons toujours, dans la présomption indémontrable que nos choix sont toujours rationnels, et surtout fondés sur la seule rationalité économique).

Au niveau européen, on parle surtout des personnes qui arrivent, mais ceux qui partent sont un nombre relevant aussi. En fait, les migrations internes à l'Europe et à chaque pays sont plus actives que jamais et n'ont jamais cessé.

Tout cela pour dire qu'il n'y a rien d'étrange à ce qu'un même pays connaisse en même temps l'immigration et l'émigration, car il s'agit de sujets différents, avec des besoins, des espoirs, des désirs et des projets différents. Si la première cesse, il n'y a aucune raison d'imaginer que la seconde doit nécessairement cesser aussi.

Nouvelles émigrations : le cas italien

L'émigration et l'immigration doivent être liées conceptuellement, car elles répondent à la même demande et à la même recherche d'horizons plus satisfaisants, et sont les deux faces d'une même médaille, que nous appelons la mobilité humaine : comprendre que les motivations sont souvent très similaires peut nous aider à comprendre l'irrationalité de la précompréhension cognitive des slogans contre l'immigration et l'altérité, qui sont non seulement trompeurs et souvent haineux, mais aussi nuisibles à ceux qui les prononcent, car ils obscurcissent la capacité de comprendre ce qui se passe.

En même temps, l'immigration et l'émigration doivent être séparées sur le plan fonctionnel, car il n'y a pas de relation de cause à effet entre elles. Même

s'il n'y avait pas d'immigration, l'émigration existerait toujours (en fait, elle serait probablement plus importante). De même, s'il n'y avait pas d'émigration, il y aurait toujours de l'immigration. Parce qu'elles ciblent largement des segments différents du marché du travail.

Le cas italien peut être paradigmatique, à bien des égards⁶. Il existe au moins trois fractures, ou segmentations, sur le marché du travail italien - une normative, une territoriale et une générationnelle - qui génèrent d'importants déséquilibres.

Le premier est celui entre le travail régulier et le travail irrégulier. Certains employeurs, y compris des étrangers, recherchent des travailleurs qui ne sont pas en situation régulière, afin de dépenser moins, et c'est un problème grave : en raison du fait qu'il existe - et qu'il existait même sans immigration - une énorme tranche d'économie souterraine, qui ne paie pas de cotisations, de TVA et d'impôts, au détriment de tous les Italiens. Les étrangers sont plus enclins que les Italiens à accepter ces emplois : en particulier ceux qui sont en situation irrégulière en matière de séjour, ils ne peuvent pas faire autrement.

La deuxième fracture concerne la division entre le nord et le sud de l'Italie. Le fait que les étrangers se trouvent principalement dans le Nord, et les chômeurs italiens principalement dans le Sud, et que les régions où il y a le plus de chômeurs ne sont pas celles où il y a le plus d'immigrés, et vice versa, est la preuve que les uns ne prennent pas le travail des autres. Sauf, comme on l'a dit, dans les secteurs les moins qualifiés du marché du travail.

La troisième fracture est générationnelle. En plus d'être moins nombreux, les jeunes Italiens sont plus éduqués que les Italiens qui prennent leur retraite. Par conséquent, ils ne remplacent pas leur travail, ne serait-ce qu'en partie. Cela explique pourquoi l'Italie, qui ne compte même pas 0,8 % de la population de la planète, se classe au 8e rang mondial pour le nombre d'émigrants vers les pays industrialisés. À la recherche, plus que de travail, de meilleurs salaires. Mais il faut aussi sortir du seul paradigme salarial. Toute personne ayant une certaine expérience de l'émigration italienne sait que le différentiel de salaire a un bon effet d'incitation (ou si vous préférez d'attraction), mais un effet de retour beaucoup plus modeste. En d'autres termes, ceux qui partent, attirés par des salaires plus élevés, découvrent entre-temps des pays qui fonctionnent mieux, avec une plus grande attention au mérite, des systèmes de protection sociale plus protecteurs, ouverts aux différences (de toutes sortes: culturelles, nationales, ethniques, religieuses, sexuelles), culturellement cosmopolites, plus respectueux de l'égalité des sexes, moins gérontocratiques, où l'ascenseur social fonctionne

⁶ Je l'ai traité en détail dans *La spirale del sottosviluppo. Perché (così) l'Italia non ha futuro*, Laterza, 2020 ; et plus brièvement, dans une perspective de problem solving, dans *Governare le migrazioni*, Laterza 2023.

mieux (c'est-à-dire que l'on peut espérer changer d'emploi et de classe sociale grâce à ses propres efforts), avec des administrations publiques qui fonctionnent (où les usagers sont considérés comme des citoyens ayant des droits et non comme des sujets n'ayant que des devoirs), une meilleure qualité de vie, de meilleurs services et infrastructures matériels et immatériels, et alors, dans une large mesure, même avec la même offre salariale, ils ne reviendraient pas.

Même ceux qui s'en sortent difficilement, souvent aidés par leur famille restée en Italie, ne veulent pas rentrer : l'un des paradoxes de l'émigration italienne est en effet que les remises voyagent en sens inverse - des parents restés en Italie vers leurs fils et filles émigrés, et non de l'étranger vers le pays d'origine, comme c'est généralement le cas. Cela en dit long sur les véritables raisons de l'émigration et sur l'importance de la méfiance à l'égard du contexte d'origine pour motiver le départ.

Les nouveaux départs se sont désormais pluralisés, y compris en matière de motivations, qui d'ailleurs ne s'écliment pas, mais se superposent. La recherche de travail, bien sûr, et de meilleurs salaires, de carrières plus rapides et de mobilité, mais aussi l'accompagnement des enfants, pour qu'ils puissent vivre dans un endroit jugé meilleur, les opportunités de travail pour les femmes qui sont aussi mères ou qui voudraient l'être (qui représentent d'ailleurs près de la moitié des émigrants italiens), les raisons d'études, les personnes âgées qui partent à la retraite ou qui accompagnent leurs enfants émigrés, et bien d'autres encore, y compris le simple désir d'acquérir de l'expérience, ou l'amour, comme on l'a vu. Des facteurs qui, d'ailleurs, s'appliquent aussi - presque tous - à l'immigration.

Technologie et mobilité

Toutefois, par rapport au passé, il existe également des raisons structurelles - technologiques, pour commencer - qui favorisent la migration, la facilitent ou en diminuent les coûts sociaux. Les vols *low cost* et, en général, la diminution des coûts de voyage, du moins pour ceux qui peuvent voyager légalement, en possédant un passeport qui le permet. La baisse des coûts s'accompagne d'une plus grande rapidité et sécurité du voyage, et donc de la possibilité de le répéter, de revenir fréquemment auprès de ses proches ou de leur permettre de rendre visite à leurs *expatriés*. La baisse du coût des communications, la possibilité d'utiliser des outils comme les *réseaux sociaux* et *skype* (demain qui sait d'autres, peut-être l'hologramme), en plus du téléphone, avec des messages textuels et vocaux, la baisse du coût du *roaming* (et sa suppression substantielle en Europe), ont abaissé ou réduit considérablement les coûts psychologiques de la distance. Le voyage n'est plus une rupture spatio-temporelle, avec un temps (le passé) et avec un lieu, mais une position sur un *continuum*, qui permet d'entretenir, voire

de créer des *long distance relationships* affectives et professionnelles. Les mobilités miniaturisées qui accompagnent le migrant (smartphones, ordinateurs personnels, tablettes, kindles...), en gardant en mémoire une grande partie de la vie et des souvenirs significatifs de chacun, finissent par devenir l'enracinement paradoxal de la personne, en aidant à minimiser les coûts émotionnels de la migration, et en contribuant à reconstruire une structure d'identités en termes de flexibilité, d'adaptabilité et de capacité de transformation rapide. Il s'agit presque d'un tournant anthropologique, ainsi que d'un changement dans la manière de concevoir la migration.

Pour l'Union européenne, le tournant réside dans son existence même, et dans son ouverture toujours plus grande : la libre circulation des travailleurs, et plus généralement des personnes, quel que soit leur rôle, en est l'illustration. Non seulement elle a réduit les coûts de la mobilité, y compris par la reconnaissance mutuelle des qualifications, mais dans certains cas elle l'encourage même, en la subventionnant et en soutenant les institutions qui l'encouragent. Les programmes Socrates et Erasmus, les bourses Marie-Curie et les projets du Conseil européen de la recherche, les nombreuses collaborations scientifiques et technologiques entre entreprises, mais aussi les jumelages entre communes, écoles et associations, la création même d'une classe d'eurocrates cosmopolites et polyglottes, ou tout simplement de personnes à la mentalité ouverte et collaborative au-delà des frontières (pourtant largement abolies et rendues symboliquement moins importantes par l'adoption de l'euro comme monnaie commune par un grand nombre de pays), vont dans ce sens.

Cette plus grande facilité ou possibilité de mener des vies mobiles permet aussi d'imaginer les migrations non pas comme un destin irréversible et irrémédiable, mais comme une phase de la vie, éventuellement réversible, ou au contraire prolongeable ailleurs (les *onward migrations*, vers une autre destination, de la deuxième mais aussi de la première génération). Pour la propension à changer de ville ou de pays, c'est comme pour celle à changer de partenaire : une fois qu'on l'a fait la première fois, qu'on a compris que c'était possible, et qu'on y survit, il n'y a pas de raison de ne pas le refaire - jusqu'à ce qu'on ait trouvé l'amour de sa vie, qu'on choisit définitivement, de façon permanente. Jusqu'à preuve du contraire.

Transformations de la mobilité humaine : pourquoi il ne suffit plus de parler de migration

Pour comprendre ce qui se passe, il faut aussi sortir du nationalisme méthodologique, cette habitude paresseuse qui fait que l'on n'appelle migrations que

les mouvements de population plus ou moins stables où il y a franchissement physique d'une frontière.

Si nous essayons de lire les migrations internationales comme s'il s'agissait de migrations internes, nous comprendrions des choses qui nous échappent. L'explication est assez simple. Face à l'arrivée de populations visiblement (nous dirions esthétiquement) étrangères, une réaction instinctive fréquente est celle du rejet, de la peur, et l'on recourt alors à un ensemble de solutions standards, apparemment faciles, mais illusoirement efficaces : les barrières, les murs - qui, outre leur matérialité physique, prennent la forme d'une législation, et l'action convaincante des gardes-frontières, armes à la main. Si les mêmes personnes venaient d'une région voisine (ou même lointaine) du même pays, nous ne pourrions pas recourir aux mêmes moyens : par la loi, justement, et par l'inexistence de gardes-frontières. Nous serions obligés d'accepter le phénomène (et d'ailleurs, souvent, nous ne le remarquerions même pas) qui, par conséquence, produirait ses effets, souvent inaperçus. Ainsi nous pourrions mesurer les effets positifs et négatifs dans le lieu de départ et dans le lieu d'arrivée ; ou nous pourrions demander l'avis des personnes concernées : si elles sont satisfaites d'avoir déménagé, le feraient-elles à nouveau (et dans la plupart des cas, la réponse est oui).

C'est précisément parce que les migrations internes (des campagnes vers les villes, des montagnes et des zones les plus inaccessibles et isolées vers les vallées et les zones mieux desservies, des régions du Sud vers celles du Nord) n'impliquent pas le franchissement d'une frontière qu'elles ne sont pas comptabilisées comme des migrations, et surtout qu'on ne peut pas les arrêter (et donc on ne peut pas recourir à l'idée du mur, du refoulement, du rapatriement comme première réponse), parce qu'on est, en somme, obligé de les accepter et d'en subir les conséquences, qu'elles sont aussi riches d'enseignements pour la compréhension des migrations internationales, et nous montrent des raisons profondes de commodité. Si l'on considère les choses de manière systémique, il ne fait aucun doute qu'en termes économiques, les zones d'arrivée sont gagnantes (et les coûts sociaux, bien que présents n'inversent pas le résultat). Quant aux zones de départ, il est vrai qu'elles investissent (par exemple dans l'éducation) sur les personnes qui les quitteront ensuite pour travailler ailleurs : mais l'émigration permet également de réduire la concurrence pour les emplois disponibles, offrant à ceux qui restent de plus grandes possibilités d'entrer sur le marché du travail, à tel point que certains économistes, tels que les prix Nobel Banerjee et Duflo⁷, affirment que, dans les zones où l'offre de travailleurs est supérieure aux emplois disponibles, l'émigration devrait également être encour-

⁷ A. Banerjee et E. Duflo, *Good Economics for Hard Times*, Public Affairs, 2019.

ragée de manière appropriée sur le plan économique, avec de véritables « bons de mobilité ». Maintenant, si nous élargissons notre regard des régions de départ pour embrasser le système italien, par exemple, il n'y a que des avantages, puisque les coûts de l'éducation, d'un côté ou de l'autre, auraient été supportés de toute façon. L'effet, également économique, de la *fuite des cerveaux* (et le *gain de cerveaux* correspondant dans les régions d'arrivée) dépend de la largeur de notre regard, et ne se produit que si nous le concentrons sur l'étroite région de départ : si le regard embrasse le pays dans son ensemble (ou l'Europe, ou le monde...), il n'existe tout simplement pas. En fait, dans les migrations internes, il n'y a *fuite des cerveaux* (et *gain* correspondant *de cerveaux*) que si l'on examine séparément les régions de départ et d'arrivée. Si l'on change d'échelle et que l'on examine l'ensemble (disons un pays comme l'Italie), le phénomène n'existe pas car la compensation a lieu dans le même pays (en réduisant l'échelle, on pourrait parler de différents quartiers d'une même ville : il nous semblerait tout simplement absurde de raisonner en termes de gains et de pertes, si l'on étudie dans un quartier et que l'on travaille dans un autre).

Ici, si nous pouvions également penser la migration transnationale de cette manière, nous pourrions imaginer offrir des compensations (même diluées dans le temps, par le biais de transferts fiscaux) qui aideraient à combler les écarts qui, de part et d'autre, produisent et incitent à la migration, et nous pourrions mieux percevoir les coûts et les avantages de la migration. Le résultat final serait en fait d'amener la main-d'œuvre là où elle est demandée et où les salaires sont plus élevés : mais en activant des canaux d'investissement (y compris par le biais des envois de fonds) vers les zones de départ par les zones d'arrivée enrichies par la migration, en améliorant ainsi leur disponibilité de services, en stimulant leur développement, et en diminuant ainsi les problèmes qui ont conduit aux déséquilibres à l'origine de l'émigration, en même temps, le chômage et donc la pression de la concurrence sur le marché du travail seraient réduits dans ces mêmes zones, dans un mécanisme vertueux (qui n'exclut pas, bien sûr, l'activation de politiques de développement spécifiques pour amener des entreprises et du travail là où il n'y en a pas). Dans les zones d'arrivée, l'activation de politiques d'intégration et d'assistance adéquates (disponibilité de logements, services à la personne, mesures incitatives) pourrait réduire les coûts sociaux de l'intégration, avec un avantage pour le système dans son ensemble. Bien sûr, tout cela exige que la migration soit planifiée, guidée, soutenue, et pas seulement acceptée ou subie.

Zones dépeuplées et abandonnées

Un autre exemple peut nous aider à mieux comprendre certains des avantages possibles de l'immigration. Pensons aux endroits qui sont progressivement abandonnés. Les zones montagneuses, même dans les régions riches, sont plus isolées et éloignées des services : le déclin démographique entraîne un vieillissement de la population et une réduction de l'échelle, de sorte que de nombreux métiers et services (y compris les écoles) tombent en dessous du seuil minimal de viabilité, entraînant des fermetures et, par conséquent, une migration supplémentaire - en particulier des familles avec enfants - vers la vallée ou la ville, provoquant l'abandon des terres, le manque d'attention à l'environnement, etc., avec des conséquences négatives, également en termes de coûts, liées à l'instabilité hydrogéologique et à de nombreuses catastrophes dites naturelles, ainsi qu'à l'abandon de la production et de la typicité locales. Dans ces cas, des greffes significatives de jeunes en âge de travailler et de familles d'ailleurs (autochtones et immigrés), dans le cadre de projets coordonnés et guidés, permettraient de maintenir (ou de ramener) les villages et les zones en voie d'abandon et de désaffectation au-dessus du seuil de durabilité.

Le phénomène se retrouve partout en Occident, et même dans le monde entier. Face à un processus d'urbanisation de plus en plus rapide (aujourd'hui plus de la moitié de la population mondiale vit dans des réalités urbaines, mais ce sera plus des deux tiers en 2050), avec les grandes réalités métropolitaines du monde destinées à produire également la majeure partie des revenus, il y a - et il y aura de plus en plus - des zones entières qui se vident peu à peu : la population jeune les abandonne, à la recherche de meilleures opportunités ou simplement par désir de vivre dans des réalités plus riches en opportunités, plus dynamiques, qui produisent après tout une grande partie de la culture dans laquelle nous sommes immergés (qui est presque entièrement produite dans les métropoles, bien qu'elle soit également consommée par ceux qui vivent en dehors d'elles) - et la population âgée seule reste, tant qu'elle dure, comme une garnison de ces zones. Ceux qui partent le font pour aller dans les villes voisines, mais aussi désormais directement à l'étranger. Ces zones restent donc - tant que cela dure, en fait - le lieu d'affections de plus en plus lointaines, d'une mémoire de plus en plus effacée, de retours sporadiques à la maison, peut-être pour les vacances, tant que le besoin s'en fait sentir. Mais le processus est plus important et plus radical que nous ne le pensons, et devrait susciter bien plus de préoccupations que le (très peu) que nous connaissons, sans parler de l'inexistence d'un débat politique et d'une alarme sociale à ce sujet.

Pour l'Italie, il s'agit de zones habitées par plus de 10 millions de personnes, impliquant environ 4.500 communes (plus de la moitié des communes ita-

liennes), correspondant à des parties importantes du territoire de notre pays, essentiellement montagneux - les Alpes, les Apennins, les îles, mais aussi les plaines moins rentables... - avec un processus de vidange impressionnant, en termes de nombre et de rapidité : avec une première baisse, qui entraîne la fermeture des écoles, s'il y en a, qui à son tour accélère l'abandon des familles, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que la dernière personne âgée, et même plus celle-ci. C'est un processus que l'on observe d'autant mieux qu'il se produit rapidement, à la suite d'événements exceptionnels : comme un tremblement de terre (pensons à la région de L'Aquila, par exemple - mais cela s'est produit après tous les grands tremblements de terre qui ont frappé l'Italie). Dans ce cas, certaines personnes sont obligées de partir immédiatement, parce qu'elles n'ont même plus de maison, ou parce qu'il faut les mettre en sécurité. Le déplacement, de temporaire, finit par être définitif, peut-être en raison de l'absence de fonds ou de la lenteur bureaucratique épuisante de la reconstruction, malgré les commissaires extraordinaires. Ainsi ils finissent par rester ailleurs, dans des villes lointaines : là, les enfants s'habituent, et ils quittent l'école de leur ville natale, qui n'a plus le nombre minimum d'élèves pour rester debout, ou qui a des classes multiples - oui, elles existent encore - avec des effectifs plus élevés que par le passé, ce qui accélère le déménagement.

Tout cela se produit quotidiennement, mais lentement, de sorte que nous ne le voyons pas. Des fermetures d'écoles au compte-gouttes, des pertes d'emploi, des installations en mauvais état. Les gens partent. Par manque d'alternatives. Pour le bien de leurs enfants. Ceux qui restent sont les personnes âgées. Ainsi les jeunes et les familles sont encore plus poussés à partir. D'où le vide progressif - et pour l'instant irréversible - de ces zones. Le processus est destiné à s'intensifier et à s'accélérer. De nombreuses villes risquent de devenir des *ghost towns*, des (micro-)villes fantômes : décoratives, peut-être, pour ceux qui les atteignent - pittoresques, mais inutiles. Une forme d'euthanasie urbaine qui mériterait au moins autant d'attention que les autres formes d'euthanasie et un débat tout aussi passionné.

En Italie, 5 627 communes, soit 69,9 % des 8 047 communes italiennes, comptent moins de 5 000 habitants : ce sont précisément ces communes (mais pas seulement elles, comme nous le verrons) qui constituent les zones les plus exposées au risque de dépeuplement. Près de la moitié de ces villes (2 534) ont entre 1 000 et 3 000 habitants et plus d'un tiers (1 985) ont moins de 1 000 habitants. Selon un rapport de l'ANCI (Association des communes italiennes), l'*Atlas des petites communes*, 57,2 % d'entre elles (3 195) connaissent un déclin démographique plus ou moins important. Ce n'est pas surprenant, car le déclin est généralisé à l'ensemble du pays : il est surprenant qu'il ne dérange pas et qu'il ne produise pas de réactions. Aussi parce que les communes de moins de

5.000 habitants couvrent plus de la moitié du territoire national, 54,2% pour être précis, avec une densité de population qui est évidemment inférieure au tiers de la moyenne nationale, et dans les communes de moins de 1.000 habitants elle tombe à 26 habitants par kilomètre carré, un pourcentage beaucoup plus élevé de personnes âgées, un pourcentage beaucoup plus faible d'étrangers (avec des exceptions intéressantes), une part croissante de difficultés de logement (diminution des activités commerciales, éloignement des écoles, offre de services inexistante), avec environ un logement inhabité pour deux logements occupés. Un problème, certes. Mais aussi une nouvelle opportunité, potentiellement : si nous les organisons de manière minimale, dans notre propre intérêt.

Un plan d'investissement dans ce sens serait une nécessité et une opportunité pour tous ceux qui le souhaitent. Si nous ne pensons qu'à l'aménagement du territoire, il s'agit d'un épargne économique : planifier des interventions de prévention coûterait moins cher que de gérer des situations d'urgence dues à des catastrophes naturelles - en termes d'argent, de vies humaines, de perte de portions de territoire, de reconstruction. En outre, la définition du terme « naturel » pour nombre de ces événements est d'une pertinence douteuse, s'il s'agit de négligence et de manque d'entretien. Des opportunités s'ouvriraient pour les jeunes qui souhaitent arriver ou revenir dans ces territoires.

Entre-temps, il y aurait une histoire à reconstruire, un besoin d'anthropologie et d'histoire locale pour ne pas perdre complètement la mémoire de l'abandon de ces zones, avant qu'elles ne disparaissent complètement. Bien sûr, un besoin d'aménagement et de gestion du territoire, où la nature reprend ses droits, seule et au hasard. Puis, il y a la nécessité d'un grand plan paysager, la sécurisation des terres, le maintien de la biodiversité, la lutte contre l'instabilité hydrogéologique, etc.

Mais d'importantes opportunités s'ouvriraient également aux immigrés. En fait, elles se sont déjà ouvertes. On n'aime pas le rappeler, mais une grande partie de l'agriculture et de l'élevage est déjà debout grâce à la présence massive et souvent prépondérante des immigrés : du lait et des produits laitiers (même les plus prestigieux, les images mêmes du *Made in Italy*, comme le parmesan et le grana padano) transformés par les Sikhs de la plaine du Pô, aux ouvriers qui sont les protagonistes des récoltes saisonnières de pratiquement tout ce qui finit sur nos tables, des tomates de Sicile aux pommes du Trentin, en passant par les riches vignobles du nord, dans lesquels sont impliqués des étrangers venus d'Afrique, d'Asie ou d'Europe de l'Est. Il y a aussi un peu d'étranger qui arrive dans les zones défavorisées, là où les jeunes ne veulent plus vivre (à la montagne, dans les îles et dans les milieux ruraux, surtout), sous la forme d'épouses étrangères (surtout) ou de maris d'Italiens : un autre chapitre – mineur, c'est vrai – dont on parle peu. Mais il y a beaucoup d'immigrés, des familles entières, qui

viennent de pays où ils connaissent déjà la vie des champs, parce que c'était la leur, et qui viennent de métiers similaires : et ils les feraient volontiers ici, où ils sont plus rentables, s'ils en avaient la possibilité. De même, si certains quittent ces lieux à la recherche d'un avenir plus confortable dans le monde dit civilisé, d'autres, parmi les autochtones, les recherchent précisément parce qu'ils ne sont pas encore trop civilisés et artificiels. Il y a - il y aurait - de la place pour tout le monde.

Pourquoi alors ne pas imaginer des greffes organisées des uns et des autres ? Elles ont déjà eu lieu en partie et, en ce qui concerne les immigrés, les exemples sont nombreux dans les Alpes et les Apennins. Elles pourraient contribuer à sauver - paradoxalement - précisément les produits locaux typiques, les espèces indigènes, l'artisanat typique, les *presidia slow food* qui finiront sur les tables des consommateurs mondiaux. Fournir l'assistance nécessaire aux personnes âgées isolées. Maintenir le territoire en ordre, le sauvegarder. Jusqu'à l'organisation d'un tourisme alternatif, d'hôtels villageois, d'un tourisme de mémoire, de la récupération du folklore. De véritables *communautés locales* organisées : des investissements potentiellement productifs, qui peuvent également être soutenus par des fonds européens, et en tout cas de l'argent dépensé bien mieux qu'en simple assistance. Mais aussi bien moins que ce qui est perdu par l'appauvrissement des territoires.

Une complexité physiologique

Les migrations, vers l'intérieur et vers l'extérieur, sont donc une physiologie et non une pathologie du système : des conséquences, inévitables et à certains égards (demandez à ceux qui jouent un rôle clé) souhaitables, du développement. Ainsi, la circularité de la mobilité humaine devient très similaire à ce que la circulation sanguine représente pour le corps humain, avec ses fonctions, à commencer par le transport des nutriments, des hormones, de l'oxygène - la santé de la « machine » dépend de l'efficacité et de la synchronisation du processus : et, en effet, ce sont les altérations du circuit, les rétrécissements, les blocages, la perte d'élasticité, qui créent des problèmes.

Une analogie artificielle mais peut-être plus intuitive, celle de la circulation dans et autour d'une grande ville, peut nous aider à mieux comprendre le phénomène dans sa complexité. Nous imaginons tous qu'il serait plus commode de trouver un emploi près de chez soi, et nous sommes convaincus qu'il est absurde que les habitants du nord de la ville trouvent un emploi dans le sud, et vice versa, et passent des heures en voiture, à faire la queue sur les rocade ou sur les routes centre-périphérie, dans les différentes vagues de déplacements qui, au cours de la journée, déplacent d'abord les travailleurs et les étudiants, puis

les consommateurs pour les achats, et enfin, le soir, les personnes intéressées par la consommation sociale et culturelle - souvent, bien sûr, les mêmes personnes. Mais on finit par voir les choses différemment quand on se rend compte que se déplacer permet de trouver non pas n'importe quel emploi (ou école, ou produit, ou spectacle de théâtre), avec des conditions contraignantes, mais au moins dans une certaine mesure un emploi de notre choix, avec de meilleures conditions : alors que si nous restions chez nous, nous devrions nous contenter de ce qui est disponible, et en particulier d'emplois que nous n'aimons pas, qui ne sont pas payés selon nos attentes, et qui n'ont même pas de rapport avec nos études ou nos centres d'intérêt. Sachant cela, nous acceptons de payer, même si ce n'est pas de bon gré, les frais de déplacement : notre contribution à l'irrationalité du système, qui nous semble néanmoins meilleure que l'alternative, la subordination à la tyrannie de l'espace, à la contrainte de la proximité. La mobilité est dans la logique des choses, en somme.

De la Méditerranée à l'Europe de l'est, les migrants entre « armes hybrides » et objets de solidarité

Giulia Breda

Université Côte d'Azur

Swanie Potot

Unité de recherche Migrations et société, Université Côte d'Azur

Depuis des décennies maintenant, la Méditerranée constitue la frontière naturelle entre les migrants venus d'Afrique et l'Union européenne. C'est dans cet espace qu'ont été historiquement déployés les instruments de la répression des migrations, visant à fermer l'Europe sur elle-même. C'est également dans l'espace méditerranéen que la question migratoire est devenue enjeu de tractations avec les pays tiers, ces derniers monnayant leur participation au contrôle des départs depuis leurs côtes. Face à la dangerosité accrue de cette voie comme de celle passant par l'Atlantique, des parcours alternatifs sont apparus, passant notamment par la Turquie et les Balkans, donnant lieu à de nouvelles négociations avec des pays du pourtour européen. Ce renouvellement permanent des routes migratoires emprunte depuis 2020 un nouveau tracé, passant par la Biélorussie et la Pologne. Contrairement aux autres parcours, celui-ci ne fut pas créé à l'initiative des migrants mais d'un chef d'Etat, usant de la « menace migratoire » comme d'une arme envers une Union européenne fragilisée par ces propres fantasmes d'invasion. L'article revient sur la constitution de cette route migratoire et les enjeux qu'elle soulève, tant au niveau des relations internationales que de l'expérience des individus en mobilité et des personnes qui leur portent assistance dans un contexte de criminalisation de la solidarité.

Introduction

Les migrations par la Méditerranée constituent la route la plus courte et la plus empruntée vers l'Europe en provenance des côtes nord-africaines ou du Moyen-Orient. Si l'on remonte aux trente dernières années, on constate que c'est sur ses côtes qu'ont été testés et que se sont développés les dispositifs les plus élaborés de contrôle et de limitation des migrations, à commencer par le dispositif Frontex.

Il est intéressant de constater qu'aujourd'hui, le « modèle » méditerranéen qui conjugue répression, encampement (Agier & Lecadet, 2014 ; Bouagga, 2017), tri entre « réfugiés » et « migrants indésirables » (Agier, 2009 ; Kobelinsky, 2008) et pratiques irrégulière des Etats (Bužinkić & Avon, 2020) se retrouve sur d'autres frontières européennes. Le cas présenté dans les lignes qui suivent porte sur les confins de l'Union européenne en Pologne. Il a attiré notre attention tandis que nous travaillions sur les arrivées par l'Italie et la Grèce. La focale depuis longtemps orientée sur les frontières sud de l'UE, s'est temporairement déplacée vers une nouvelle zone de tension migratoire, aux abords de la Biélorussie.

Pour la première fois dans la courte histoire de la « forteresse Europe » (Bigo, 1998), un Etat a créé de toute pièce un enjeu migratoire sur un territoire connu pour être particulièrement fermé et surveillé. Le président Loukachenko a ainsi construit une route alternative à la Méditerranée aux confins est de l'UE. Il nous semble alors pertinent de comprendre comment l'expérience des frontières méditerranéennes a en quelque sorte été reproduite aux abords de la forêt primaire de Białowieża, par un Etat polonais en quête de légitimité auprès de ses homologues européens. En faisant un parallèle avec la situation méditerranéenne, on cherche ici à remettre en contexte non seulement la répression des migrations mise en œuvre par les autorités polonaises, mais également la forte mobilisation d'activistes autour d'une question sociale émergente dans un pays dirigé par une coalition de droite radicale.

De la menace migratoire à l'instrument de soft power

« Nous faisons face à une attaque hybride, brutale, violente et indigne »¹, c'est par ces propos que le président du Conseil européen abordait le drame qui se jouait aux frontières de la Pologne, la Lituanie et la Lettonie avec la Biélorusse, en novembre 2021. Après des décennies de discours anti-immigration, l'Union européenne considère désormais les personnes en mobilité comme des

¹ Charles Michels, président du Conseil européen, 17 novembre 2021.

armes que des pays malveillants sont susceptibles de retourner contre elle. Les quelques dix à vingt mille personnes massées aux abords de la Pologne à l'automne 2021 constitueraient ainsi une menace qui pourrait déstabiliser la quiétude des quelques cinq cents millions d'Européens, justifiant dès lors d'user envers elles de procédés en contradiction avec le respect de la dignité humaine.

Cette « menace » est la conséquence directe de l'instrumentalisation politique de la question migratoire dans la plupart des Etats européens. La xénophobie ouvertement portée par un certain nombre de partis aujourd'hui au pouvoir, et la contamination de cette thématique dans tout l'échiquier politique ont développé une peur de l'immigration dans de larges pans de la population. Bien que nombre d'économistes aient montré que l'immigration n'avait pas d'effet négatif sur l'économie (Jayet et al., 2001), que les démographes aient mis en exergue la relative stabilité des migrations à l'échelle mondiale (Héran, 2017) et le risque de déclin démographique de la population européenne si elle ne bénéficiait pas d'apports extérieurs (United-Nations, 2000), bien que des chercheurs de tous horizons aient souligné les effets délétères de la fermeture des frontières (Bassi & Souiah, 2019 ; Heller & Pécoud, 2017 ; ObsMigAM, 2020 ; Schmoll, 2020 ; Streiff-Fénart & Segatti, 2011) le nombre d'arrivées de migrants par la mer Méditerranée a diminué mais le taux de mortalité n'a cessé d'augmenter. Ce dossier traite des conséquences de la mort par migration. Caractérisées par la diversité de leurs ancrages disciplinaires et par leur richesse empirique en termes de lieux et de méthodes, les contributions réunies ici décrivent les conditions dans lesquelles s'exerce la violence frontalière dans l'espace maritime Méditerranée, les mobilisations des proches des morts et disparus (compagnons d'infortune, familles, pêcheurs et expliqué les attrait de la circulation (Pécoud & de Guchteneire, 2009 ; Wihtol De Wenden, 2017), le jeu rhétorique politique a fait de la mobilité internationale un continuel problème à traiter. Depuis bientôt quarante ans, les pays les plus riches sont entrés dans une logique de fermeture envers certaines populations, imposant des visas attribués selon des critères de plus en plus discriminants et érigeant des contrôles sans cesse plus poussés, à l'aide de technologies toujours plus sophistiquées.

En faisant entrer dans cette dynamique de protection des pays tiers, de départ ou de transit, qui n'ont pas d'intérêt direct à limiter les migrations, les Etats ouest-européens ont eux-mêmes créé la possibilité de « négocier » le blocage des personnes en mobilité. Ainsi, pour que les pays maghrébins développent des politiques migratoires nationales, avec contrôle de leurs propres frontières à l'entrée et – surtout – à la sortie, mettent en place des politiques d'accueil de demandeurs d'asile – éludant alors l'option de la réinstallation plus au nord – et agissent comme des partenaires dans la lutte contre la migration illégalisée, il fût nécessaire d'offrir des contreparties (Boubakri, 2004 ; Rodier & Morice,

2010). Non seulement l'UE et ses Etats membres contribuent largement aux équipements et aux formations des gardes-frontières dans de nombreux pays, mais tout laisse penser que la question migratoire pèse par exemple, depuis les années 2000, sur les négociations concernant les quotas d'importation des produits agricoles marocains en Europe ou sur les pourparlers autour de la délicate question de la pêche. Sur un plan plus politique, il n'est un secret pour personne que le retour du président libyen Mouammar Kadhafi sur la scène internationale en 2007 fut conditionné, entre autres, à la mise en œuvre par de ce dernier, d'un arsenal répressif limitant les départs d'embarcations vers l'Europe. Plus récemment, les négociations de la Turquie avec l'Union européenne ont encore une fois souligné le pouvoir offert à un président qui a la capacité de jouer avec la dite « menace migratoire » : en 2016, alors que des millions de Syriens tentent de fuir la Syrie en guerre en essayant de rejoindre l'Europe via la Turquie, cette dernière s'engage à retenir cette population sur son territoire et à accepter le retour sur son sol de ceux arrivés sans autorisation en Grèce, en contrepartie de la levée des restrictions sur les visas attribués aux Turcs pour leur entrée dans l'espace Schengen².

En ce sens, la stratégie du président biélorusse Viktor Loukachenko s'inscrit dans une voie déjà largement ouverte par d'autres et, lorsqu'en juin 2021, le Conseil européen, voyant poindre le problème biélorusse, « condamne et rejette toute tentative de pays tiers d'instrumentaliser les migrants à des fins politiques »³, il a depuis longtemps lui-même fait de la question migratoire une monnaie d'échange de grande valeur en politique internationale. L'objectif du leader biélorusse est sous certains aspects assez similaire à celui du président libyen M.Kadhafi en son temps : il entend reprendre sa place de dirigeant reconnu sur la scène internationale, malgré la condamnation de sa politique par l'UE. Il souhaite renégocier les sanctions contre la Biélorussie prises en conséquence de son élection controversée en août 2020 pour un sixième mandat à la tête du pays et de la répression des manifestations qui s'en est suivie.

En effet, depuis cette date la tension n'a eu de cesse de monter entre ces deux entités. En août 2020, l'UE refuse de reconnaître les résultats de l'élection, considérant que celle-ci n'a été ni libre ni régulière. Dans un jeu où la Russie et l'UE se disputent leurs influences respectives en Europe de l'Est, le fidèle de Vladimir Poutine est challengé par une opposition pro-européenne. L'UE prend une première série de sanctions à l'encontre de personnalités et d'entités biélorusses le 1er octobre 2020 et se dit « prête à soutenir une transition démocratique pacifique, en recourant à toute une série d'instruments, y compris un plan

² Accord sur l'immigration entre la Turquie et l'Union européenne signé le 18 mars 2016.

³ Conclusions du Conseil européen, 24 et 25 juin 2021.

global de soutien économique à une Biélorussie démocratique »⁴. Suite à ces premières mesures, les sanctions ont plusieurs fois été renforcées, notamment (4ème série de sanctions) après l'atterrissage forcé d'un avion de ligne à Minsk (Biélorussie), conduisant à la détention par les autorités biélorusses du journaliste Raman Pratasevich ainsi que de Sofia Sapega, le 23 mai 2021. Progressivement, tous les canaux diplomatiques sont fermés par l'UE et le président n'est plus reconnu dans sa fonction. Telle est la situation avant que ne débute la dite « guerre hybride », qui est sans doute moins une « vengeance » envers l'UE, comme décrite par de nombreux médias, qu'une offensive en vue de provoquer un changement dans un rapport de force jusque-là défavorable au président Loukachenko.

Ouverture d'une route migratoire alternative à la Méditerranée

A partir de juin 2021, la Biélorussie ouvre véritablement une nouvelle route migratoire vers l'Union européenne en vendant en grand nombre des visas pour le territoire biélorusse. De nouvelles lignes aériennes sont ouvertes, notamment par la compagnie nationale Belavia, depuis diverses villes (Istanbul, Damas, Baghdâd...) et des agences de voyage mettent en vente des forfaits tout compris avec vols, hébergement et transport pour rejoindre la zone frontalière entre la Biélorussie et la Pologne, la Lituanie ou la Lettonie, pour des prix bien inférieurs à ceux pratiqués pour le passage par la Méditerranée (entre deux et douze mille euros d'après nos informations). Le bruit se répand rapidement parmi les migrants potentiels du Moyen-Orient et d'Afrique et, en quelques mois, ce seraient d'après les estimations de l'UE, entre dix et vingt mille personnes, de nationalités extrêmement diverses (afghane, syrienne mais aussi sénégalaise, érythréenne, soudanaise, etc.) qui rejoindraient ainsi Minsk dans le but de se rendre en UE. Il s'agit véritablement d'une alternative à la Méditerranée.

En août 2021, le Conseil européen s'émeut de la situation et communique « Les ministres ont exprimé leur solidarité avec les États membres de l'UE concernés et se sont déclarés en faveur d'une assistance supplémentaire sur ce tronçon de la frontière extérieure de l'UE. Les agences de l'UE ont rapidement apporté un appui : l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et Europol ont déployé un grand nombre d'officiers et d'experts et ont fourni des équipements techniques ». Ainsi, les instruments développés autour du bassin méditerranéen

⁴ Conseil de l'UE Communiqué de presse 17 décembre 2020

sont directement réemployés en Pologne dans le but de « protéger » les frontières européennes contre « l'arme » migratoire.

Toutefois comprenant sans doute que la bataille est perdue, l'UE choisira quelques mois plus tard la voie de la négociation. En novembre 2021, alors que les informations circulent désormais et que le drame humain qui se joue dans les forêts de Podlachie, en Pologne, est documenté par un nombre croissant de médias, l'UE revoit ses sanctions à l'encontre de la Biélorussie. Sous couvert de les durcir face à la question migratoire, les dirigeants européens ouvrent des canaux de communication avec le pouvoir biélorusse. Si la Commission vote un nouveau train législatif permettant de mettre en place des mesures de rétorsion contre les compagnies aériennes qui participent à l'acheminement des migrants vers la Biélorussie, les médias commentent également les deux longs entretiens, dont on ne connaît pas la teneur, entre la chancelière allemande Angela Merkel et Viktor Lukachenko. Celui-ci redevient donc un interlocuteur légitime aux yeux des dirigeants européens et se trouve de facto reconnu dans son rôle de président sur la scène internationale.

Ces discussions conduisent au rapatriement de quelques centaines de migrants depuis Minsk, avec le soutien de la mission du Service européen pour l'action extérieure et une aide financière de l'UE, sans que cette opération très médiatisée ne règle pourtant la situation de quelques milliers d'autres, toujours bloqués à la frontière. La mobilisation de la diplomatie européenne sur ce dossier se dirige non seulement vers Minsk mais également envers les pays de départ et de transit. La Turquie est mobilisée pour limiter les embarquements de migrants potentiels depuis ses aéroports et l'Irak s'engage à suspendre les vols pour Minsk et à faciliter les retours volontaires depuis la Biélorussie et la Lituanie.

Dans ce jeu géopolitique, non seulement le président Loukachenko regagne son rang de leader biélorusse auprès des Européens, mais il reconquière également une place de valeur auprès de Moscou dont les relations avec l'UE s'enveniment de jour en jour. Aux yeux de Vladimir Poutine, la région frontalière biélorusse est une ressource stratégique de première importance ; cela se confirme quelques mois plus tard, début 2022, par l'utilisation de ce territoire comme base arrière de la guerre russo-ukrainienne.

De son côté, le gouvernement polonais issu du parti Droit et Justice, de droite populiste, dirigé par le Premier ministre Mateusz Morawiecki, tire également quelque avantage de la situation. Depuis plusieurs années sa politique est vivement commentée et parfois officiellement contestée par la Commission européenne. Les mesures anti-LGBT, la dure répression des manifestations d'op-

position, la quasi-interdiction de l'avortement en 2020⁵ et la tentative de passer une loi contre la liberté de la presse fin 2021⁶ sont quelques-uns des aspects très critiqués de la politique polonaise. De ce point de vue, la question migratoire lui permet de regagner quelques lettres de noblesse, dans la mesure où ce régime apparaît désormais comme un bon élève de la répression des migrations. Avec une relative discrétion quant à ses méthodes, il parviendrait à maîtriser la situation migratoire, libérant les autres Etats de cette « menace » et permettant ainsi aux institutions européennes de ne pas se compromettre dans le traitement illégal des migrations.

Encadré méthodologique

Chercheuses en sciences sociales, travaillant sur la question migratoire, nous nous intéressons plus particulièrement depuis quelques années aux transformations des frontières à l'échelle afro-européenne et aux mobilisations civiles qu'elles suscitent.

Nous décidons de nous rendre sur place après la période de forte médiatisation, envisageant – avec raison – que malgré l'annonce de vols retours, la route migratoire inaugurée par le président biélorusse ne s'est pas refermée. C'est en effet un moyen pour ce dernier de maintenir une certaine pression, faisant craindre la reprise des passages massifs à tout moment. Il nous importe alors de comprendre ce qui se joue sur place, entre personnes en migration, forces de répression polonaises et activistes.

Afin d'optimiser notre séjour sur place, nous entrons préalablement en contact avec des chercheurs de l'Université de Varsovie dont une partie s'avère très impliquée sur la situation frontalière actuelle. En suivant un séminaire en ligne organisé sur le sujet par ces collègues et en butinant des renseignements sur internet, nous parvenons en outre à entrer en contact avec un certain nombre de personnes et d'organisations concernées, dont la majorité collabore à un réseau d'activistes nommé Grupa Granica (Groupe frontière)⁷.

Ces divers échanges nous conduisent à décider de passer deux jours à Varsovie, capitale polonaise, pour quelques entretiens et de partir en Po-

⁵ L'avortement n'est plus autorisé depuis 2020 que dans deux circonstances : grossesse résultant d'un acte illégal, risque pour la vie ou la santé de la femme enceinte.

⁶ https://www.lemonde.fr/international/article/2021/08/12/en-pologne-de-nouvelles-menaces-pour-la-liberte-de-la-presse_6091253_3210.html

⁷ Voir le rapport édité par ce groupe <https://grupagranica.pl/files/Grupa-Granica-Report-Humanitarian-crisis-at-the-Polish-Belarusian-border.pdf>

dlachie, vers une région frontalière au sud de Bialystok, dont le chef-lieu est Hajnowka où nous avons des contacts. Cette région est, comme le reste des 500km de frontière polono-biélorusse, un lieu de passage important. Elle est en outre connue pour abriter la dernière forêt primaire d'Europe, à cheval sur les deux pays, par laquelle de nombreux migrants tentent de rejoindre la Pologne pour se rendre ensuite, pour la majorité d'entre eux, vers l'Allemagne. Il s'agit d'une région de plaines, couverte de forêts marécageuses, très humide et froide en hiver (entre 0° et -15°). La zone est économiquement l'une des moins développées du pays, marquée par l'exode rural. Elle réunit des populations ethniquement différenciées : les orthodoxes d'origine biélorusse, les catholiques d'origine polonaise et les musulmans tatars ; depuis l'holocauste, elle n'abrite plus de juifs⁸. Le tracé de la frontière actuelle date de 1945 et le sentiment d'un territoire homogène artificiellement coupé par la frontière issue de la Seconde Guerre mondiale reste ancré dans les esprits de certains habitants, beaucoup de familles ayant des membres de part et d'autre de la ligne de démarcation.

Construction de la crise polonaise

C'est à partir d'un hiatus quant au tracé de la frontière que débute la « crise migratoire » polonaise de 2021. En effet, à la mi-août, 32 Afghans défrayent la chronique : ils sont arrêtés dans leur déplacement vers la Pologne et se retrouvent bloqués au milieu d'un champ, tout proche du village d'Usnary Górnny, entourés de militaires biélorusses d'un côté et polonais de l'autre, chacune des deux parties considérant que leur camp de fortune est installé dans le pays voisin. S'en suit une polémique territoriale entre les deux Etats. Bien que tragique, cela souligne le caractère habituellement non problématique de cette frontière. Dans les décennies passées, celle-ci a essentiellement été traversée, via les axes routiers, par quelques Biélorusses et des Tchétchènes en quête d'asile, et la question migratoire en Pologne se centrait jusqu'alors autour de cette population.

La situation inaugurée par ces 32 Afghans est d'un tout autre ordre. Il s'agit progressivement de milliers de personnes qui seront accompagnées par les autorités biélorusses aux abords de la frontière et contraintes de la traverser, malgré les obstacles naturels et humains érigés devant eux. Une partie de la frontière est matérialisée par des fils de fer barbelés, mais en de nombreuses parties, il ne s'agit que d'une ligne imaginaire qui traverse des clairières, des

⁸ En 1941, le ghetto de la seule ville de Bialystok comptait 50.000 personnes. A partir de 1943, ses habitants ont été transportés vers le camp de concentration de Majdanek (KL Lublin) ou le camp d'extermination de Treblinka.

marécages ou des forêts. Les migrants y sont alors poussés et, d'après les récits récoltés par les activistes, sont battus voire menacés par des tirs d'armes à feu s'ils font demi-tour.

Dans la région explorée, le passage consiste à traverser des forêts détrem-pées de plusieurs dizaines de kilomètres où, faute de point de repère, il est extrêmement difficile de s'orienter. Seuls les GPS des téléphones portables permettent d'éviter de tourner en rond parmi les arbres, avant d'arriver à court de batterie. Les marécages et les cours d'eau obligent à suivre des tracés chaotiques qui prolongent d'autant le temps passé dans la forêt et multiplient les risques de noyade et d'enlèvement. Parvenus en lisière de forêt, certains s'y enfoncent à nouveau pour éviter les contrôles polonais et tenter de sortir à un meilleur moment ou depuis un lieu moins surveillé. Ces passages peuvent ainsi prendre de quelques jours à plusieurs semaines, sans équipement, sans réserve de nourriture, par des températures ayant atteint les moins quinze degrés Celsius en novembre.

Les rumeurs propagées par les personnes qui ont vendu, dans les pays de départ, les tickets et visas pour la Biélorussie, laissent penser qu'il s'agissait d'un passage facile en comparaison de la route des Balkans ou celle de la Méditerranée. Cela explique la variété des profils des migrants : des hommes de tous âges, des femmes, des familles avec enfants, des personnes à la condition physique précaire, etc. Le nombre de morts est, et restera probablement inconnu, même si une vingtaine de corps a déjà été retrouvée et enterrée dans les cimetières musulmans de la région.

Cette information restera d'autant plus confidentielle que l'arsenal déployé côté polonais est totalement discrétionnaire. En effet, dès le 2 septembre 2021, la Pologne instaure un état d'urgence sur une bande d'environ trois kilomètres de large tout le long de la frontière avec la Biélorussie⁹. Cette zone rouge, qui couvre le territoire de 180 communes des voïvodies de Podlachie et de Lublin, est interdite à toute personne autre que ses habitants et, dans la région visitée, les gardiens du parc naturel. Le ministère de l'Intérieur y aurait déployé jusqu'à 20.000 soldats et policiers pour contenir la « menace migratoire ». De fait, les journalistes, les associations humanitaires, les chercheurs, comme toute personne susceptible de témoigner, sont tenus à l'écart du théâtre des opérations et donc des refoulements en masse, des mauvais traitements à l'endroit des migrants et des violations de la loi qui y sont pratiqués quotidiennement par d'après les témoignages recueillis.

⁹ La chambre criminelle de la Cour suprême polonaise a rendu un jugement mardi 19 janvier 2022 : l'interdiction générale d'accès à la zone frontière a été jugée contraire à la Constitution.

Parallèlement, la Pologne a décliné le soutien international dans la gestion de cette « crise » sur le terrain. Ce refus de bénéficier du soutien des forces de Frontex, du HCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies) et de l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) lui permet de conserver la maîtrise des événements dans cette zone et de la communication sur ces faits. Cela explique que peu d'informations aient circulé sur les incidents à la frontière même. On note à ce propos que la plupart des photos parues dans la presse internationale étaient prises depuis le côté biélorusse de la frontière et diffusées depuis des agences de ce pays, celui-ci ayant en revanche intérêt à publiciser la situation qu'il est parvenu à créer dans un but de déstabilisation. Ceci nous rappelle que la « guerre hybride » est aussi et surtout une guerre informationnelle.

Ce que cachent les autorités polonaises, ce sont les pratiques de ses agents. A l'encontre de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés ratifiée par ce pays en 1991, la Pologne pratique en effet des « pushbacks ». Cette pratique consiste à renvoyer de l'autre côté de sa frontière des personnes entrées sur un territoire national donné, sans leur permettre de faire valoir leur droit, notamment de déposer une demande d'asile ou de demander une prise en charge par l'Etat pour les mineurs. Ces refoulements expéditifs ont été déployés dès les premières arrivées par les forces polonaises. D'abord mise en œuvre illégalement au regard du droit polonais, le parlement a voté un amendement le 14 octobre 2021 autorisant officiellement cette pratique¹⁰. La criminalisation de l'entrée irrégulière sur le territoire devient la justification du refus du droit d'asile. La contradiction de cet amendement avec le droit européen n'a pas soulevé beaucoup de protestations du côté de l'UE, les dirigeants européens se montrant plus soucieux de limiter les arrivées de personnes en exil dans l'espace Schengen que de faire respecter les droits humains. Bien que le Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU ait émis un communiqué rappelant que ces renvois forcés « *constituaient une violation du droit international* »¹¹, partout où ils ont été observés aux abords de l'UE, que ce soit en mer Egée, dans le détroit de Gibraltar, dans les Balkans ou ailleurs, les pushbacks sont tacitement approuvés par les autres Etats européens qui craignent, en cas d'arrivées importantes dans les pays qui constituent la frontière externe de l'UE, d'être amenés à devoir

¹⁰ La loi précise qu'un étranger interpellé à la frontière de l'Union européenne immédiatement après l'avoir franchie illégalement sera obligé de quitter sur-le-champ le territoire polonais. Une interdiction temporaire d'entrée en Pologne et dans la zone Schengen pendant une période allant « de six mois à trois ans », lui sera alors remise par les autorités. Amendement à la loi nationale sur les étrangers, validé le 14 octobre 2021 par le Parlement polonais.

¹¹ UNHCR, communiqué du 22 octobre 2021, <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2021/10/61765a96f/hcr-appelle-etats-mettre-fin-limpasse-frontiere-belarus-lue-deviter-nouvelles.html>

« partager le fardeau » (expression médiatique fréquente) et accueillir des exilés sur leur territoire via des redéploiements, comme cela a plusieurs fois été réclamé par la Grèce et l'Italie et parfois mis en œuvre.

Ainsi, de jour comme de nuit, dans la zone interdite et au-delà, des patrouilles de soldats font des rondes sur les petites routes et les pistes qui longent la frontière afin de dénicher des personnes en exil. On sait peu de choses de ce qu'il advient d'elles quand elles sont débusquées. Certaines témoignent de leur parcours lorsqu'après plusieurs tentatives de passage échouées, elles parviennent enfin à passer et rencontrent des activistes polonais. Elles disent parfois avoir été maltraitées par des hommes en uniforme – sans doute pour les dissuader de revenir – tandis que d'autres racontent avoir été conduites dans des postes de police avant d'être embarquées dans un camion puis renvoyées à un poste frontière du côté biélorusse. D'après nos informations, lorsqu'elles arrivaient en Biélorussie, celles-ci étaient soit directement repoussées dans l'autre direction un peu plus loin, soit bénéficiaient d'un moment de repos, éventuellement d'une nuit à l'abri, avant d'être à nouveau conduites en un point de passage vers la Pologne, souvent de nuit. Ces pratiques sont documentées par les personnes en migration elles-mêmes qui parfois filment leurs péripéties. Divers groupes d'activistes diffusent via les réseaux sociaux ces vidéos ainsi que les scènes dont ils sont directement témoins, avec pour objectif de sensibiliser l'opinion publique internationale sur ce qu'ils qualifient de drame humain.

De son côté, l'État polonais se lance dans une propagande anti-migratoire. En janvier 2022, la rhétorique de l'invasion et de la menace que représentent les migrants se mêlait, dans les médias, aux sujets dénonçant la menace Russe envers l'Ukraine. Dans les deux cas, le théâtre des opérations était la Biélorussie et l'objectif était une déstabilisation de l'Union européenne. Située en première ligne, la Pologne se présente comme particulièrement menacée mais fortement protégée par ses propres militaires. Le soutien aux soldats fait l'objet de campagnes nationales. Ainsi, dans la région enquêtée, des banderoles avaient été déployées, notamment devant des églises, portant un slogan répété ailleurs sous différentes formes : « Nous remercions les soldats et militaires polonais pour la défense des frontières de la République. #DerrièreChaqueUniformePolonaisUnMur ». Contre nos attentes, cette même bannière était déployée sur une des mosquées ayant pris en charge l'inhumation des corps retrouvés dans les marais, ceci probablement sous la pression tacite des autorités locales, selon nos informateurs. Le gouvernement s'est ainsi lancé dans une véritable entreprise de mise en valeur du travail effectué par la police et l'armée dans la zone frontalière, évacuant ou marginalisant toute critique de celui-ci avec l'appui de la majorité des grands médias. Le registre sécuritaire, particulièrement prisé par

le parti Droit et Justice au pouvoir depuis 2015, trouve en cette occasion à se déployer avec une force sans précédent.

Mobilisation citoyenne, d'une cause à une autre

Pourtant, ici comme ailleurs en Méditerranée (Giliberti & Potot, 2021), l'opprobre public, le déploiement de forces militaires et policières rendu extrêmement visible dans cette région désertée, et l'instauration de l'état d'urgence partiel n'ont pas empêché la mobilisation de citoyens polonais en soutien aux personnes migrantes.

Dès l'été 2021, quelques associations concernées par la question migratoire se mobilisent pour intervenir auprès des 32 Afghans bloqués sur la frontière. Il s'agit principalement de bénévoles, d'intervenants sociaux et de juristes qui opèrent habituellement dans des centres d'accueil ou auprès de familles immigrées depuis un certain nombre d'années, sur des questions aussi diverses que l'apprentissage de la langue française, la scolarisation des enfants, le suivi juridique de demandes d'asile, etc. Ces associations, dont la majorité sont basées à Varsovie, ont déjà des liens entre elles et se réunissent régulièrement pour des réunions de coordination. C'est donc spontanément, en ayant connaissance de l'affaire de la frontière, que certaines personnes de ce réseau, qui deviendra bientôt le Grupa Granica, se rendent sur place pour tenter de démêler la situation ou bien qu'elles se mobilisent depuis Varsovie ou d'autres grandes villes du pays.

A partir de cet événement, la situation se complexifie rapidement avec l'arrivée de migrants en plus grand nombre dès la fin du mois d'août. Du fait de la médiatisation de ces arrivées, on voit émerger un élan de soutien qui débordera très rapidement le réseau initial pour inclure de nombreuses autres organisations et individus à travers tout le pays. Cette mobilisation rapide s'appuie sur un tissu contestataire qui s'est formé et renforcé au cours des dernières années, en opposition à plusieurs initiatives très conservatrices portées par le pouvoir.

Ainsi, le recul du droit à l'avortement, qui a fait l'objet de plusieurs tentatives à partir de 2016 avant de parvenir s'imposer en 2020, a soulevé une opposition virulente à travers tout le pays. Dans toutes les grandes villes, des milliers de manifestants, non seulement issus d'organisations féministes, mais également d'un public plus large de sensibilité progressiste, ont donné de la voix dans la rue. Face à la charge de la majorité au pouvoir, divers groupes minoritaires se sont coalisés. De même, les campagnes anti-LGBT, qui se sont traduites à partir de 2019 par la déclaration de « zones libres d'idéologie LGBT » dans

80 villes du pays¹², ont rassemblé des opposants bien au-delà des seuls cercles prioritairement concernés. De nombreuses manifestations ont eu lieu à travers le pays, où les anti-conservateurs ont élargi leurs rangs et gagné en visibilité. Dans la même veine, le retrait de la Pologne du traité européen sur les violences faites aux femmes a encore renforcé cette dynamique. Arguant que ce traité irait à l'encontre des droits des parents en demandant aux écoles d'enseigner l'égalité entre les femmes et les hommes, les propos du ministre de la Justice ont encore davantage cristallisé le clivage entre les tenants d'un catholicisme conservateur et les milieux libéraux et de gauche. Les arrestations de militants pour atteinte à des sentiments religieux, à l'été 2020, renforçaient encore ce climat et ont eu pour effet de donner corps à une large coalition d'opposition. On a pu observer cette union autour de différentes causes, lors de l'investiture du président Andrzej Duda pour sa réélection le 6 août 2020, tandis que les députés de gauche portaient les couleurs du drapeau arc-en-ciel, devenu bien au-delà de sa signification première liée à la cause LGBT, un emblème antigouvernemental.

Ce que le journal *Le Monde* qualifie de « révolution conservatrice permanente »¹³ a donc eu pour contre-effet de créer des synergies du côté des opposants au gouvernement. C'est ce dont témoignaient les activistes rencontrés dans la région de Białystok, dont un certain nombre ne s'étaient pas intéressés à la question migratoire avant l'été 2021 mais étaient entrés en militance ces dernières années, sur d'autres thématiques. Il semble qu'une fois l'attitude contestataire adoptée, elle puisse aisément se mouvoir d'une cause à une autre. La politique de l'Etat, dans ses différentes composantes, constitue en effet un tout cohérent, appuyée sur une idéologie réactionnaire-catholique d'extrême droite. Dès lors, s'opposer à toutes les manifestations de cette idéologie, qu'elle s'exprime vis-à-vis des femmes, des minorités sexuelles ou des étrangers, semble être la réponse apportée par une partie de la population, minoritaire mais très active. Le maillage associatif qui en résulte et la propension de cette minorité à se mobiliser à chaque nouvelle sortie du gouvernement expliquent probablement la forte mobilisation autour de la question migratoire dès l'été 2021.

Localement, dans la région de Białystok, une autre lutte a fourni un certain nombre d'activistes. Il s'agit de la mobilisation écologiste pour la préservation de la forêt primaire, contre la volonté d'exploitation du bois soutenue par le gouvernement. Ce combat politique avait fortement mobilisé dans la région en 2017 et ses effets en termes de structuration d'un réseau contestataire furent importants à l'échelle locale. Or, ces défenseurs de la forêt se sont rapidement

¹² L'UE s'est émue de ce geste politique et, en réponse, s'est proclamée en mars 2021 « zone de liberté » pour les personnes LGBT.

¹³ *Le Monde*, 22 janvier 2022 « En Pologne, le parti national conservateur au pouvoir prend en main l'éducation » par Jakub Iwaniuk.

retrouvés autour de la cause migratoire : connaissant très bien les lieux inhospitaliers traversés par les migrants et s'érigeant radicalement contre l'érection de barrières ou murs dans ce parc naturel, ils sont devenus des partenaires de premier plan dans la coalition qui soutient les personnes en exil.

Des engagements divers et criminalisés

L'activité des personnes solidaires peut être classifiée selon trois catégories distinctes. La première est constituée des personnes qui, depuis tout le pays, contribuent matériellement aux activités des groupes sur place. Alimentant des cagnottes en ligne, des vivres, des vêtements ou des duvets, elles contribuent à fournir tout le matériel nécessaire non seulement pour assurer la survie des personnes en migration mais également satisfaire les besoins des activistes sur place. Ainsi, une habitante locale, engagée dans le soutien aux migrants, nous racontait « On reçoit un soutien incroyable de toute la Pologne. Un réseau de soupes s'est mis en place à travers le pays : des gens préparent des soupes et les envoient vers nous dans des pots, pour qu'on les donne aux personnes trouvées dans la forêt ou pour qu'on les consomme nous-mêmes. Parce que parfois, avec le travail dans la journée, et l'aide aux réfugiés la nuit, on n'a même plus le temps de cuisiner pour nos familles. Il y a même des gens qui sont venus nous proposer des cours de yoga, des massages, tout ce qui est possible, pour qu'on ne se sente pas seuls ici avec les réfugiés... » D'après nos informateurs, ces soutiens, dont la provenance est essentiellement polonaise, suffisent à couvrir l'ensemble des besoins à la frontière. Ils sont non seulement le fait de personnes qui agissent individuellement mais également de nombreuses organisations, collectifs, syndicats, etc.

Parmi les activistes, une autre catégorie est constituée de personnes idéologiquement engagées, porteuses d'une cause à défendre et présentes à la frontière au nom de certaines valeurs politiques ou humanistes. Il s'agit pour beaucoup d'entre elles de jeunes, dont une majorité de femmes, issues des villes, ayant un niveau d'étude supérieur. On y rencontre également un certain nombre d'universitaires et de juristes, plus souvent de passage qu'installés sur place. L'engagement de ces activistes peut être issu de diverses causes mais ils ont trouvé nécessaire d'apporter leur contribution à la frontière dès qu'ils ont compris la répression qui s'exerçait à l'égard des migrants poussés en Pologne par la Biélorussie. Etayée ou peu informée, ces personnes proposent souvent une lecture politique de la situation et leur activité caritative s'inscrit dans un engagement socio-politique plus large.

Leurs activités s'opèrent dans un climat de crainte et de méfiance du fait de la criminalisation des activités solidaires (Aris Escarena, 2021 ; Giliberti, 2017).

Même si à ce jour aucune poursuite n'a été engagée à l'encontre de personnes ayant aidé des exilés, elles s'inquiètent de voir les premières condamnations arriver bientôt. Cela justifie qu'elles s'expriment peu dans les médias et soulignent systématiquement le caractère légal de leurs activités. La crainte d'être identifiés comme des opposants au régime, voire des ennemis de l'Etat, surgit souvent dans les conversations. Au quotidien, au-delà même des check-points, elles sont régulièrement arrêtées, de jour comme de nuit, par la police ou les militaires qui vérifient leur chargement et ne manquent pas une occasion de verbaliser la moindre infraction.

En dehors de ces démonstrations de force, il arrive également qu'elles fassent l'objet d'intimidations, de la part de groupes non identifiables par leurs insignes, qui circulent la nuit en véhicules tout-terrain et les arrêtent sans raison apparente. Leur présence sur le terrain illustre la notion même de « guerre hybride », impliquant des acteurs non-conventionnels, qui agissent en dehors de toutes règles. Quelques semaines avant notre venue, des véhicules de médecins qui intervenaient auprès de migrants ont été retrouvés saccagés, sans que ces actes soient signés. C'est pourquoi, au contraire de la propagande orchestrée par l'Etat, ces activistes recherchent l'invisibilité dans un but de protection.

Une autre catégorie de personnes engagées est constituée d'activistes « de facto », qui n'ont bien souvent pas de passé militant et s'engagent presque contre leur gré, poussés par la situation dans laquelle ils sont pris du fait de leur cadre de vie (Mazin, 2022). Dès le pas de leur porte, ils sont aux prises avec des femmes et des hommes en situation de détresse, apeurées, dont l'état de santé est souvent alarmant, parfois accompagnés d'enfants, qui les supplient de leur venir en aide. Si certains répondent à l'injonction de l'armée de faire appel à elle sans engager aucun échange avec ces personnes, d'autres, la plupart du temps sans idéologie ou considération politique, leur tendent la main.

D'après nos entretiens, cette position est sans aucun doute la plus difficile à tenir. Portée seulement par l'empathie ou par un sentiment de commune humanité, ces Polonais de la frontière n'ont aucune échappatoire. Tandis que les activistes venus du reste du pays font de fréquents aller-retour vers leur région d'origine ou bien s'engagent temporairement, eux sont confrontés à une situation qui perdure et dont ils ne voient pas l'issue. L'illégalisation de toute mise à l'abri et aide au déplacement les contraignent à faire des choix cornéliens : laisser des personnes dans leur détresse après leur avoir éventuellement donné à manger et un sac de couchage, ou bien entrer en clandestinité en acceptant d'offrir un toit pour la nuit, fût-il celui de sa grange, de panser des plaies susceptibles d'être fatales ou d'apporter d'autres formes de secours tout aussi vitales. Le conflit de loyauté dans lequel sont plongées ces personnes est parfois redoublé par le fait que nombre de familles ont au moins un membre parmi

les gardes-frontières, employeur important dans cette région plutôt agricole. Cette tension engendre un épuisement moral fréquent parmi ces personnes. Une habitante se plaignait ainsi de la situation créée par l'activité répressive des autorités : « Moi, je ne veux pas avoir à porter secours, je ne veux pas sauver des gens de la mort, je ne veux pas être une activiste. Mais je n'ai pas le choix, j'habite ici ! Est-ce que je peux laisser des gens mourir devant ma porte, dans mon jardin ? Et que fait l'Etat pour moi ? Comment il me protège de tout ça ? ». Dans ce cas, l'engagement solidaire est vécu comme une façon de faire face aux carences de l'Etat en matière d'accueil et les activistes pointent un sentiment d'instrumentalisation de leur position par des autorités qui ne sont plus garantes du respect des droits humains.

Conclusion

En quelque sorte, les confins est de l'Europe ne sont que la répétition de scènes qui ont déjà été observées sur les côtes nord-méditerranéennes et dans les Balkans. Il semble que la répression des migrations, mise en œuvre dans la violence et en dehors des législations nationales et internationale, et la criminalisation des solidarités, pratiquées de plus en plus ouvertement sur les bords de la Méditerranée aient été érigées en modèle et tendent aujourd'hui à être reproduites sur l'ensemble des frontières extérieures de l'Europe. En ce sens, la forêt primaire de Białowieża fait figure de Méditerranée en Europe de l'est et inaugure un nouveau front de la guerre contre les migrations.

Dans toutes ces situations, la rhétorique de la crise migratoire, perçue comme un événement ponctuel, problématique et vouée à disparaître comme elle est apparue, conduit les gouvernements à réagir sur le mode de l'urgence, en dehors du cadre démocratique et en faisant fi des valeurs fondamentales de l'Union européenne. Une telle démarche ne contribue pas à un traitement rationnel et réfléchi de la question migratoire. Bien au contraire, elle empêche de penser la mobilité comme une pratique normale ancrée dans l'histoire de l'humanité, ce qu'elle continue pourtant à être.

Bibliographie

- Agier, M. (2009). *Gérer les indésirables: des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris : Flammarion.
- Agier, M., & Lecadet, C. (dirs.) (2014). *Un monde de camps*. Paris : La Découverte.
- Aris Escarena, J.P. (2021). La criminalisation du sauvetage dans la mer Égée. Le cas de l'ONG PROEM-AID. *Mondi Migranti*, (3), 133-156.

- Bassi, M., & Souiah F. (2019). Corps migrants aux frontières méditerranéennes de l'Europe. *Critique Internationale*, (83).
- Bigo, D. (1998). Europe passoire et Europe forteresse : la sécurisation/humanitarisation de l'immigration. In *Immigration et racisme en Europe* (pp. 203-240). Bruxelles : Editions complexe.
- Bouagga, Y. (2017). *De Lesbos à Calais. Comment l'Europe fabrique des camps*. Lorient : Passager clandestin.
- Boubakri, H. (2004). *Migrations de transit entre la Tunisie, la Lybie et l'Afrique sub-saharienne : étude à partir du cas du Grand Tunis*. Conférence « Les migrants dans les pays de transit : partage des responsabilités en matière de gestion et de protection ».
- Bužinkić, E., & Avon, M. (2020). Pushback as a Technology of Crimmigration. In N. Kogovšek Šalamon (dir.), *Causes and Consequences of Migrant Criminalization* (pp. 157-170). Cham: Springer.
- Gilberti, L. (2017). La criminalizzazione della solidarietà ai migranti in Val Roja: note dal campo. *Mondi Migranti*, (3).
- Gilberti, L., & Potot, S. (dirs.) (2021) *Incursioni, Migrazioni, frontiere, solidarietà*, Mondi Migranti.
- Heller, C., & Pecoud, A. (2017). Compter les morts aux frontières : des contre-statistiques de la société civile à la récupération (inter)gouvernementale, *Revue européenne des migrations internationales*, 33(2-3), 63-90.
- Heran, F. (2017). *Avec l'immigration : Mesurer, débattre, agir*. Paris : La Découverte.
- Jayet, H., Ragot, L., & Rajaonarison, D. (2001). L'immigration : quels effets économiques ? *Revue d'économie politique*, 111(4), 565-596.
- Kobelinsky, C. (2008). « Faire sortir les déboutés ». Gestion, contrôle et expulsion dans les centres pour demandeurs d'asile en France. *Cultures & Conflits*, (71), 113-130.
- Mazin, H., (2022). *Épreuves de l'exil et solidarités de proximité. Ethnographie de l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya (2017-2020)*. Thèse de doctorat, Université Lumières Lyon II.
- Obsmigam (Collectif) (2020). *Le manège des frontières - Criminalisation des migrations et solidarités dans les Alpes-Maritimes*. Lorient : Le passager clandestin.
- Pecoud, A., & de Guchteneire P. (2009). *Migrations sans frontières : essais sur la libre circulation des personnes*. Paris : Unesco.
- Rodier, C., & Morice, A. (2010). Migrations : comment l'Union européenne enferme ses voisins. *Le Monde diplomatique*, 1 juin 2010.
- Schmoll, C. (2020). *Les damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*. Paris : La Découverte.
- Streiff-Fénart, J., & Segatti, A. (2011). *The Challenge of the Threshold. Border*

- Closures and Migration Movements in Africa*. Lanham: Lexington Books.
- United-Nations (2000). *Replacement Migration: Is it a Solution to Declining and Ageing Population?* New York: United Nations.
- Wihtol de Wenden, C. (2017). *Faut-il ouvrir les frontières ?* Paris : Presses de Sciences Po.

La signification politique de l'aide pratique : le droit d'asile en question et la réponse de la société civile pro-réfugiés en Italie

Maurizio Ambrosini

Université de Milan

La politique migratoire envisagée par le gouvernement italien, exaspérant les tendances observées ailleurs en Europe, sépare les immigrants utiles, les réfugiés bien accueillis et les autres demandeurs d'asile, pour laisser de côté ces derniers, quelles que soient les raisons de leur départ et le sort qui les attend s'ils ne parviennent pas à débarquer en Europe. Dans ce paysage sombre, les mobilisations de la société civile et les initiatives d'aide humanitaire, en mer et dans les villes, en faveur des demandeurs d'entrée et des déboutés du droit d'asile, continuent de représenter un symbole de résistance et une lueur d'espoir.

Dans cette contribution, mon propos est de discuter l'actualité mouvementée du droit d'asile en Italie, des printemps arabes au cas ukrainiens, sur la base des enquêtes menées dans le cadre du projet de recherche ASIT, financé par le programme PRIN 2017 du Ministère italien de la Recherche et de l'Université.

Devenir un pays d'asile

La société italienne et ses institutions ont eu du mal à reconnaître qu'elles étaient devenues une destination pour les migrations internationales, mais elles ont éprouvé une difficulté encore plus grande à remplir leur devoir d'accorder l'asile aux victimes de la guerre et de la persécution, bien que cela soit prévu par l'article 10 de notre Constitution. L'arrivée d'immigrés pour le travail, bien que frappée par l'accusation de soustraire des emplois aux chômeurs italiens, a pu trouver un point d'ancrage dans les besoins insatisfaits du marché du travail,

dans la pénurie visible de l'offre dans les emplois les plus pénibles et socialement indésirables (Ambrosini, 2020a), et par conséquent dans la participation des employeurs (y compris les familles) aux amnisties pour les travailleurs immigrés irréguliers.

Les organisations professionnelles ont été très peu présentes dans les débats sur l'immigration au cours des trente dernières années. En revanche, les entrepreneurs individuels ont largement bénéficié de l'arrivée d'une main-d'œuvre flexible, prête à s'adapter à la demande, souvent surqualifiée pour les tâches demandées, notamment dans les activités à forte intensité de main-d'œuvre et non exportables à l'étranger. Ce phénomène touche environ 2,5 millions de salariés réguliers, soit plus de 10% du total, génère du PIB pour l'économie et des emplois directs et indirects pour les travailleurs italiens : il suffit de penser à ce que la contribution des aides ménagères et des assistants familiaux immigrés signifie pour l'emploi et la carrière des femmes adultes italiennes, dans le système actuel de division sociale du travail. Cette demande s'est combinée avec la segmentation du marché du travail, c'est-à-dire avec le fait que les Italiens et les immigrés cherchent et trouvent dans une large mesure des emplois dans des secteurs et des postes différents. Ceci a contribué malgré tout à légitimer la présence des immigrés dans notre pays. Il suffit de penser aux amnisties récurrentes, huit en 34 ans, ainsi qu'à d'autres mesures de régularisation mineures ou cachées, telles que les amnisties de facto mises en œuvre avec les décrets sur les flux d'entrée de nouveaux travailleurs immigrés : toutes liées à l'emploi et à l'intermédiation des employeurs, à l'exception de celle de 1990, désormais lointaine, à l'époque de la loi Martelli.

Tout cela fait tout simplement défaut aux demandeurs d'asile : la légitimité de leur accueil tient presque exclusivement à des motifs humanitaires, inscrits dans des conventions internationales et des normes nationales, et à la volonté politique de les mettre en œuvre avec plus ou moins de générosité. Bien qu'il y ait eu des arrivées sporadiques de dissidents d'Europe de l'Est, puis d'exilés politiques dans les années 1970, persécutés par des régimes autoritaires en Amérique latine, puis de demandeurs d'asile africains et du Moyen-Orient depuis les années 1980, par exemple en provenance d'Érythrée, le sujet n'a été que sporadiquement discuté et très peu étudié jusqu'à la première décennie de ce siècle (à de rares exceptions près : Marchetti, 2006). Il n'a fait l'objet d'un débat approfondi qu'avec les printemps arabes, et de manière plus intensive à partir de 2014-2015. Le fait que l'augmentation relative des arrivées ait eu lieu dans un contexte de crise économique prolongée et de réduction de la demande de travail n'a pas non plus aidé les réfugiés et l'accueil : une circonstance opposée à celle qui, en Europe du Nord, a souvent conduit à soupçonner qu'une ouverture relativement généreuse à l'égard des réfugiés était motivée par une stratégie de

recrutement de main-d'œuvre, en recourant au canal humanitaire parce qu'il était à l'époque mieux accepté que le canal économique (Colombo, 2012).

Au cours de la dernière décennie, et plus particulièrement depuis les « printemps arabes » de 2011, il n'y a pas eu de « crise des réfugiés », mais une crise de l'accueil des réfugiés, en particulier dans l'UE (Rea et al., 2019). On a assisté à une dégradation accélérée de l'image des réfugiés, culturellement et politiquement : d'individus méritant protection, comme ce fut le cas à la fin de la Seconde Guerre mondiale puis à l'époque de la guerre froide, à des migrants internationaux non autorisés, soupçonnés d'utiliser l'asile comme une porte d'entrée vers l'Occident convoité. Le profil des réfugiés n'est plus représenté par des élites, des intellectuels, des activistes, des politiciens de l'opposition, mais s'est affaibli socialement : il s'agit en grande partie de personnes ordinaires, souvent pauvres, déracinées de leur contexte de vie en raison d'événements extérieurs échappant à leur contrôle. Il y a également un élément de discrimination raciale : les réfugiés de la guerre froide étaient blancs et européens, ainsi qu'instruits. Même à l'époque, ceux qui fuyaient des pays en développement, surtout s'ils appartenaient à des minorités visibles, ne bénéficiaient pas d'autant d'ouverture : en 1967, par exemple, le gouvernement britannique dirigé par le Labour Party a refusé l'entrée à des réfugiés asiatiques persécutés au Kenya qui possédaient des passeports britanniques, faisant d'eux des apatrides (Pupavac, 2006).

Les politiques d'asile ont ensuite exacerbé une méfiance de principe à l'égard des demandeurs, nourrie par des doutes systématiques sur leur crédibilité : les personnes en quête de protection sont devenues suspectes et ambiguës, coupables jusqu'à preuve du contraire (Kneebone et al., 2014). La « rhétorique de l'abus » (Schuster, 2009), c'est-à-dire la crainte que le canal de l'asile soit détourné pour obtenir un permis de séjour légal, entraîne la méfiance, les restrictions et l'attente prolongée.

Même lorsque leurs demandes sont entendues, une vision différente des réfugiés s'est imposée par rapport au passé : alors qu'ils apparaissaient autrefois comme des opposants politiques héroïques à des régimes oppressifs, ils sont aujourd'hui accueillis, dans les cas les plus favorables, comme des victimes traumatisées. En conséquence, la victimisation érode les droits des personnes accueillies, en leur retirant leur capacité à prendre des décisions et en confiant la gestion de leur sort aux autorités du pays d'accueil. Il suffit de penser aux règles des Conventions de Dublin, sur le premier pays sûr, ainsi qu'à la proposition alternative de les redistribuer selon un système rigide de quotas par pays.

Dans le passé, l'asile était généralement une mesure exceptionnelle accordée pour des cas exceptionnels, aujourd'hui il s'agit de masses de personnes ordinaires, persécutées non pas pour ce qu'elles ont fait, mais pour ce qu'elles sont, en raison de leur religion, de leur langue, de leur appartenance ethnique.

Ou plus simplement encore, pour s'être trouvés au mauvais endroit, sur le théâtre de la guerre, au mauvais moment : leur malheur est d'être persécutés dans l'anonymat (Pupavac, 2006). Il convient d'ajouter qu'aujourd'hui, contrairement au passé, le sort des militants politiques, soupçonnés d'être impliqués dans des activités terroristes, est souvent encore pire. Les gouvernements des pays d'origine font pression sur ceux des pays d'accueil, avec lesquels ils entretiennent souvent des relations politiques, économiques et militaires, pour qu'ils assimilent les opposants et les résistants aux terroristes. C'est ce qui s'est passé au printemps 2022 avec la résistance turque à l'entrée dans l'OTAN de la Suède et de la Finlande, accusées d'accueillir des réfugiés politiques kurdes persécutés par Ankara, qui les qualifie précisément de terroristes.

Dans ce scénario, l'appel aux valeurs humanitaires et à la compassion tend à se substituer à la reconnaissance d'un droit : « Construits comme des immigrants illégaux et communément étiquetés comme tels, les demandeurs d'asile oscillent entre la répression et la compassion » (Fassin, 2005, p. 376).

C'est pourquoi, en Italie en particulier, s'est répandue une représentation intoxicquée des réfugiés, souvent confondue avec l'immigration en général : l'idée que l'Italie a été soumise à une vague gigantesque et incontrôlée d'arrivées, que les immigrants arrivent par la mer, que l'asile est la principale raison des arrivées, qu'il s'agit principalement de jeunes hommes africains de religion musulmane (Ambrosini, 2020b).

Bien que ce fait soit bien connu des experts, il faut rappeler que les frontières maritimes n'ont jamais été la principale porte d'entrée des immigrants, ni même des arrivées irrégulières. Il suffit de dire que presque la moitié d'entre eux sont européens et entrent légalement, principalement avec des visas de tourisme, mais que de nombreux citoyens d'Europe de l'Est, des Balkans à l'Ukraine, sont en fait exemptés. Ils deviennent irréguliers principalement en dépassant la durée de leur séjour, ce qui se produit surtout lorsqu'ils trouvent du travail dans l'économie souterraine.

La longueur du littoral italien, contrairement à une croyance répandue, n'est donc pas la principale cause de l'immigration irrégulière. C'est plutôt le marché du travail et la demande de main-d'œuvre dans les segments les plus pauvres du système d'emploi qui sont en cause. Il suffit de regarder les tendances : les entrées ont été très importantes jusqu'à peu de temps après la crise économique de 2008, puis ont considérablement diminué, en raison de la contraction de la demande de main-d'œuvre. La récente reprise post-COVID a déclenché une nouvelle demande de main-d'œuvre, en particulier dans des secteurs tels que la construction et l'industrie du tourisme.

C'est dans ce cadre qu'il convient de replacer le phénomène des débarquements et la croissance relative des demandes d'asile au cours de la dernière dé-

cennie. Le premier acte a eu lieu en 2011, lorsque 62 000 personnes ont débarqué en Italie depuis la rive sud de la Méditerranée, ce qui a incité le gouvernement à déclarer l'état d'urgence pour les arrivées de l'Afrique du Nord. Ce fut un tournant dans le discours public sur le sujet. L'idée que l'immigration venait de la mer sous des formes incontrôlées n'était pas nouvelle. Mais à l'époque, elle a été reprise avec une vigueur particulière. Les responsables gouvernementaux, les forces politiques, les médias et l'opinion publique ont commencé à diffuser des concepts tels que « tsunami humain », « exode biblique », voire « urgence », pour superposer immigrants et demandeurs d'asile, pour imaginer des flux gigantesques et menaçants.

En outre, la grande majorité des personnes arrivées par la mer jusqu'en 2015 ont poursuivi leur voyage vers l'Europe du Nord, en traversant les Alpes. Pendant plusieurs années, le nombre de demandes d'asile en Italie a été systématiquement inférieur au nombre de débarquements. La politique d'asile italienne non écrite, comme celle de la Grèce, consistait à servir de pont, en évitant si possible l'identification des personnes débarquées, facilitant ainsi, ou du moins tolérant, leur passage vers d'autres destinations, selon les souhaits des personnes concernées.

Le tournant à cet égard a eu lieu en 2015, lorsque les partenaires de l'UE ont réussi à forcer l'Italie et la Grèce à mettre en place des *hotspots*, rendant obligatoire l'identification des nouveaux arrivants par la prise d'empreintes digitales, même contre la volonté des personnes concernées. Le même accord prévoyait un dépassement partiel des conventions de Dublin, avec la fixation de quotas par pays pour l'accueil ultérieur des réfugiés. Mais la plupart des gouvernements de l'UE ont freiné la mise en œuvre de cette partie de l'accord, soit en exprimant une opposition explicite (groupe de Visegrad, Danemark, Royaume-Uni...), soit en recourant à une résistance procédurale (par exemple en déclarant ne vouloir accepter que des réfugiés reconnus), soit en prenant prétexte des attaques terroristes sur leur territoire pour se soustraire à leurs engagements. Seuls 13 000 réfugiés débarqués en Italie ont donc été relocalisés, jusqu'à ce que le plan de réinstallation a été abandonné.

Depuis l'introduction des *hotspots*, l'incidence des demandeurs d'asile sur le nombre total de migrants débarqués a progressivement augmenté, et par conséquent le nombre de personnes acceptées en Italie : de 37 % en 2014 (66 066 demandes d'asile) à 56 % en 2015 (103 792), à 68 % en 2016 (176 554), et à plus de 100 % en 2017 (119 310) en raison de la somme des débarquements en mer, des arrivées par voie terrestre depuis la frontière nord-est et des rejets en Italie en provenance d'autres pays de l'UE au titre des conventions de Dublin.

Au second semestre 2017, les chiffres chutent brutalement, car en juillet, l'accord controversé promu par le ministre de l'Intérieur Minniti (sous le gou-

vernement dirigé par Gentiloni) avec le gouvernement libyen et les milices locales entre en vigueur, ainsi qu'une série d'actions qui entravent les opérations de sauvetage des migrants en Méditerranée par les navires d'ONG. À la fin de l'année, il y avait plus de 50 000 migrants de moins qu'en 2016. Dans l'ensemble, la période 2015-2017 est restée la seule au cours de laquelle les demandes d'asile en Italie ont dépassé les 100 000 par an. En 2018, ce chiffre est tombé à 23 370. Les années suivantes ont ensuite connu des tendances fluctuantes, conditionnées par l'arrivée au pouvoir du premier gouvernement Conte, ouvertement hostile aux réfugiés (2018-2019), puis par les restrictions de mobilité provoquées par la pandémie, notamment en 2020. Les valeurs restent cependant éloignées de celles enregistrées dans les années centrales de la deuxième décennie de ce siècle : 43 783 en 2019 ; 21 200 en 2020 ; 56 388 en 2021 ; 77.195 en 2022.

Les taux d'acceptation, qui étaient déjà passés d'environ 60 % en 2014 à 40 % en 2017, ont fortement chuté au cours de la période triennale 2018-2020, à la suite de l'abolition de la protection humanitaire, la formule la plus faible mais aussi la plus souple pour accorder l'asile : 2018 : 33,2 %. 2019 : 19,2%. 2020 : 28,4%. En revanche, on observe une reprise en 2021, grâce à la réintroduction de la protection spéciale et aussi à l'augmentation des réfugiés en provenance d'Afghanistan, revenu sous le contrôle des talibans en août : 44,8 % ; 47% en 2022.

Maintenant le gouvernement Meloni va de nouveau supprimer, ou presque, la protection spéciale (avril 2023).

Réception et post-réception

Les vicissitudes et les faiblesses du système italien d'accueil des réfugiés sont largement connues. Rappelons ici quelques aspects saillants. Tout d'abord, la gestion politique de l'asile n'a jamais réussi à s'affranchir du cadre de l'urgence : déjà contestable il y a dix ans, lorsque la formule de « l'urgence nord-africaine » a été institutionnellement introduite, elle a été reproduite au fil du temps sans réussir à évoluer vers une pleine incorporation dans les politiques sociales normales. Le ministère de l'Intérieur, quant à lui, a toujours gardé la maîtrise du dossier. Les grandes structures d'urgence telles que les CARA, équipées pour héberger des milliers de personnes en cas de tensions et de perturbations, ont longtemps occupé une place prépondérante, soulignant une approche sécuritaire de la question.

Le modèle institutionnel SPRAR, aujourd'hui SAI, conçu comme l'approche privilégiée de la gestion du phénomène, a dû faire face aux conséquences inattendues de la volonté d'exalter la collaboration avec les autorités locales. Ce choix a entraîné une réticence généralisée de la part de la majorité des mu-

nicipalités à coopérer volontairement : seul un quart environ, soit 1.800 sur 8.000, s'est engagé dans un projet SPRAR. La durée limitée de l'accueil dans les projets SPRAR s'est également avérée, dans de nombreux cas, insuffisante pour promouvoir l'intégration effective des personnes, entendue comme la capacité d'accéder à un emploi suffisamment stable et à un logement indépendant.

En outre, les projets SPRAR ont toujours souffert de déséquilibres territoriaux marqués, restant concentrés dans le sud de l'Italie, jusqu'au Latium. Dans ces régions, la contribution potentielle des projets SPRAR/SAI à l'économie locale et à l'emploi a été plus largement perçue, à l'instar de ce qui s'est passé dans plusieurs îles grecques (Sabchev, 2021). Cependant, l'accueil des réfugiés dans des contextes économiquement faibles a eu des répercussions négatives dans la phase post-accueil, en termes d'opportunités de commencer à travailler et donc d'atteindre une autonomie socio-économique effective.

L'écart entre le nombre de personnes à accueillir et la disponibilité des places dans le système SPRAR/SAI a été comblé par le gouvernement, en mettant en place un deuxième circuit en urgence, celui des Centres d'Accueil Extraordinaires (CAS). Ces derniers ont fait l'objet des plus vives critiques, étayées par des enquêtes judiciaires et des allégations de mauvaise gestion. Au-delà des polémiques, une analyse approfondie fait encore défaut, souvent remplacée par des jugements sommaires.

Les décrets sécuritaires dictés par Salvini et mis en œuvre par le premier gouvernement Conte ont également aggravé la fragilité des dispositifs d'accueil, en réduisant le financement, les compétences, le personnel et l'accès aux services. Les restrictions d'accès à la protection humanitaire ont fait que même les demandeurs d'asile qui avaient trouvé un travail régulier étaient condamnés à l'exclusion. La volonté politique est maintenant de revenir à ce cadre de régulation de l'asile.

Le cadre politique et culturel dans lequel la question de l'asile a été intégrée a eu des conséquences plus larges sur l'accueil des réfugiés. L'Italie est le pays d'Europe occidentale où le discours hostile aux immigrés et aux demandeurs d'asile a récolté le plus de fruits, avec le Royaume-Uni du Brexit, avec une série de corollaires qui commencent peut-être seulement à émerger dans leur évidence paranoïaque : l'image d'un pays submergé par une invasion de migrants, le fantôme d'une « substitution ethnique » orchestrée par de mystérieuses puissances internationales, la complicité entre les ONG engagées dans les sauvetages, les trafiquants en Méditerranée, les gestionnaires des activités d'accueil et peut-être même les exploitants de main-d'œuvre bon marché (Ambrosini, 2020b). Le zèle avec lequel les agences de sécurité et certains tribunaux, en Sicile et ailleurs, ont poursuivi les ONG et les volontaires engagés dans les sauvetages

a montré à quel point ce récit empoisonné a infiltré les institutions de l'État et inspiré le comportement de ceux qui devraient protéger la légalité.

Par ailleurs, non seulement la demande de main-d'œuvre a diminué, mais la détérioration de la situation socio-économique de nombreux Italiens, en particulier ceux qui se trouvaient déjà dans des situations fragiles, a gonflé les voiles du vote de protestation et du ressentiment à l'égard des demandeurs d'asile : les entrepreneurs de la xénophobie ont trouvé un terrain fertile en opposant les réfugiés assistés aux Italiens abandonnés.

Le champ de bataille du droit d'asile

Sur la base du cadre décrit ci-dessus, on peut comprendre comment les questions de protection des droits de l'homme, et en particulier le droit d'asile, ont pris une place très importante dans le débat public au cours des dernières années, indépendamment de l'ampleur réelle du phénomène.

Au niveau européen avec les activités controversées de Frontex, au niveau national avec les polémiques contre les ONG et les interventions législatives pour limiter l'accès à la protection humanitaire, au niveau local avec la controverse sur la création de centres d'accueil, la question des réfugiés est devenue un enjeu hautement symbolique dans le débat politique, ainsi qu'un facteur de polarisation de l'opinion publique.

L'accueil est devenu un champ de bataille, aux différents niveaux mentionnés ci-dessus. Dans de nombreux pays développés, la relation entre les gouvernements nationaux et les autorités locales est source de tensions : alors que les politiques d'admission et de protection relèvent typiquement de la compétence nationale, c'est au niveau local que les réfugiés s'installent ou sont affectés (Kreichauf & Glorius, 2021). L'exclusion sociale potentielle devient inévitablement visible et inquiétante dans les villes, en particulier lorsque les demandes d'asile sont rejetées, mais les demandeurs restent sur le territoire.

Les questions de régulation de l'entrée entraînent donc des conséquences en termes de pauvreté visible et de dignité humaine, et aussi de décorum urbain et de cohésion sociale. Par conséquent, les autorités locales peuvent accorder une certaine forme de protection sociale aux réfugiés et aux immigrants socialement vulnérables et juridiquement fragiles, en leur donnant accès à certains services universels, en organisant des formes spécifiques d'assistance ou en évitant des vérifications approfondies du statut juridique des demandeurs (Spencer, 2018). En ce sens, les gouvernements urbains peuvent tirer parti des espaces de discrétion offerts par le cadre juridique, ou arrachés lors de conflits avec les gouvernements nationaux, en développant différentes formes de divergence par rapport au cadre normatif des politiques migratoires (Oomen et al., 2021) : parfois en

défiant ouvertement les gouvernements nationaux, d'autres fois en préférant des stratégies de contournement, d'exploitation des zones de flou, de dilution dans l'application des normes.

Pour cette raison, les recherches menées en Europe occidentale et aux États-Unis ont souvent révélé une plus grande ouverture à l'égard des immigrés vulnérables de la part des gouvernements locaux, par rapport aux gouvernements nationaux, en approfondissant les différentes formes prises par la « solidarité urbaine » (Bauder, 2021) : un phénomène moins visible en Italie, à la fois pour des raisons institutionnelles (l'école, les soins de santé, le revenu de citoyenneté sont réglementés au niveau supra-local) et pour la tendance à accorder le moins de visibilité possible aux mesures sociales bénéficiant aux segments faibles de la population immigrée, au détriment de l'imposition générale.

Les campagnes locales hostiles aux immigrants et aux demandeurs de protection internationale ont toutefois été plus visibles et plus retentissantes. C'est ici qu'intervient la dimension horizontale, dans le paysage complexe, multi-niveaux et multi-acteurs des politiques migratoires, celle de la confrontation entre les institutions publiques et la société civile (Campomori & Ambrosini, 2020). Une confrontation qui a donné lieu aux interactions les plus vives et les plus variées. L'image du champ de bataille souligne sa dimension compétitive et conflictuelle : le contraste entre les instances de fermeture, soutenues par des mouvements xénophobes qui ont donné de l'espace aux franges de l'extrême droite, et les instances de protection des droits de l'homme, soutenues par un arc d'acteurs pro-immigrés allant de la gauche radicale aux institutions religieuses.

Ces dernières années, les acteurs de la solidarité en Italie, qui ont dû supprimer ou réduire l'argument de l'utilité économique des immigrés, ont fait davantage appel, pour soutenir l'accueil des réfugiés, à des valeurs éthico-politiques, à la protection des droits de l'homme et à la solidarité au-delà des frontières nationales : des valeurs plus difficiles à combiner avec les intérêts des sociétés locales.

Dans la mosaïque complexe de la mise en œuvre des politiques de contrôle et de gestion des demandeurs d'asile, un autre ensemble d'acteurs entre en jeu : les opérateurs des différents services publics qui entrent en contact avec eux, soit au niveau de la sécurité, soit au niveau de l'admission/exclusion à certains services. C'est ce que Lipsky (1980) a appelé les « bureaucraties de rue ». Les recherches disponibles reconnaissent d'abord leur rôle décisif de « gardiens de l'accès » : sur le terrain, dans la pratique quotidienne, il leur revient d'autoriser ou de refuser l'admission, d'effectuer des contrôles, d'inclure ou non les nouveaux arrivants parmi les bénéficiaires des mesures d'aide sociale. Certains corps professionnels, dotés d'une éthique professionnelle plus définie et d'un certain degré d'autonomie par rapport aux relations hiérarchiques, comme les

médecins et les enseignants, ont été plus résistants aux orientations politiques restrictives (voir, pour le cas néerlandais, van der Leun, 2006). D'autres sont au contraire plus enclins à suivre les orientations qui leur sont données. Il n'est pas rare, du moins en Italie, de trouver des fonctionnaires qui imposent des contraintes supplémentaires de leur propre initiative, ce qui génère des contradictions entre différents bureaux et différents opérateurs au sein d'un même bureau. Ainsi, une activité typique des bénévoles, y compris les immigrés plus experts, consiste à accompagner les demandeurs d'asile dans les bureaux publics, non seulement pour traduire, mais aussi pour limiter l'action arbitraire des bureaucraties (Hajer, 2021).

La vérification de l'éligibilité des demandeurs impose également aux prestataires de services des tâches supplémentaires de vérification et de sélection, qui leur font perdre du temps et des ressources : plus un service s'engage dans des tâches de contrôle de l'immigration, moins il peut produire les services d'aide sociale qu'il est censé fournir (Schweitzer, 2022, p. 202). Des fonctionnaires et des bureaux trop zélés coexistent donc avec des opérateurs enclins à adopter des paramètres plus souples et plus inclusifs, surtout lorsqu'ils sont confrontés à des sujets considérés comme particulièrement faibles et méritant d'être protégés.

Les institutions publiques locales, en Italie comme ailleurs, ont le plus souvent suivi les logiques de parti. La littérature internationale a généralement souligné le plus grand pragmatisme des gouvernements locaux, comparé aux approches plus rigides, idéologiques et abstraites des gouvernements nationaux (Kreichauf & Mayer, 2021). Bazurli (2019) a parlé d'un exercice d'équilibre entre l'appartenance à l'État avec ses normes et les questions ou conflits qui surgissent de la base. Plus encore, plusieurs contributions ont mis en lumière des phénomènes bien connus aux États-Unis et émergents en Europe occidentale, comme le phénomène des villes sanctuaires, qui sont en faveur de l'accueil, même à l'opposé des gouvernements nationaux : envers les immigrants irréguliers aux États-Unis en particulier, et envers les réfugiés en Europe (Bauder, 2017). Les réseaux de liaison et les initiatives conjointes entre les villes sanctuaires visent également à influencer les débats politiques nationaux et internationaux en faveur d'une plus grande ouverture des frontières (Oomen, 2020).

Ces initiatives en Italie ont été peu visibles, ou déployées principalement à un niveau symbolique et rhétorique. Le décalage entre le niveau national, généralement plus restrictif, et le niveau local, plus inclusif, s'est principalement produit dans la direction opposée : comme nous l'avons rappelé, de nombreuses municipalités ont évité l'invitation à collaborer à l'accueil, et un grand nombre d'entre elles se sont ouvertement opposées, parfois même avec succès, à l'établissement de structures d'accueil sur leur territoire. S'il y a eu des écarts par

rapport aux alignements politiques nationaux, ils ont surtout regardé le rejet de l'accueil, même de la part de gouvernements locaux de centre-gauche.

Sociétés civiles et mobilisations par le bas : la solidarité contre les frontières

La crise de l'accueil des réfugiés a globalement entraîné un recul de la protection des droits de l'homme dans l'Union européenne. L'externalisation des frontières et les diverses mesures visant à contrer, sous le couvert rhétorique de la lutte contre la traite des êtres humains, l'entrée de ceux qui pourraient demander l'asile, ont terni l'image de l'Europe en tant que berceau des droits de l'homme.

Le champ de bataille des politiques d'asile a généré une polarisation de l'opinion publique, qui a particulièrement accru la visibilité, l'importance politique et les espaces opérationnels des acteurs pro-immigrés dans les sociétés civiles. Les études sur le sujet ont à leur tour suivi cette tendance, en s'intéressant aux différentes formes de mobilisation en faveur des migrants et des demandeurs d'asile. Les grands mouvements d'accueil, comme en Allemagne en 2015, dans ce qui a été appelé « l'été de l'accueil », ont alimenté le débat (Pries, 2018). Cependant, un regard critique a prévalu jusqu'à présent, dans lequel les polémiques sur l'activité des grandes ONG humanitaires, par principe dépolitisées, dans les situations de conflit, se sont soudées avec des réserves sur l'intervention du secteur associatif en réponse à des problèmes sociaux.

Parmi les accusations portées contre ce que Fassin (2012) appelle « l'action humanitaire », il y a celles de complicité avec les gouvernements dans la gouvernance néolibérale des crises internationales, de coresponsabilité dans la suppression de la voix des réfugiés et des persécutés, faisant d'eux des victimes sans voix et sans marge de liberté, d'accent mis sur la souffrance au lieu de la justice et du respect des droits de l'homme, de collaboration dans la gestion des camps d'accueil qui emprisonnent les réfugiés et les maintiennent à l'écart du Nord global, ou les piègent en marge des sociétés d'accueil.

Les mobilisations solidaires concernant l'accueil des réfugiés sur le sol européen n'ont pas été épargnées non plus, après une première phase plus sympathisante, quand elle se liaient surtout aux mouvements no-borders et emphasisaient la portée contre-hégémonique de leurs protestations (Vandevoordt & Verschraegen, 2019). Les travaux ultérieurs ont plutôt dénoncé des aspects tels que la primauté des émotions et la victimisation des réfugiés qui en découle (Karakayali, 2017) ; l'infiltration d'intérêts particuliers, voire égoïstes, chez les participants (Malkki, 2015), par exemple la recherche de gratitude (Moulin, 2012), ou la gratification personnelle sous la forme d'un « samaritanisme narcis-

sique » (Kapoor, 2005) ; la reproduction des inégalités et des hiérarchies sociales (Fleischmann & Steinhilper, 2017) ; l'exercice d'un « maternalisme mental » et d'attitudes de supériorité (Braun, 2017) ; l'absence ou l'insuffisance d'engagement politique (Kleres, 2017). Même les auteurs qui ont parlé d' « humanitaire subversif » (Vandevoordt & Verschraegen, 2019) ont insisté sur ses « ambiguïtés » : les « relations verticales » entre fournisseurs et bénéficiaires de l'aide ; l'introduction de formes de catégorisation, fondées sur la vulnérabilité, le statut juridique ou le mérite ; la compensation des politiques publiques déficitaires. En fin de compte, à bien des égards, les mobilisations en faveur des réfugiés ont été assimilées à un humanitarisme dépolitisé.

Pendant, un courant croissant de littérature insiste davantage sur les significations positives des initiatives de la société civile en faveur des demandeurs d'asile et des immigrés en situation de faiblesse sociale. Sandri (2018) a parlé d'un « humanitarisme volontaire », proposé par des organisations de base, dans la « Jungle » de Calais, où des centaines de bénévoles se sont chargés de fournir une aide volontaire et des services essentiels aux demandeurs d'asile hébergés de manière précaire dans le campement spontané. Sans recevoir de financement de la part d'organismes publics ou d'agences internationales, et sans avoir les compétences et la formation professionnelles nécessaires pour travailler avec les réfugiés, les bénévoles se sont organisés de manière informelle et flexible, en apprenant de nouveaux rôles et de nouvelles compétences sur le terrain. L'humanitaire volontaire a donc proposé une alternative à la « machine humanitaire », avec ses structures et ses contraintes, et en même temps « s'est dressé comme un symbole contre les politiques d'immigration rigides et violentes en Europe » (*ibid.*, p. 66). Bien que ces organisations de base n'aient pas été initialement motivées par des considérations politiques ou liées à des formes d'activisme, mais qu'elles aient agi sur la base de préoccupations humanitaires, elles sont allées au-delà de la « gouvernance néolibérale » des frontières, remettant en question les États et les régimes migratoires. Par conséquent, ces expériences d'activisme peuvent être considérées comme des formes de « désobéissance civile » et ne peuvent être interprétées « simplement comme une expression du projet néolibéral » (*ibid.*, p. 76).

Dans le même ordre d'idées, Fleischmann (2020, p. 14) a étudié la solidarité avec les réfugiés en Allemagne, la définissant comme une « relation transformatrice » établie entre les résidents et les nouveaux arrivants, établissant une « collectivité » au-delà et en dépit des différences. Ces relations de solidarité ont le potentiel d'inventer de nouveaux modes de relation qui remettent en question la division entre citoyens et non-citoyens. Schwiertz et Schwengen (2020) parlent à leur tour de « solidarité inclusive », l'opposant à celle définie par l'appartenance nationale et les liens de citoyenneté commune. Les initiatives émanant des sociétés civiles, en solidarité avec ceux qui sont considérés

comme des étrangers à la nation, jouent donc un rôle crucial dans la lutte contre l'exclusion sociale.

Un courant d'études a également insisté sur la convergence entre l'activisme politique et l'action humanitaire émanant de la société civile (Della Porta, 2020 ; Giliberti & Potot, 2021 ; Queirolo Palmas & Rahola, 2020). Les pratiques que l'on peut définir comme une « action sociale directe » (Zamponi, 2017) trouvent ici un espace : des actions qui ne visent pas en premier lieu à réclamer des interventions des autorités publiques, mais qui se concentrent sur la transformation de certains aspects spécifiques de la société à travers les actions elles-mêmes. Artero (2019, p. 158), quant à lui, parle du volontariat comme d'une « pratique micropolitique », qui pousse les volontaires à s'indigner à l'égard des injustices structurelles, à sympathiser avec les migrants et à s'engager dans des formes explicites de dissidence, jusqu'à descendre dans la rue.

D'autres contributions convergent pour souligner la signification politique ultime des formes d'aide aux réfugiés qui n'affichent pas ouvertement de motivations politiques. Stavinoha et Ramakrishnan (2020) ont noté le nombre sans précédent de bénévoles auto-organisés qui, des îles grecques à la route des Balkans, en passant par les campements informels de différentes villes, ont développé des systèmes complexes et polyvalents pour fournir une aide aux personnes en déplacement, comblant ainsi les lacunes laissées par les États et les ONG institutionnalisées : nourriture, vêtements, tentes, sacs de couchage, abris d'urgence, éducation informelle, aide médicale et juridique.

Giliberti et Potot (2021) ont plutôt mis l'accent sur les « pratiques de solidarité » liées aux frontières, en distinguant plusieurs domaines. Premièrement, les interventions sur le territoire où les migrants ont débarqué et sont restés bloqués, où tant l'aide matérielle que les rencontres et les relations avec la population locale trouvent leur place. Deuxièmement, l'aide liée au transit, au franchissement de la frontière et à la poursuite du voyage. En troisième chef, la surveillance et la dénonciation de la violence et des pratiques de contrôle des frontières.

Ce n'est pas un hasard si les mouvements xénophobes et parfois les appareils de sécurité publique s'en prennent précisément aux acteurs de la société civile qui apportent une aide aux demandeurs d'asile et aux migrants en situation juridique incertaine ou irrégulière, comme dans le cas emblématique des ONG qui sauvent des personnes en mer : un exemple, en outre, qui montre que les ONG elles-mêmes ne méritent pas toujours les jugements négatifs que nous avons évoqués précédemment.

Cette littérature plus sympathisante à l'égard de l'activisme de solidarité envers les migrants a mis en évidence divers éléments de rencontre, d'alliance, d'hybridation entre différents sujets : ce que Zolberg (2006) appelait déjà ironi-

quement, en s'inspirant du titre d'une pièce de théâtre, « *strange bedfellows* ». À cet égard, il est possible d'identifier un facteur unificateur qui peut être ramené à l'idée de « solidarité contre les frontières » : une solidarité qui place les droits de l'homme au centre, rejette la sacralisation des frontières et les conceptions de la citoyenneté comme un privilège lié à l'appartenance nationale, souligne l'obligation morale de secourir les migrants dans des conditions fragiles et est, de diverses manières, consciente des implications politiques des activités qu'elle mène sur le terrain.

Les différences entre les acteurs pro-migrants et réfugiés doivent également être reconnues, en termes d'organisation, d'allocation de ressources professionnelles et de niveaux d'engagement politique. Dans cette perspective, les acteurs de la solidarité peuvent être divisés en quatre catégories (1) les ONG et les acteurs de l'accueil organisés et professionnalisés ; (2) les autres acteurs de la société civile, tels que les associations bénévoles, les syndicats, les organisations religieuses, qui combinent à des degrés divers le travail professionnel et le recours aux bénévoles, l'engagement humanitaire et les motivations politiques ; 3) les mouvements sociaux, dans lesquels les militants sont les principaux acteurs, s'investissant dans le message politique mais exerçant également de nombreuses tâches typiques des bénévoles ; 4) les mobilisations spontanées de citoyens ordinaires, basées sur l'engagement volontaire et individuel et caractérisées par une dimension politique peu présente ou peu mise en avant, du moins dans les phases initiales (Ambrosini & Campomori, 2021).

Une image en mouvement : le cas ukrainien

Dans ce paysage troublé, entre politiques de fermeture et efforts civiques pour construire des voies d'ouverture, l'invasion russe de l'Ukraine s'est insérée de manière traumatisante, avec pour conséquence l'exode d'une population de réfugiés qu'il est difficile de dénombrer avec précision, en raison des départs et des retours, mais qui est estimée aujourd'hui (avril 2023) à environ cinq millions de personnes.

Sur le front de la politique d'asile européenne, l'afflux soudain de réfugiés a nécessité des choix novateurs, soutenus par un large consensus de l'opinion publique continentale, même s'ils étaient limités à ce cas précis. La Commission européenne a pris soin de souligner qu'il s'agissait d'une réponse exceptionnelle à une situation exceptionnelle, tout en laissant espérer que les réfugiés d'autres guerres pourraient également aspirer à un traitement peu différent de celui réservé aux réfugiés ukrainiens.

Début mars 2022, la Commission européenne a pris une décision totalement inédite : elle a activé pour la première fois la directive 55 du 20 juillet 2001

sur « l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées ». Cette directive, vieille de plus de 20 ans, n'avait pas été rendue opérationnelle même face aux importantes entrées de réfugiés en provenance du Moyen-Orient en 2015-2016. L'activation de la directive de 2001, au nom de l'urgence, mais aussi soutenue par un large consensus social, a surmonté les contraintes des Conventions de Dublin avec un bond qui, jusqu'à l'invasion de l'Ukraine, semblait impensable. Il y a essentiellement trois aspects saillants. Premièrement, les réfugiés d'Ukraine sont exemptés de l'obligation de demander l'asile et de se soumettre aux procédures complexes nécessaires pour prouver qu'ils sont de « véritables réfugiés ». Déjà autorisés depuis quelques années à entrer dans l'UE sans visa, pour des séjours touristiques de moins de 90 jours, ils peuvent désormais rester sur le territoire de l'UE pendant un an, renouvelable pour deux autres années.

Deuxièmement, les citoyens ukrainiens qui entrent dans l'UE ne sont pas obligés de s'arrêter dans le premier pays d'entrée, mais peuvent librement franchir les frontières intérieures et choisir où s'installer, ou éventuellement se déplacer plus loin. Leur droit de circuler n'est pas limité. Ils peuvent rejoindre des parents et des amis, s'installer dans un pays dont ils connaissent la langue, ou dont le marché du travail est plus prometteur, ou dont ils espèrent recevoir de meilleurs services. Cette ouverture contraste clairement avec les règles controversées de Dublin, mais elle surmonte également le système de quotas par pays proposé par les gouvernements italiens.

Parallèlement aux normes, et peut-être avant elles, l'état d'esprit de l'opinion publique et les attitudes politiques ont changé, à commencer, entre autres, par les pays voisins qui avaient dressé contre d'autres réfugiés des murs qu'ils prétendaient infranchissables, n'hésitant pas à recourir à la violence pour repousser les prétendus envahisseurs.

Le troisième élément novateur est l'accès immédiat au marché du travail et aux services sociaux : scolarisation des mineurs, formation professionnelle pour ceux qui souhaitent apprendre un métier, soins de santé pour tous. Les délais d'attente et, du moins sur le papier, les contraintes politico-bureaucratiques qui ont pesé sur les parcours d'intégration des précédents flux de demandeurs d'asile sont éliminés. Les réfugiés ukrainiens deviennent immédiatement des résidents légaux à toutes fins utiles.

Cependant, les limites de l'ouverture de l'UE doivent également être appréhendées. Tout d'abord, l'acceptation inconditionnelle concerne les citoyens ukrainiens, mais pas les immigrants étrangers en Ukraine : parmi eux, 76 000 étudiants, attirés par des politiques d'entrée relativement libérales, des frais de scolarité peu élevés, un faible coût de la vie. Les minorités roms ont également

souffert de l'exclusion et de la discrimination. Même ceux qui fuient la même guerre n'ont pas droit à l'égalité de traitement à l'entrée dans l'UE.

La ligne d'accueil ne s'applique alors qu'aux Ukrainiens, et non aux réfugiés d'autres guerres. Quelques centaines de kilomètres plus au nord, les gardes-frontières polonais continuent de repousser avec des canons à eau et des matraques les réfugiés du Kurdistan irakien, arrivés via le Belarus, y compris des femmes et des enfants. Dénués de dignité humaine, ils ont été décrits comme une « arme hybride » entre les mains de l'autocrate biélorusse Lukashenko. Des scènes similaires se produisent à la frontière entre la Croatie et la Bosnie, et dans ce cas, il n'y a même pas de dictateur perfide à blâmer. Le contraste est saisissant entre les réfugiés accueillis et aidés et les réfugiés brutalement repoussés, chassés dans les bois, laissés mourir de froid aux frontières de l'Union européenne.

Conclusion. Réception à trois vitesses et société civile en action

Le gouvernement italien a mis en œuvre la directive européenne sur la protection des réfugiés ukrainiens, tout en adoptant une ligne restrictive à l'égard de ceux qui arrivent du pays envahi mais n'ont ni citoyenneté ni permis de séjour permanent. De nombreuses mobilisations institutionnelles et spontanées pour l'accueil des réfugiés ont eu lieu dans le pays, surtout dans les premiers mois de la guerre. Environ 170.000 personnes ont été accueillies en Italie. Malgré les retards et les complications bureaucratiques, l'accueil des réfugiés ukrainiens, qui sont surtout des femmes et des enfants, a montré un visage généreux du pays, de ses institutions et de l'opinion publique, jusqu'à présent sans polémiques partisans ni voix dissonantes.

Une seconde approche a vu le jour sous le gouvernement Meloni, sous la pression surtout des organisations patronales. En matière d'immigration et d'asile, la première ministre et la majorité qui la soutient n'ont pas épargné les manifestations d'une rhétorique identitaire, de nature souverainiste et populiste. Après avoir restreint la possibilité d'intervention des navires des organisations humanitaires, face à la multiplication des débarquements et à la tragédie de Cutro, qui a choqué l'opinion publique fin février, ils ont annoncé de sévères restrictions à l'octroi de l'asile, des sanctions plus sévères à l'encontre des transporteurs d'immigrés, et de nouvelles initiatives à l'égard des pays d'origine et de transit pour contenir les arrivées. Cependant, ils ont voulu contrebalancer la fermeture envers les flux humanitaires en annonçant une politique plus accueillante à l'égard de la migration de travail, en augmentant les quotas d'entrée et en annonçant une simplification des procédures. Bien que la communication du gouvernement présente les nouvelles possibilités d'entrée pour le travail comme

des alternatives à l'entrée spontanée pour demander l'asile, il est clair que les quotas d'entrée n'affecteront pas les personnes arrivant de pays tels que la Syrie et l'Afghanistan : précisément ceux qui auraient le plus besoin de protection.

Par conséquent, le troisième groupe de candidats potentiels à l'entrée reste soumis à une exclusion plus stricte : ceux qui fuient les guerres et la répression dans le Sud du monde. La politique migratoire envisagée par le gouvernement italien, exaspérant les tendances observées ailleurs en Europe, sépare les immigrants utiles, les réfugiés bien accueillis et les autres demandeurs d'asile, pour laisser de côté ces derniers, quelles que soient les raisons de leur départ et le sort qui les attend s'ils ne parviennent pas à débarquer en Europe.

Dans ce paysage sombre, les mobilisations de la société civile et les initiatives d'aide humanitaire, en mer et dans les villes, en faveur des demandeurs d'entrée et des déboutés du droit d'asile, continuent de représenter un symbole de résistance et une lueur d'espoir.

Bibliographie

- Agustin, O.G., & Jorgensen, M.B. (2019). *Solidarity and the 'Refugee Crisis' in Europe*. Cham: Palgrave MacMillan.
- Ambrosini, M. (2020a). *Sociologia delle migrazioni*. Bologna: Il Mulino [3e édition].
- Ambrosini, M. (2020b). *L'invasione immaginaria. L'immigrazione oltre i luoghi comuni*. Roma-Bari: Laterza.
- Ambrosini, M. (2020c). L'immigrazione al tempo della pandemia: nuove difficoltà, scoperte impreviste, opportunità insperate, *Mondi migranti*, 14(2) 9-26.
- Ambrosini, M. & Campomori, F. (2020). La controversia dell'asilo: politiche di accoglienza e solidarietà contro i confini, *Politiche sociali/ Social Policies*, 7(2), 181-200.
- Artero, M. (2019). Motivations and Effects of Volunteering for Refugees. Spaces of Encounter and Political Influence of the 'New Civic Engagement' in Milan, *Partecipazione e Conflitto*, 12(1), 142-167.
- Bauder, H. (2017). Sanctuary Cities: Policies and Practices in International Perspective, *International Migration*, 55(2), 174-187.
- Bauder, H. (2021). Urban solidarity: Perspectives of migration and refugee accommodation and inclusion. *Critical Sociology*, 47(6), 875-889.
- Bazurli, R. (2019). Local Governments and Social Movements in the 'Refugee Crisis': Milan and Barcelona as 'Cities of Welcome'. *South European Society and Politics*, 24(3), 343-370.
- Braun, K. (2017). Decolonial Perspectives on Charitable Spaces of "Welcome Culture" in Germany. *Social Inclusion*, 5(3), 38-48.

- Campomori, F., & Ambrosini, M. (2020). Multilevel governance in trouble: the implementation of asylum seekers' reception in Italy as a battleground. *Comparative Migration Studies*, 8(1), 1-19.
- Castañeda, H. (2013). Medical aid as protest: acts of citizenship for unauthorised im/migrants and refugees. *Citizenship Studies*, 17(2), 227-240.
- Colombo, A. (2012). *Fuori controllo. Miti e realtà dell'immigrazione in Italia*. Bologna: il Mulino.
- Della Porta, D. (2020). Building Bridges: Social Movements and Civil Society in Times of Crisis, *Voluntas*, 31, 938-948.
- Dimitriadis, I., & Ambrosini, M. (2023). Framing asylum at local level: experts' narratives of conflictual dynamics in the post-reception period in Italy, *International Migration & Integration* <https://doi.org/10.1007/s12134-023-01075-z>
- Fassin, D. (2005). Compassion and Repression: The Moral Economy of Immigration Policies in France. *Cultural Anthropology*, 20(3), 362-387.
- Fassin, D. (2012). *Humanitarian reason: A moral history of the present*. Berkeley: University of California Press.
- Fernández-Kelly, P. (2012), Rethinking the deserving body: altruism, markets, and political action in health care provision. *Ethnic and Racial Studies*, 35(1), 56-71.
- Fleischmann, L. (2020). *Contested Solidarity. Pratiques de soutien aux réfugiés entre aide humanitaire et activisme politique*. Bielefeld: Transcript Verlag.
- Fleischmann, L., & Steinhilper, E. (2017). The Myth of Apolitical Volunteering for Refugees: German Welcome Culture and a New Dispositif of Helping. *Social Inclusion*, 5(3), 17-27.
- Giliberti, L., & Potot, S. (2021). Verso i solidarity studies. Nuove prospettive di ricerca su migrazioni e frontiere, *Mondi Migranti*, 15(3), 25-41.
- Hajer, M.H.J. (2021). *Claiming to be Normal. The Struggle for Citizenship of Irregular Migrants in Amsterdam and Turin*. Thèse de doctorat, Université d'Amsterdam- Université de Milan.
- Kapoor, I. (2005). Participatory development, complicity and desire, *Third World Quarterly*, 26 (8), 1203-1220.
- Karakayali, S. (2017). Feeling the Scope of Solidarity: The Role of Emotions for Volunteers Supporting Refugees in Germany. *Social Inclusion*, 5(3), 7-16.
- Kerwin, D., Nicholson, M., Alulema, D. & Warren, R. (2020). *US Foreign-Born Essential Workers by Status and State, and the Global Pandemic*. Rapport du Center for Migration Studies of New York, disponible en ligne : <https://cmsny.org/publications/us-essential-workers/>.
- Kleres, J. (2017). Feeling the refugee crisis: Civic mobilisations in Germany. *Mondi Migranti*, 11(3), 137-160.

- Kneebone, S., Stevens, D., & Baldassar, L. (eds.) (2014). *Conflicting Identities: Refugee Protection and the Role of Law*. London: Routledge.
- Kreichauf, R., & Glorius, B. (2021). Introduction: displacement, asylum and the city - theoretical approaches and empirical findings, *Urban Geography*, 42(7), 869-893.
- Kreichauf, R., & Mayer, M. (2021). Negotiating urban solidarities: multiple agencies and contested meanings in the making of solidarity cities. *Urban Geography*, 42(7), 979-1002.
- Lipsky, M. (1980). *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*. New York: Russell Sage Foundation.
- Malkki, L.H. (2015). *The Need to Help: The Domestic Arts of International Humanitarianism*. Harrogate: Duke University Press.
- Moulin, C. (2012). Ungrateful subjects? Refugee protest and the logic of gratitude. In P. Nyers & K. Rygel (eds.), *Citizenship, migrant activism and the politics of movement* (pp. 57-72). London: Routledge.
- Marchetti, C. (2006). *Un mondo di rifugiati. Migrazioni forzate e campi profughi*. Bologna: EMI.
- Oomen, B. (2020). Decoupling and Teaming up: The Rise and Proliferation of Transnational Municipal Networks in the Field of Migration. *International Migration Review*, 54(3), 913-939.
- Oomen, B., Baumgärtel, M., Miellet, S., Sabchev, T., & Durmuş, E. (2021). Of bastions and bulwarks: A multiscale understanding of local border practices in Europe, *International Journal for Crime, Justice and Social Democracy*, 10(3), 16-29.
- Pries, L. (2018). *Refugees, Civil Society and the State. European Experiences and Global Challenges*. Cheltenham: Edward Elgar Pub.
- Pupavac, V. (2006). *Refugees in the sick role: stereotyping refugees and eroding refugee rights*, New Issues in Refugee Research, UNHCR, working paper, no. 128.
- Queirolo Palmas L., & Rahola F. (2020), *Underground railroad. Lungo le rotte migranti*. Milano: Meltemi.
- Rea, A., Martiniello, M., Mazzola, A., & Meuleman, B. (eds.) (2019). *The Refugee Reception Crisis in Europe. Polarized Opinions and Mobilizations*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Sabchev, T. (2021). *Local authorities, human rights, and the reception and integration of forced migrants in Greece and Italy*. Thèse de doctorat, Université d'Utrecht.
- Sandri, E. (2018). 'Volunteer Humanitarianism': volunteers and humanitarian aid in the Jungle refugee camp of Calais. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(1), 65-80.

- Schmoll, C. (2020). *Les damnées de la mer : femmes et frontières en Méditerranée*. Paris : La Découverte.
- Schnelzer, J., Franz, Y., Mocca, E., & Kazepov, Y. (2023). The role of institutional opportunity structures for integration in Vienna. Learnings and modifications in the aftermath of the long summer of migration in 2015. *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, 36(2), 190-209.
- Schuster, L. (2009). Dublin II et Eurodac : examen des conséquences (in) attendues. *Mondi Migranti*, 3(3), 37-56.
- Schweitzer, R. (2022). *Micro-Management of Irregular Migration*. Cham: Springer.
- Schwartz, H., & Schwenken, H. (2020). Introduction: inclusive solidarity and citizenship along migratory routes in Europe and Americas. *Citizenship Studies*, 24(4), 405-423.
- Spencer, S. (2018). Multi-level governance of an intractable policy problem: migrants with irregular status in Europe. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(12), 2034-2052.
- Stavinoha, L., & Ramakrishnan, K. (2020). Beyond Humanitarian Logics: Volunteer-Refugee Encounters in Chios and Paris, *Humanity Journal*, 11(2), 165-186.
- Van der Leun, J. (2006). Excluding Illegal Migrants in The Netherlands: Between National Policies and Local Implementation. *West European Politics*, 29(2), 310-326.
- Vandevoordt, R., & Verschraegen, G. (2019). Subversive Humanitarianism and Its Challenges: Notes on the Political Ambiguities of Civil Refugee Support. In M. Feischmidt, L. Pries & C. Cantat (eds.), *Refugee Protection and Civil Society in Europe* (pp. 101-128). Cham: Springer.
- Zamponi, L., (2017). Practices of Solidarity: Direct Social Action, Politicisation and Refugee Solidarity Activism in Italy. *Mondi Migranti*, 11(3), 97-117.
- Zolberg, A.R. (2006). *A Nation by Design: Immigration Policy in the Fashioning of America*. Cambridge: Harvard University Press.

De l'Afrique aux banlieues. Marginalisation, déviance, repli, conflit, dans les « quartiers prioritaires » de la région parisienne

Renzo Guolo

Université de Padoue

Des problématiques sociales, économiques, culturelles et religieuses complexes finissent par déterminer la ségrégation sociale et spatiale de nombreux citoyens et immigrés d'origine maghrébine et subsaharienne, en particulier de ceux qui vivent dans les « quartiers prioritaires » (QPV) des banlieues françaises. Dans cette étude sont analysés les causes de cette marginalité, les conflits qui en découlent et l'impact, dans le domaine de l'intégration, entre la culture dominante et celle de la population non autochtone.

Quartiers prioritaires et immigration d'origine africaine

Environ 4,9 millions de personnes, soit 7 % de la population française, vivent dans les quelque 1500 « quartiers prioritaires » (QPV)¹. Rien qu'en Île-de-France, la région qui comprend Paris et ses alentours, plus de 1,5 million de personnes résident dans 272 QPV. Dans la capitale, les 20 QPV demeurent peuplés de 143 000 personnes, mais beaucoup d'autres vivent dans des unités urbaines (UU) qui comprennent une zone classée en QPV. Le territoire limitrophe de la capitale

¹ L'appellation – qui est influencée par les cycles politiques et culturels du moment, a été adoptée en 2014, pour remplacer Zone urbaine sensible (ZUS), qui avait elle-même supplanté les Zone à urbaniser en priorité (ZUP), – indique des zones qui nécessitent une intervention publique sur plusieurs fronts car elles sont particulièrement problématiques d'un point de vue économique, social, éducatif et de sécurité.

qui compte le plus de « priorités » – 63 – est la Seine-Saint Denis, qui compte 620 000 habitants².

La population d'origine étrangère est deux fois plus importante que celle des autres quartiers : un tiers est originaire du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne, soit trois fois plus que dans le reste du pays³. Il s'agit d'une population jeune : les résidents de moins de 25 ans représentent près de 40% du total.

Malgré une politique de la ville inspirée par le principe de *mixité* sociale, inscrite dans les lois de 1991 et 2000, certains quartiers de banlieue sont devenus, au fil du temps, des concentrations spatiales de population caractérisées par des taux de chômage et de déviance plus élevés et des niveaux d'éducation plus faibles que dans le reste du pays. À la fin de la deuxième décennie du XXI^e siècle, le revenu moyen dans les zones « sensibles » était inférieur à la moitié de celui du reste de la population ; plus de 30 % de la population (40 % dans la tranche des 18-24 ans) vivait en dessous du seuil de pauvreté mensuel, contre 12 % dans le reste du pays. Cet indicateur d'exclusion augmente proportionnellement pour les familles nombreuses ou monoparentales⁴. Le nombre de délits qui créent davantage d'alarme sociale est également supérieur dans ces zones que dans l'ensemble du pays.

Le taux de chômage est de 23,4 % contre 8,9 % dans les zones non classées comme problématiques : le chômage des jeunes est plus que doublé, passant de 15 % à 33 %. Les indicateurs de formation révèlent également ces différences. Dans les banlieues le nombre de diplômés du secondaire est plus faible qu'au niveau national et le taux d'abandon scolaire plus élevé. Dans ces quartiers, de nombreux jeunes – 1 sur 7, qui devient 1 sur 5 entre les non-diplômés – ne sont ni actifs, ni en formation professionnelle, ni scolarisés.

Diversité et stigmatisation

Dans ce type de contexte urbain et social vivent de nombreux immigrés originaires d'Afrique, qui se sont installés dans ces quartiers sous une double poussée : les liens des réseaux migratoires et la possibilité de s'installer dans des logements sociaux à loyer modéré (HLM, *Habitation à Loyer Modéré*)⁵, abandon-

² Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Agence nationale de la cohésion des territoires, 2022.

³ Observatoire national des zones urbaines sensibles, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, 2004.

⁴ Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), Insee – Données, 2018.

⁵ Environ 60 % des habitants des QPV, contre une moyenne nationale de 20 %, résident dans des logements sociaux à Loyer Modéré (HLM).

nées par les classes moyennes, qui se sont déplacées ailleurs après la croissance des années 1960.

À partir des années 1980, les complexes problèmes sociaux qui ont émergé dans ce type d'espace urbain, marqué par la concentration de populations défavorisées, ont conduit la France à mettre en place une politique de la ville visant à résoudre certains de ses problèmes les plus urgents. Un choix initié sous la présidence de Mitterrand et maintenu au cours des décennies suivantes. Toutefois, au fil du temps, en raison également de l'évolution du cycle politique et du regard porté sur le phénomène, les gouvernements de différentes orientations ont fait une série de choix qui ont progressivement conduit à l'institutionnalisation – sous divers sigles – de zones qui, en fait, « confinent », même nominale-ment, la population résidente à l'intérieur d'espaces particulièrement critiques. L'intersection entre les problèmes sociaux réels et la connotation publique de « quartiers à risque », engendré une sorte de détachement des banlieues du reste de la société. La banlieue est devenue synonyme de problèmes difficiles à résoudre, de ségrégation urbaine, de zones à éviter en raison de la délinquance. La classification en sigle plus ou moins aseptisés – zones sensibles, quartiers prioritaires – n'ont fait qu'accroître cette distance.

Cela renforce en même temps la perception des anciens et des nouveaux résidents, des citoyens et des immigrés, que les obstacles qui donnent naissance des inégalités et empêchent l'intégration et la mobilité sociale ascendante ne sont pas faciles à surmonter. Parmi les personnes originaires d'Afrique, s'est également dégagée la conviction que l'exclusion sociale est renforcée par des particuliers marqueurs ethniques et religieux, tels que le fait d'être maghrébins, subsahariens et, en particulier, musulmans.

De plus, la perception d'être « l'autre » est alimentée par la stigmatisation de ceux qui considèrent que les immigrés, entassés dans les quartiers « prioritaires », sont un « problème ». Stigmatisation qui s'est développée non seulement en raison de questions sociales telles que la déviance, l'échec scolaire, le travail précaire et déqualifié, mais aussi en raison de questions éminemment politiques. En particulier, pendant la « révolte des banlieues » qui, à l'automne 2005, a touché non seulement l'agglomération parisienne mais aussi de nombreuses autres villes françaises. Des émeutes qui ont révélé une malaise social et une explosion de violence sans précédent. Plus que les incendies de voitures dans les rues, ce sont les incendies des commissariats et des écoles, chargés de réaliser au quotidien l'intégration promise par les canons de la laïcité et de l'assimilation, qui ont éloigné la plupart des français des banlieues. L'expression « racaille », utilisée par Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, aux jeunes émeutiers, en grande partie maghrébins et subsahariens, ne fera qu'accentuer la dis-

tance entre les anciens et les nouveaux français et entre les premiers immigrés et ceux récemment arrivés.

Telle stigmatisation prend aussi une déclinaison politico-religieuse après 2001, avec l'irruption d'acteurs djihadistes radicaux sur la scène mondiale, amplifiée après les massacres de la région de Toulouse, de Charlie Hebdo et du Bataclan à Paris, ou après l'exode massif de jeunes des banlieues vers la Syrie et l'Irak, pour rejoindre les rangs d'Isis ou d'Al-Qaïda. Ces épisodes sanglants, la menaçante *hijra*, ou égire, la rupture avec le milieu « impie » environnant, culminant symboliquement dans l'incendie des passeports de jeunes français qui refusaient ainsi ostensiblement d'appartenir à la République pour prêter allégeance à l'État islamique, et aboutissant à la volonté de ce dernier de frapper la France sur son territoire, ont posé l'équation immigration/insécurité/islam/terrorisme au sein de la société française. En fonçant les habitants des banlieues, même ceux qui ne partagent pas ces dérives idéologiques, dans une étape supplémentaire d' « exil » intérieur.

La stratification du ressentiment

C'est également en raison de cette stigmatisation que le ressentiment devient l'état d'esprit dominant parmi les jeunes africains des banlieues. Non seulement à l'égard des institutions, de ceux qui les représentent au quotidien, ou de ceux qui vivent en dehors des banlieues défavorisées, mais aussi à l'égard des autres défavorisés qui y vivent. Comme souvent dans l'histoire des migrations, les quartiers peuplés d'immigrés sont marqués par des conflits à connotation ethnique : maghrébins contre subsahariens est une polarisation qui n'est pas rare dans des réalités où chaque groupe ethnique ou national perçoit les autres comme des concurrents dans l'accès aux ressources publiques ou à celles, illégales, que se disputent les gangs de quartier. C'est aussi parce que les subsahariens ont connu une croissance soutenue au cours des deux dernières décennies.

Les maghrébins ne regardent avec une empathie particulière aucunement les autochtones appelés *petits blancs*, ceux qui n'ont pas pu quitter les banlieues car ils sont au bas de l'échelle sociale. Ceux-là qui, dans les urnes, récompensent souvent les forces politiques avec lesquelles ils partagent des positions xénophobes. Parmi les *petits blancs*, il y a aussi des familles de *pieds-noirs*, les anciens colons français d'Algérie, qui se sont retrouvés à côtoyer ceux qu'ils considèrent comme responsables de leur malheur, accusant à leur tour les pouvoirs publics et la « politique » de ne s'occuper que des « arabes » et des « noirs », porteurs de « désordre et de criminalité ». Le passé qui ne passe pas de la mémoire coloniale – les lacérations causées par la question algérienne encore ouvertes, dans les deux camps – finit par étendre le stigmate des « blancs » à toutes les

populations originelles du Maghreb, ensemble non homogène par sa composition sociale et culturelle et par son histoire, y compris l'histoire coloniale et de décolonisation.

Un destin obligatoire ?

Dans un tel contexte social et urbain, le parcours vers la marginalité de certains groupes de jeunes *banlieusards* d'origine maghrébine et subsaharienne est jalonné d'étapes qui semblent inévitables : vie dans la rue, petite délinquance, transformation en « habitués » de la police et de la cour, prison, et pour certains, réislamisation dans une mouvance djihadiste.

Pour les garçons des quartiers « sensibles », la rue est un espace commun de socialisation. Alors que les filles, soumises à un plus grand contrôle familial et social et astreintes aux tâches domestiques, passent une grande partie de leur temps à la maison – ce qui leur permet d'ailleurs de mieux réussir à l'école – les garçons sortent en plein air. Ils sont poussés à l'extérieure par la plus grande liberté dont ils jouissent et par la surpopulation typique des familles nombreuses vivant dans des logements sociaux.

La socialisation au sein de groupes de pairs ou de gangs de rue crée ou approfondit souvent des fractures générationnelles au sein de la famille. Le résultat de cette expérience est souvent la perte de l'autorité de la figure paternelle aux yeux des enfants. Ses enseignements, surtout s'ils sont liés aux traditions religieuses et culturelles d'origine, semblent totalement inadaptés à ceux qui vivent dans un espace métropolitain où les codes symboliques et collectifs sont différents. Même les femmes – en particulier celles d'origine subsaharienne de la première génération, restées seules en France en raison de la rupture avec leur partenaire ou de fréquents allers-retours de leur mari, typiques de ceux qui marquent leur temps social sur les rythmes agricoles de leur société d'origine – sont également dévalorisées : en raison de leur rôle dans la famille, de leur incapacité à comprendre les dynamiques de la culture locale et de leur incapacité à parler correctement le français, une condition qui les oblige à dépendre de leurs enfants dans les discussions avec les enseignants. Les adolescents et les jeunes considèrent ainsi leurs figures parentales comme « disqualifiées » par la société dans laquelle ils vivent. Et ils réagissent en s'éloignant d'eux ou en rendant vaines leurs recommandations.

La vie dans la rue expose à un contact quotidien avec la criminalité et les trafics illicites, proximité qui conduit au trafic de drogue, au recel et au vol. Dans un contexte où le chômage et la criminalité sont élevés, les revenus et l'éducation faibles, la déviance est vécue par les plus jeunes comme un raccourci pour contourner l'exclusion, au moins en matière de consommation. Le rejet de

la société n'est pas idéologique : on ne rejette pas ses valeurs, mais seulement ses logiques de fonctionnement qui font barrage. L'objectif n'est pas celui de changer la structure sociale mais seulement d'accéder à des biens et des modes de vie qui seraient autrement inaccessibles.

Ce que les *banlieusards* les plus exposés à l'attrait de la vie de rue appellent la « galère », perspective qui évoque non seulement l'enfermement derrière les barreaux mais aussi le temps vide et dégradé qui souvent l'accompagne – avec les inévitables « mauvaises » rencontres que l'on fait dans ce contexte –, devient une quasi-certitude dans certaines trajectoires de vie.

Notamment parce qu'après le revirement de la politique pénale française dans les années 1990, qui a conduit à une répression sévère des mineurs pour tenter d'enrayer le phénomène croissant des crimes contre la personne, dont les jeunes des banlieues étaient souvent les auteurs, ils sont constamment maintenus sous pression par la police.

Ce n'est pas un hasard s'ils sont souvent accusés de résistance et d'outrage à un agent public, un « crime d'honneur » typique des tensions de la rue. C'est un mécanisme en spirale qui conduit, d'une part, à un conflit acharné avec la police, qui apparaît à ces *banlieusards* comme le seul visage connu de l'Etat, avec celui des enseignants et des travailleurs sociaux ; d'autre part, à une inflation de procédures pénales et administratives, tant pour outrage et résistance que pour violences illégitimes de la part des agents, accusés par les détenus d'un usage excessif de la force. Les « infractions contre les dépositaires de l'ordre public » sont la forme du conflit quotidien avec l'Etat de la population jeune des quartiers « prioritaires ».

Certaines zones urbaines particulièrement problématiques sont définies, depuis 2018, comme des « quartiers de reconquête républicaine » (QRR) : il s'agit de 62 zones qui recourent environ 120 « quartiers prioritaires », dans lesquels un déploiement accru des forces de police a été ordonné, afin de lutter contre la délinquance, d'assurer la police de proximité et de garantir la sécurité au quotidien.

Dans les zones critiques, la répression pénale se resserre particulièrement autour des « maghrébins » et des « africains », termes par lesquels, dans le langage courant, on désigne de manière générique les personnes nées ou originaires des pays du Maghreb : Maroc, Algérie, Tunisie ; ou de ce qui, jusqu'au siècle dernier, étaient les colonies de Paris dans l'ancienne Afrique occidentale française : Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger, Burkina Faso (Haute-Volta), Bénin (Dahomey), Côte d'Ivoire, Guinée. Ou qui, bien que nés en France, portent des noms de familles qui font remonter l'origine de leur parentèle à cette partie du monde.

Cette catégorie de population semble être la plus touchée par la marginalité et la déviance et est affecté par des peines d'emprisonnement, qui sont généralement plus élevées en moyenne que celles imposées aux autochtones qui commettent le même délit, car ils sont souvent en état de récidive, ce qui entraîne des peines plus lourdes. Mais cela est insuffisante : la plus grande sévérité de la répression pénale à leur égard est également influencée par la perception, alimentée par le discours public et le sens commun, qu'ils font partie de ce que l'on appelait autrefois les « classes dangereuses », une sorte d' « ennemi intérieur ».

Si l'augmentation des délits commis par les personnes vivant dans les QPV est une donnée objective, il est significatif que le pourcentage du total national des accusés pour résistance et outrage soit, dans la décennie précédant le soulèvement des banlieues de 2005, de 25 % pour les « maghrébins » et de 20 % pour les « africains ». Chez les mineurs, il est respectivement de 38% et 28%.

Au contraire, les plaintes contre les violences imputées à la police se multiplient, autre aspect de la conflictualité croissante dans les quartiers « sensibles ». L'accès au contentieux judiciaire de ceux qui n'en avaient pas l'habitude – la « génération des pères », les migrants arrivés en France dans les années 1950-1970, ne demandaient pratiquement jamais à un tribunal français de se prononcer sur la légalité du comportement d'un homme en uniforme – mais aussi l'augmentation des infractions contre la police, montre que la justice pénale, est appelée à gérer le conflit social croissant entre la population des banlieues les plus défavorisées et l'Etat, dans une logique de suppléance institutionnelle. Les nombreux procès pour outrage et résistance aux agents publics, et l'action en dommages et intérêts des policiers qui les poursuivent, deviennent, en l'absence d'arènes discursives autres que les salles d'audience, des rituels non seulement judiciaires dans lesquels émerge le malaise des jeunes des banlieues.

C'est aussi à travers ces procédures judiciaires, qui se terminent souvent de manière défavorable, que les jeunes des *cités* se radicalisent. Au cours de ces procédures, ils acquièrent la conviction qu'ils sont victimes d'une injustice. Une victimisation qui est fondée sur la conviction que leur origine, leur culture, leur religion, et la stigmatisation qui les accompagnent et les unissent dans un destin commun, font d'eux des citoyens aux droits amoindris.

Des considérations similaires exacerbent le ressentiment de certains banlieusards à l'égard de la République et, dans certains cas, les poussent à essayer de transformer cette colère en adhésion à une vision du monde « séparatiste », comme celle de certains groupes salafistes, ou totalement « antagoniste », comme celle véhiculée par des groupes appartenant à l'islam radical, qui promettent de lutter contre l'Occident et ses valeurs.

La laïcité et l'assimilationnisme à l'épreuve des faits

La stigmatisation sociale croissante d'une partie de la société française à l'égard de la population des « quartiers prioritaires », en particulier celle d'origine arabe et maghrébine, est également alimentée par la thèse de la « dérive communautariste » et des banlieues comme « territoires perdus de la République ». Ici régneraient, sous l'action de groupes religieux islamistes décidés à ignorer les « valeurs républicaines », des règles différentes de celles en vigueur dans le reste du pays. Une thèse qui est davantage alimentée par des forces politiques et culturelles prônant l'identité exclusive des « français du souche ».

Ces convictions trouvent accueil non seulement dans les milieux culturellement et politiquement hostiles aux « étrangers », ouvertement xénophobes, mais aussi parmi les citoyens, appartenant à des alignements politiques ou culturels non homogènes avec les premiers, convaincus que certains segments de la population immigrée n'adhèrent pas à deux des fondements de la République : le principe de laïcité et le modèle assimilationniste.

Le premier, décliné en matière de laïcité « négative », repose sur la séparation nette entre l'État et les confessions religieuses et exclut toute forme de reconnaissance publique de la religion, considérée comme une affaire privée. Le seconde, fondée sur le principe du *ius soli*, s'inspire d'une conception contractualiste forte : est citoyen celui qui se reconnaît dans les valeurs républicaines. Le postulat est que l'appartenance nationale repose sur le partage de valeurs et de traditions communes. L'intégration est conçue comme un processus de convergence des immigrés vers les valeurs et les comportements typiques de la société française.

La laïcité de l'État républicain et le modèle assimilationniste ont longtemps soutenu une société relativement homogène culturellement et stable démographiquement, comme celle française jusqu'aux années 1970, caractérisée par la présence de composantes ethniques et religieuses installées sur le territoire national par des processus migratoires ou des flux de retour coloniaux, conscientes de leur statut de minorité. Ces deux piliers ont montré des signes d'effondrement lorsque, dans la décennie suivante, le paysage s'est modifié sous l'effet d'une immigration de plus en plus nombreuse, accrue lorsque l'Etat n'a plus réussi à régler les flux migratoires.

Ces derniers, qui distinguent la phase récente de la mondialisation, font circuler non seulement des marchandises et de la main d'œuvre, mais aussi des sujets avec des identités culturelles et religieuses spécifiques. Des identités qui, contrairement au passé, ne sont plus dissimulées dans l'espace public et se manifestent sous la forme de demandes de reconnaissance, ou de situations de fait, qui ont changé le scénario précédent.

L'impasse de l'échange politique qui sous-tend le modèle assimilationniste, fondé sur le renoncement aux identités particularistes dans l'espace public en échange de l'accès à une citoyenneté garantissant la plénitude des droits individuels, est liée non seulement à la revendication de la légitimité des autres cultures, mais aussi à l'accroissement des inégalités sociales et à l'absence de politiques publiques capables de les contrecarrer. Au-delà des aléas du cycle politique, à l'époque du libéralisme triomphant la France n'a pas été en mesure de soutenir efficacement les processus d'intégration qu'elle ne cessait pas de réclamer. Toute autre option était exclue par ses propres prémisses « universalistes », qui interdisaient des interventions ciblées sur tel ou tel groupe ethnique défavorisé. Toute forme de politique « affirmative » aurait été perçue comme contraire à l'égalitarisme républicain. Le « déni des cultures » semble donc être un bastion inexpugnable.

Une grande partie de la population d'origine allochtone vit cependant mal l'incorporation dans une culture qui semble vouloir nier, ou considérer comme moins importante, la sienne. Ainsi, la fracture culturelle dans la société française n'a cessé de se creuser. Et aussi parce que le décalage entre une conception proclamée, idéale et universaliste de la citoyenneté, forgée sur les « valeurs républicaines », et l'expérience quotidienne des immigrés de toute génération, a affaibli l'échange politique à la base de la promesse assimilationniste : intégration contre renonciation aux particularismes culturels et religieux. Échange également confirmé par la loi de juillet 2006, qui oblige tous les nouveaux arrivés sur le territoire français à signer un contrat d'accueil et d'intégration. Ce n'est pas un hasard si les émeutes des banlieues éclatent lorsque la rhétorique du « tous français » se heurte à l'évidence de l'exclusion économique et sociale qui touche en premier lieu les immigrés de deuxième génération ou récemment installés.

L'assimilationnisme est également critiqué par la composante africaine de l'immigration de religion islamique en raison de la difficulté à séparer clairement la sphère publique de la sphère privée selon les canons de la laïcité « négative ». Dans un environnement où plusieurs cultures, entendues comme un ensemble de croyances, de valeurs, de normes, de symboles, partagent le même espace social, comme c'est le cas dans la société française actuelle, ces principes ne semblent pas répondre à la réalité du terrain. Des questions telles que l'éducation et l'instruction ont des implications qui concernent à la fois l'égalité des chances publiques et la reconnaissance des différences privées. Les problèmes apparus lors de l'« affaire du foulard » qui, en 1989, a révélé la contradiction causée dans les écoles par la division rigide entre la sphère publique et la sphère privée, une distinction que les cultures, telles que la culture islamique, n'introduisent pas sans lacérations, sont significatifs.

L'interdiction répétée d'« afficher » les signes de sa propre identité religieuse en classe, qui a donné lieu en 2004 à la « loi sur les signes religieux à l'école » suite à la réflexion de la Commission Stasi, a suscité un grand malaise parmi les musulmans français. Si pour les groupes à matrice salafiste, il s'agit d'une question symboliquement non négociable, même pour ceux qui n'appartiennent pas ou ne sympathisent pas avec ce courant, on estime que l'appel aux valeurs républicaines est aujourd'hui dirigé « contre » l'islam. Une conviction corroborée par la perception croissante que la barre de la laïcité a été placée trop haut pour les musulmans et que l'exigence d'adhésion à des valeurs énoncées comme universelles implique l'imposition de principes qui ne sont pas compatibles avec la foi, rendant presque impossible d'être en même temps français et musulman. D'autre part, la double poussée produite par la transformation politique des immigrés en « musulmans » et de la laïcité en religion civile opposée à une conception de la religion considérée comme militante, selon les canons d'une politique identitaire spéculaire, polarise le conflit. Si pour certains le problème est la laïcité, pour d'autres c'est l'islam en tant que tel. Ainsi, la « rupture culturelle » de la société française est amplifiée plutôt que recomposée.

C'est dans ce contexte complexe, amplifié par l'imbrication, devenue spirale, de questions économiques, sociales et culturelles non résolues, qui se dévoilent les expériences des citoyens et des immigrés d'origine maghrébine et subsaharienne des « quartiers prioritaires ».

Bibliographie

- Avenel, C. (2007). *Sociologie des "quartiers sensibles"*. Paris : Armand Colin.
- Avenel, C. (2009). La construction du « problème des banlieues » entre ségrégation et stigmatisation. *Journal français de psychiatrie*, 34(3), 36-44.
- Bauberot, J. (2006). *L'intégrisme républicain contre la laïcité*. La Tour d'Aigues : L'Aube.
- Beauchemin, C., Hamel, C., & Simon, P. (dirs.) (2016). *Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France*. Paris : Ined Éditions.
- Beaud, S., & Pialoux, M. (2013). *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*. Paris : Ed. Pluriel.
- Borrel, C., & Simon, P. (2005). Les origines des Français. In C. Lefèvre, A. Filhon (dirs.), *Histoires de famille, histoire familiale. Les résultats de l'enquête famille en 1999* (pp. 425-441). Paris : Ined.
- Borrel, C., Bouvier, G., & Lhommeau, B. (2012). *Immigrés et descendants d'immigrés en France*. Paris : INSEE.
- Brouard, S., & Tiberj, V. (2005). *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*. Paris : Presses de Sciences

Po.

- Dubet, F. (1987). *La galère : jeunes en survie*. Paris : Fayard.
- Dubet, F. (1989a). Trois processus migratoires. *Revue française des affaires sociales*, (3), 7-28.
- Dubet, F. (1989b). *Immigrations, qu'en savons-nous?* Paris : La Documentation Française.
- Dubet, F., & Lapeyronnie, D. (1992). *Les quartiers d'exil*. Paris : Seuil.
- Fassin, D. (2011). *La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*. Paris : Seuil.
- Felouzis, G. (2003). La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences, *Revue française de sociologie*, 44(3), 413-447
- Felouzis, G., & Perroton, J. (2009). Grandir entre pairs à l'école. Ségrégation ethnique et reproduction sociale dans le système éducatif français. *Actes de la recherche en sciences sociales*, (180), 92-100.
- Fregosi, F. (2008). *Penser l'Islam dans la laïcité : les musulmans de France et la république*. Paris : Fayard.
- Gaspard, F., & Korsokhavar, F. (1995). *Le foulard et la République*. Paris : La Découverte.
- Guillon, M. (1992). *Étrangers et immigrés en Île-de-France*, Thèse de doctorat d'État en géographie, Paris, Université de Paris I.
- Jobard, F., & Névanen, S. (2007). La couleur du jugement : Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965-2005). *Revue française de sociologie*, 48(2), 243-272.
- Gilles, K. (avec la participation de Arslan, L., & Zouheir, S.) (2011). *Banlieues de la République*. Paris : Institut Montaigne.
- Kokoreff, M. (2008). *Sociologie des émeutes*. Paris : Payot.
- Kokoreff, M., & Lapeyronnie, D. (2013). *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*. Paris : Seuil.
- Labord, C. (2010). *Français, encore un effort pour être Républicains !* Paris : Seuil.
- Lagrange, H. (2010). *Le déni des cultures*. Paris : Seuil.
- Lagrange, H. (2013). *En terre étrangère : vies d'immigrés du Sahel en Ile-de-France*. Paris : Gallimard.
- Lagrange, H. (2014). Le renouveau religieux des immigrés et de leurs descendants en France. *Revue française de sociologie*, 55(2), 201-244.
- Lagrange, H., & Oberti, M. (2006). Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française. Paris : Presses de Sciences Po.
- Lapeyronnie, D. (2008). *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*. Paris : Robert Laffont.
- Lepoutre, D. (1997). *Cœur de banlieue*. Paris : Odile Jacob.
- Mabillon-Bonfils, B., & Zoïa, G. (2014). *La laïcité au risque de l'Autre*. La Tour

- d'Aigues : L'Aube.
- Maurin, E. (2004). *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*. Paris : Le Seuil.
- Mohammed, M. (2011). *La Formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*. Paris : PUF.
- Pan Ké Shon, J-L. (2009a). Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles. L'apport des mobilités résidentielles. *Revue française de sociologie*, 50(3), 451-487.
- Pan Ké Shon, J-L. (2009b). *L'émergence du sentiment d'insécurité en quartiers défavorisés. Dépassement du seuil de tolérance... aux étrangers ou à la misère ?* Paris : Ined.
- Pan Ké Shon, J-L. (2013). *Quarante ans de ségrégation... et d'incorporation des immigrés en France, 1968-2007*, Rapport de recherche, PUCA, ACSé.
- Pan Ké Shon, J-L., & Verdugo, G. (2014). Ségrégation et incorporation des immigrés en France. Ampleur et intensité entre 1968 et 2007. *Revue française de sociologie*, 55(2), 245-283.
- Pena-Ruiz, H. (2003). *Histoire de la laïcité. Genèse d'un idéal*. Paris : Gallimard.
- Prêteicelle, E. (2006a). La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité. *Sociétés contemporaines*, (62), 69-93.
- Prêteicelle, E. (2006b). La ségrégation contre la cohésion sociale. In Lagrange, H. (dir), *L'épreuve des inégalités* (195-246). Paris : PUF.
- Prêteicelle, E. (2009). La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? *Revue française de sociologie*, 50(3), 489-519.
- Rivière, C. (2017). La fabrique des dispositions urbaines. Propriétés sociales des parents et socialisation urbaine des enfants, *Actes de la recherche en sciences sociales*, (216-217), 64-79.
- Roux, G., & Roché, S. (2016). Police et phénomènes identitaires dans les banlieues : entre ethnicité et territoire. Une étude par focus groups. *Revue française de science politique*, 66(5), 729-750.
- Roy, O. (2005). Intifada des banlieues ou émeutes des jeunes déclassés ? *Esprit*, (12), 26-30.
- Safi, M. (2007). *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités*. Thèse de doctorat en sociologie, Paris, Ehess.
- Santelli, E. (2001). *La mobilité sociale dans l'immigration. Itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- Sayad, A. (1999). *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris : Seuil.
- Silberman, R., Fournier, I. (2006). Les secondes générations sur le marché du travail en France : une pénalité ethnique ancrée dans le temps. Contribution à la théorie de l'assimilation segmentée. *Revue française de sociologie*, 47(2),

- 243-292.
- Stasi, B. (2004). *Laïcité et République. Rapport au Président de la République*. Paris : La Documentation Française.
- Stébé, J- M. (2010). *La crise des banlieues*. Paris : PUF.
- Tanter, A., & Toubon, J-C. (1999). Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation. *Sociétés contemporaines*, (33-34), 59-86.
- Tissot, S. (2005). Les sociologues et la banlieue : construction savante du problème des 'quartiers sensibles'. *Genèses*, 60(3), 57 – 75.
- Tribalat, M. (1995). *Faire France : une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*. Paris : La Découverte.
- Tribalat, M. (avec la participation de Riandey, B., & Simon, P.). *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*. Paris : La Découverte/ INED.
- Wacquant, L. (1995). Pour comprendre la «crise» des banlieues. *French Politics and Society*, 13(4), 68-81.
- Wacquant, L. (2006). *Parias urbains. Ghetto – banlieue – État*. Paris : La Découverte.
- Van Zanten, A. (2001). *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*. Paris : PUF.

L'Italie et la Méditerranée : de l'imaginaire à la frontière épistémique

Vincenzo Romania

Université de Padoue

Ce chapitre explore les imaginaires sociaux et scientifiques qui ont construit la représentation publique de la Méditerranée en Italie et des phénomènes migratoires et les raisons pour lesquelles une véritable sociologie de la Méditerranée n'a jamais vu le jour. Les conclusions du chapitre plaident pour la nécessité d'étudier davantage la Méditerranée afin d'opérer une médiation épistémique entre le structuralisme économique et culturel, à la recherche de nouveaux paradigmes interprétatifs qui mettent l'accent sur la complexité des perspectives.

La Méditerranée et les imaginaires publics

En dépit de la continuité historique des processus de mobilité transméditerranéenne, le phénomène migratoire apparaît dans l'agenda public italien à partir des années 1990, quand pour la première fois la « mer du milieu » devient, dans la perception commune, la frontière méridionale et orientale de l'unité supranationale issue des accords de Schengen. Un pari politique sur lequel l'Italie a beaucoup investi pour sortir d'une phase de crise politique profonde résultant de la fin de la Première République et de la délégitimation généralisée des partis politiques et des institutions (Paoli, 2015 ; 2018).

La porosité d'une frontière maritime aussi peu surveillée que la Méditerranée est mise en évidence par les arrivées à Brindisi de réfugiés albanais qui, à partir de février 1991, révèlent l'immense immaturité institutionnelle d'un État qui ne s'est jamais considéré comme une destination pour les migrations de masse. Le *mare magnum*, jusqu'alors perçu avant tout comme une source cultu-

relle d'identité, devient soudain un espace à gouverner, parfois dépassant même les limites du respect humanitaire, comme ce fut le cas le 28 mars 1997, lorsqu'un navire de la marine italienne éperonna le bateau albanais *Katër i Radës*, provoquant la mort d'une centaine de personnes. Ou se produira de manière plus cachée mais non moins douloureuse dans les années qui suivront, lorsque l'indifférence institutionnelle engendrera des dizaines de milliers de morts.

D'une porte d'entrée à une expansion à portée de main – la Grande Méditerranée grecque, la M. de l'Empire romain, celle des Républiques maritimes, celle des Grandes Explorations – la grande mer du milieu se transforme ainsi en une frontière ou plutôt en une galaxie de frontières. Un intermédiaire et un obstacle entre terres d'origine, terres de transit, ports de départ et rivages de débarquement pour une nouvelle catégorie d'acteurs sociaux : les migrants privés de leurs droits que les nations d'Europe du Nord et d'Europe centrale dédaignent. Une prétendue unité de destin, une communauté historique de coutumes et de traditions est ainsi rompue. Le *mare nostrum* devient *mare vostrum* puisque le destin, le fardeau, le risque et souvent la tragédie de la traversée appartiennent à d'autres. Ou pire encore, *maremonstrum*, dans le double sens d'horreur et de démonstration de l'indifférence de ceux qui ne font rien pour éviter de tels morts (Musarò, 2018; Brambilla, 2021).

La transformation des imaginaires liés à la Méditerranée précède une transformation des imaginaires liés à l'état-nation italien : de pays d'émigration jusqu'en 1976, à partir de la crise de l'OPEP et plus encore à partir des années 1990, l'Italie commence à se penser comme un pays d'immigrations de second ordre, incontrôlées, transitoires, difficiles à gérer, coûteuses et donc indésirables. Si les statistiques exposent clairement une prédominance des arrivées par voie terrestre, notamment par la route des Balkans, dans l'opinion publique, c'est la Méditerranée qui dévoile, voire produit, la massification des immigrations vers l'Italie et l'imagerie qui en découle. Ce processus est attesté par un lexique public qui nomme le phénomène par des termes importés de l'imaginaire nautique : vagues, flux, clandestins.

C'est ainsi que commencent la militarisation et la bureaucratisation d'un espace marin conçu jusqu'alors essentiellement comme une frontière naturelle. C'est un processus tardif par rapport au cours des événements, qui traverse – avec toutes les difficultés de la coordination – un niveau administratif national, un niveau supranational (européen) et un niveau international, celui du droit de la mer. C'est précisément ce triple niveau politique qui constitue la condition justifiant, dans les décennies suivantes, la contraction de fait des droits humains des migrants de la Méditerranée et le déni récurrent du droit d'asile. Mais aussi la source première d'un consensus politique facile, fondé sur la xénophobie et la recherche d'un bouc émissaire *passé-partout* pour masquer ou justifier les cycles

de crise économique et politique interne. Depuis que les migrations trans-méditerranéennes ont conquis le sommet de l'agenda public, en effet, il n'est plus possible de gouverner sans se référer à la Méditerranée, c'est-à-dire sans se positionner par rapport au continuum fermeture-accueil.

La contraction des droits des migrants et les poussées d'exclusion véhiculées par l'opinion publique suivent une transformation des imaginaires collectifs. La lutte contre les migrations irrégulières construit une séparation entre un dedans, la forteresse Europe, et un dehors, l'Afrique du Nord et la Méditerranée orientale, qui n'est que virtuelle, compte tenu de l'externalisation progressive des frontières européennes. D'attribut de civilisation, l'approche humanitaire envers les protagonistes, ou parfois les victimes, des migrations forcées en Méditerranée se transforme en signe de faiblesse, en bonté hypocrite, voire en trait idéologique.

Les migrations de masse vers l'Europe du Sud ont certainement le défaut de révéler un passé-présent douloureux, que l'on veut cacher, voire éliminer complètement. La présence de migrants pauvres, dépourvus de réseaux sociaux, esclaves de situations représente, en effet, les histoires des migrants italiens en Australie, en Amérique du Sud et du Nord, en France, en Belgique, en Allemagne et dans d'autres pays du nord de l'Europe. Des histoires présentées comme des sacrifices fondateurs de la nation, des expériences humaines connotées comme un passage vers l'émancipation de conditions de vie indignes et dépouillées de leurs traits les plus inconfortables (de l'irrégularité des passeurs, à la détention dans des camps de travail en Australie). Des témoignages d'un passé que l'on veut laisser derrière soi, parce qu'il ne convient plus à la réputation d'un des pays les plus industrialisés au monde. Ce processus d'effacement a pour effets secondaires d'invisibiliser un présent dans lequel le nombre d'Italiens résidant à l'étranger continue de dépasser celui des étrangers résidant en Italie.

La Méditerranée et les imaginaires scientifiques

Mais ce qui est encore plus évident, comme nous l'avons mentionné au début, c'est la réécriture de la mémoire historique en relation avec l'identité nationale et européenne. Les relations entre les rives nord et sud de la Méditerranée sont en effet si anciennes, continues et structurelles qu'elles ont permis à un historien comme Fernand Braudel de considérer la Méditerranée comme un objet unique, un enchevêtrement complexe mais entrelacé de relations, d'échanges, de flux et de macro-processus historiques. Une telle ouverture de perspective a permis à l'auteur des *Annales* de renverser certains des fondements de l'historiographie classique : la centralité de la composante nationaliste, la focalisation événementielle ou celle concernant des événements circonscrits dans le temps.

Au contraire, Braudel a montré comment la Méditerranée constituait un espace de processus profondément interconnectés, le théâtre spatio-temporel de phénomènes de longue durée, des tendances qui se déploient en deçà et au-delà des contingences au point de redéfinir un véritable *temps géographique* (Braudel, 1953-1985).

S'il a été possible d'imaginer la Méditerranée comme une unité historique, pourquoi n'est-il pas possible de l'imaginer comme une unité sociologique ? Pourquoi, en d'autres termes, une sociologie de la Méditerranée n'a-t-elle jamais vu le jour ? Pourquoi la Méditerranée n'est-elle jamais parvenue à constituer un objet stable et unitaire dans l'imaginaire scientifique de notre discipline ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord s'interroger sur l'état de l'art.

En effet, le label « sociologie méditerranéenne », en italien (*sociologia mediterranea*), n'apparaît jamais sur Google Scholar, tandis que le label « sociologie de la Méditerranée » (*sociologia del Mediterraneo*) ne figure que trois fois. De même, en français, les occurrences de « sociologie méditerranéenne », en tant qu'expression introduite dans sa forme originale, sont presque entièrement absentes¹. La référence la plus intéressante a cependant été publiée en anglais : *Contributions to Mediterranean Sociology* (1968) sous la direction de John G. Peristiany, un africaniste de formation anthropologique qui avait jusqu'alors traité des sujets tels que l'honneur ou la honte. À notre connaissance, il s'agit du seul écrit dans lequel « Méditerranéen » est utilisé comme attribut d'un domaine sociologique spécifique. Il mérite donc d'être brièvement analysé².

Ce volume rassemble les actes de la Conférence sociologique méditerranéenne qui s'est tenue à Athènes en juillet 1963. Sur les vingt-quatre contributions qu'il contient, treize traitent de la Grèce et deux de questions générales. Parmi les neuf autres, deux sont consacrées à l'Afrique du Nord (Algérie et Libye), une attribuée à un village arabe en Israël et une autre vouée au nomadisme nord-africain et proche-oriental. Les trois derniers chapitres sont dédiés respectivement à l'Italie, à la Yougoslavie et à l'Espagne. Tous les articles adoptent une approche anthropologique qui se concentre sur des questions telles que les valeurs sociales, les structures villageoises, les relations de marché, la migration, le changement social, le développement et le sous-développement économique.

Bien sûr, la Méditerranée d'un point de vue sociologique est abordée dans de nombreuses autres contributions scientifiques, mais un tel examen du conte-

¹ Hormis les commentaires ou les citations de textes sur le même sujet.

² Des résultats similaires s'obtiennent également en interrogeant le portail en référence à l'anthropologie. En effet, il existe quelques textes en langue anglaise faisant référence à une anthropologie de la Méditerranée, pour la plupart des textes datés (Boissevain, et al., 1979 ; Gilmore, 1982 ; De Pina-Cabral, 1989) à l'exception d'une mise à jour récente (Ben-Yehoyada, Cabot, & Silverstein, 2022) et de deux volumes, l'un en français (Albera, Blok, & Bromberger, 2001) et l'autre en espagnol (Roque, 2005).

nu du volume édité par Peristiany intercepte clairement certains des acquis du discours méditerranéen : la Méditerranée est conçue comme une zone de retard, la zone frontière entre le berceau de la modernité et du progrès (l'Europe) et le lieu où survivent les modes de vie et les moyens de production pré-modernes. Dans ce contexte, l'Italie, l'Espagne et la Grèce restent des zones d'hybridation et de contact entre le moderne et le post-moderne pour lesquelles l'intérêt anthropologique était encore très vif il y a quelques décennies.

Un intérêt qui conçoit la culture populaire comme une forme de folklore, un ensemble pré-moderne de croyances et de rituels de religiosité populaire à étudier et à préserver (voir à cet égard, les études de Raffaele De Martino), mais aussi, d'un point de vue gramscien, à déconstruire afin d'émanciper les peuples subalternes de leur condition. Au lieu de cela, l'Afrique du Nord et le Proche-Orient sont examinés de manière marginale, comme des périphéries d'une zone qui est elle-même périphérique par rapport aux processus de contemporanéité.

La nécessité de concevoir la Méditerranée comme un espace complexe d'interrelations structurées est revenue en 2018, lorsque le département de sociologie d'Aix-Marseille a organisé une conférence pour commémorer le 60ème anniversaire de sa fondation. Sur la base de ce stimulus et de l'existence en France de nombreux centres de recherche qui incluent le mot Méditerranée dans leur titre, Kamel Chachoua et Costance de Gourcy ont interviewé Jean-Claude Santucci sur « L'énigme du rapport entre sociologie et Méditerranée » (2022). Santucci prend acte justement de l'absence d'une saine perspective transméditerranéenne. Du point de vue français, la Méditerranée a surtout été la raison d'être d'une série de laboratoires de recherche, incapables cependant de modifier substantiellement le discours public sur la Méditerranée et d'en faire un objet de recherche à part entière.

Malgré des contacts scientifiques récurrents entre les deux rives de la Méditerranée – dont le texte le plus célèbre est peut-être le travail socio-anthropologique de Pierre Bourdieu sur l'Algérie (Bourdieu, 1958 ; Bourdieu & Sayad, 1964) – une synthèse trans- ou post-nationale n'a jamais été réalisée. Cela est dû, premièrement, à la fragmentation et à l'autoréférentialité des sociologies nationales et, deuxièmement, en raison de leur prise de conscience tardive et peut-être pas entièrement concrète des effets du colonialisme européen. Un sujet qui est resté presque entièrement absent des intérêts des classiques de la sociologie (Connell, 1997), mais qui a gagné en pertinence aujourd'hui, au point de constituer un défi pour la redéfinition du canon sociologique au 21e siècle (Susen, 2020).

Une dernière contribution fondamentale à l'imaginaire scientifique sur la Méditerranée est celle qui s'est développée après la publication de *Il Pensiero Meridiano* (1996) de Franco Cassano. Publié en 1996, le texte a suscité de nom-

breuses réactions dans les années qui ont suivi (Onnis, 2021), tant dans le domaine sociologique que philosophique.

L'une des raisons de cet intérêt réside dans la complexité du registre linguistique utilisé par l'auteur, à mi-chemin entre la prose scientifique et la prose littéraire. Un aspect à ne pas sous-estimer dans l'évaluation du discours sur la Méditerranée est la tendance à un lyrisme qui se veut typique de la culture méditerranéenne classique. Plutôt que le registre d'un essai scientifique, l'écriture de Cassano rappelle la prose lyrique du *Bréviaire méditerranéen* (1991) de Predrag Matvejević et d'autres auteurs similaires. La thèse centrale de l'ouvrage de Cassano est que le sud de l'Italie et de l'Europe ne peuvent être considéré autrement que comme une unité autonome par rapport à l'Italie du Nord et à l'Europe du Nord. Conformément aux hypothèses des études sur le sud, Cassano revendique une autonomie culturelle, intellectuelle, économique et sociale par rapport à ce qui est défini comme les zones centrales du capitalisme et de la modernité. En ce sens, il renverse les thèses de la subalternité en faisant valoir, au contraire, le privilège inhérent à la condition et à la situation frontalière de cette région, précisément dans l'espace méditerranéen. En ce sens, sa contribution rappelle étroitement le concept de pensée frontalière introduit par Boaventura de Sousa Santos.

La Méditerranée est alors pensée comme un espace de frontières, de rencontres et surtout de médiations. Médiation entre des modernités différentes et hétérogènes, entre des temps et des modes de vie apparemment contradictoires. Cependant, Cassano tombe souvent dans une mythologisation du Sud en reproposant une dichotomie oppositionnelle, une prétendue opposition entre accélération et lenteur, entre efficacité et inefficacité qui ne manque pas de tomber dans les pièges du sens commun. L'auteur de ce chapitre a vécu toute son enfance et son adolescence dans le sud de l'Italie et a reçu une éducation basée sur les mêmes mythes que ceux sur lesquels repose la théorie de Cassano : celui de la Grande Grèce comme berceau de la culture et de l'accueil de l'autre ; celui du sud de l'Italie comme espace de relations solidaires qui résistent à la compétitivité du capitalisme et à sa tendance à la standardisation industrielle. En effet, avec le regard d'adulte du sociologue, je ne peux que voir dans le sud de l'Italie et de l'Europe également le centre d'un capitalisme ultramoderne, dans lequel l'incapacité de produire est remplacée par une tendance marquée à l'individualisme consumériste ; les formes traditionnelles de la famille ont été profondément transformées par ce que l'on appelle l'hiver démographique ; l'hospitalité de l'antiquité grecque a été remplacée par un asservissement des migrants dans le secteur agricole ; les déchets de production du capitalisme nord-italien et nord-européen sont éliminés avec une faible conscience environnementale ; les effets du changement climatique – lui-même profondément influencé par le ca-

pitalisme – se manifestent de manière spectaculaire ; la méditerranéité est de plus en plus un produit marchand du tourisme de masse.

Conclusions

En résumé, la Méditerranée continue d'être pensée comme une frontière épistémique, un espace à explorer principalement à travers le prisme de la dialectique Nord-Sud. Les représentations sociales et l'imaginaire scientifique sont conditionnés par des perturbations de la vision qui empêchent d'en saisir toute la complexité avec détachement. D'une part, la Méditerranée est devenue l'enjeu principal d'une politique nationale et européenne de contrôle des migrations. D'autre part, la mer du Milieu est devenue l'objet insaisissable d'une redéfinition historique et scientifique des processus de modernisation et de colonisation.

Ceux qui, comme Cassano, à mi-chemin entre les représentations sociales et scientifiques, ont tenté d'offrir une interprétation alternative de ces imaginaires perturbés, l'ont fait cependant à travers des élaborations trop souvent connues mythologiquement, qui les ont unis à des intellectuels de divers horizons qui ont revendiqué au fil du temps une primauté culturelle de la Méditerranée par rapport aux processus de civilisation. La référence à la société gréco-latine classique est évidente et se matérialise souvent à travers des recherches étymologiques, des récits sur les rapports entre coutumes et croyances, et une insistance plus ou moins fondée sur la continuité entre les traditions et les processus du présent. Vestige d'un passage glorieux aux origines de la civilisation occidentale, cet appel est utilisé comme un instrument de résistance contre une modernité qui a relégué la Méditerranée elle-même à ses frontières, pour en faire un port intermédiaire entre le moderne et le non-moderne. Cependant, cette insistance même risque de marquer un sentiment d'étrangeté ou de subalternité par rapport aux processus actuels.

Au contraire, en tout premier lieu, ce que nous proposons dans cet article est de déconstruire les imaginaires positifs et négatifs concernant la Méditerranée à travers une plus grande prise de conscience historique et sociologique. Deuxièmement, en intégrant les contributions de Braudel susmentionné à celles d'Immanuel Wallerstein, de Pierre Bourdieu, des études culturelles et des South Studies, la Méditerranée peut être un excellent objet d'étude pour opérer une médiation épistémique entre le structuralisme économique et culturel, à la recherche de nouveaux paradigmes interprétatifs qui se concentrent sur la complexité des perspectives, plutôt que sur l'unilatéralité interprétative des paradigmes théoriques classiques. Enfin, analyser la Méditerranée, c'est remettre en question les limites de la perspective transnationale et plus particulièrement

la tendance à hypostasier l'appartenance et les placements à un niveau bi- ou multi-national.

Bibliographie

- Albera, D., Blok, A., & Bromberger, C. (2001). *L'anthropologie de la Méditerranée : Anthropology of the Mediterranean*. Paris : Maisonneuve & Larose.
- Ben-Yehoyada, N., Cabot, H., & Silverstein, P. A. (2022). Introduction: Remapping Mediterranean anthropology. In N. Ben-Yehoyada, & P. A. Silverstein, *The Mediterranean Redux. Ethnography, Theory, Politics*. London: Routledge.
- Boissevain, J., Aceves, J. B., Beckett, J., Brandes, S., Crump, T., Davis, J., . . . Wade, R. (1979). Towards a Social Anthropology of the Mediterranean [and Comments and Reply]. *Current Anthropology*, 20(1), 81-93.
- Bourdieu, P., & Sayad, A. (1964). *Le Déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*. Paris : Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1958). *Sociologie de l'Algérie*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Brambilla, C. (2021). In/visibilities beyond the spectacularisation. Young people, subjectivity and revolutionary border imaginations in the Mediterranean borderscape. In J. Schimanski, & J. Nyman, *Border images, border narratives. The political aesthetics of boundaries and crossings* (p. 83-104). Manchester: Manchester University Press.
- Braudel, F. (1953-1985). *Civiltà e imperi del Mediterraneo nell'età di Filippo II* (2 voll.). Torino: Einaudi [ed. orig. 1949].
- Cassano, F. (1996). *Il Pensiero Meridiano*. Roma-Bari: Laterza.
- Chachoua, K., De Gourcy, C., & Santucci, J-C. (2022). L'énigme du rapport entre sociologie et Méditerranée. Entretien avec Jean-Claude Santucci. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, (151).
- Connell, R. W. (1997). Why is classical theory classical? *American journal of sociology*, 102(6), 1511-1557.
- De Pina-Cabral, J. (1989). The Mediterranean as a Category of Regional Comparison: A Critical View. *Current Anthropology*, 30(3), 399-406.
- Gilmore, D. (1982). Anthropology of the Mediterranean Area. *Annual Review of Anthropology*, 11(1), 175-205.
- Matvejević, P. (1991). *Breviario Mediterraneo*. Milano: Garzanti.
- Musarò, P. (2018). Beyond the Border Spectacle: Migration Across the Mediterranean Sea. In F. Vecchio, & A. Gerard, *Entrapping Asylum Seekers. Social, Legal and Economic Precariousness* (p. 57-82). London: Palgrave Macmillan.
- Onnis, R. (2021). Le Sud est-il le lieu de l'altérité? Pensées méridienne et

- antimériidienne. *Crisol*, 16.
- Paoli, S. (2015). The Schengen Agreements and their Impact on Euro-Mediterranean Relations The Case of Italy and the Maghreb. *Journal of European Integration History*, 21(1), 125-145.
- Paoli, S. (2018). La legge Turco-Napolitano: un lasciapassare per l'Europa. *Meridiana*, (91), 121-149.
- Peristiany, J. G. (1968). *Contributions to Mediterranean sociology. Mediterranean rural communities and social change*. L'Aia: Mouton.
- Roque, M.-A. (2005). *Antropología mediterránea: prácticas compartidas*. Barcelona: Icaria Editorial.
- Susen, S. (2020). *Sociology in the Twenty-First Century: Key Trends, Debates and Challenges*. London: Palgrave Macmillan.

De l'organisation communautaire à la formation religieuse dans le contexte de la migration : changements et tendances dans le champ religieux islamique entre le Maroc, l'Europe et l'Italie

Mohammed Khalid Rhazzali

Université de Padoue

Nicola Di Mauro

Université de Naples « L'Orientale »

Le champ religieux islamique italien, après un demi-siècle d'histoire, semble connaître une phase décisive pour son avenir. La priorité ne semble plus être l'organisation communautaire mais l'accès à la production et à la transmission des savoirs religieux. Dans cette contribution, l'objectif est d'identifier 1. changements et tendances en cours dans le champ religieux islamique national en se référant au rôle joué par les marocains en/d'Italie et les politiques migratoire du royaume du Maroc; 2. quel type d'orientation religieuse s'affirme plus efficacement dans cet espace transnational.

Introduction

La présence des musulmans en Italie à l'époque contemporaine a une longue histoire à son actif. Les premières communautés islamiques se sont formées à partir des années 1970 et se sont initialement caractérisées sur le plan religieux, au moins partiellement, grâce à l'action concrète menée par de catégories d'acteurs à divers niveaux : les acteurs étatiques de certains pays à majorité islamique à travers leurs missions diplomatiques dans la capitale italienne et dans la Cité du Vatican, et d'autre part, les étudiants musulmans qui, à partir des villes universitaires les plus importantes, ont commencé à prendre en charge la

question de la représentation et de l'organisation dans l'espace public de l'islam émergent dans leurs contextes urbains (Allievi et al., 2017 ; Pace & Rhazzali, 2018).

Si la migration issue des pays à majorité musulmane remonte aux années 1970 avec l'arrivée d'étudiants et de réfugiés politiques, en particulier d'Iran (Saint-Blancat, 1988), c'est à partir du début des années quatre-vingt-dix que le flux en provenance de ces pays commence à être très significatif, tant sur le plan quantitatif que qualitatif : les motifs de résidence se diversifient et les raisons familiales deviennent le principal instrument utilisé par les migrants pour arriver régulièrement en Italie, ce qui a eu un impact considérable sur le processus de stabilisation des migrants musulmans, et pas seulement, sur le territoire italien. Les communautés islamiques ont donc augmenté en nombre, changé de composition et, grâce à la naissance et à l'action d'organisations islamiques à l'échelle locale, régionale et nationale, ont progressivement posé de nouvelles questions aux institutions et à la société italienne en général. Elles ont ainsi entamé des revendications en termes de pleine actualisation des droits de la liberté religieuse qui, bien que prévus par le système juridique italien, n'ont pas trouvé jusqu'à présent leur pleine application en raison d'une discordance entre les principes établis par la Constitution et les dispositifs législatifs et pratiques réglementaires qui a donné lieu à un vide réglementaire non encore comblé par l'action du législateur et des gouvernements de la République de l'après-guerre à aujourd'hui (Naso, 2018).

Plus particulièrement, on peut affirmer qu'au cours des deux dernières décennies, l'enracinement accru de la présence islamique avec la consolidation des agrégations communautaires, tant dans les villes que dans les communes des provinces moins peuplées¹, et le renouvellement de leur leadership ont conduit à l'émergence, avec une force croissante, de besoins plus étroitement liés à la dimension religieuse. Parmi celles-ci figure la question complexe de la formation des imams et des chefs religieux et, plus généralement, de la production et de la transmission des connaissances religieuses dans une région qui n'est pas traditionnellement islamique comme l'Italie, mais qui a été investie par divers acteurs concurrents, produisant une réalité difficile à interpréter pour les acteurs institutionnels et politiques et qui, en raison de la rhétorique sécuritaire systématique avec laquelle la question de l'islam et des musulmans est traitée, finit par adopter des attitudes contradictoires avec le principe de neutralité de l'État. Un exemple en est le dernier projet de loi concernant « la formation et les

¹ Le plus récent bilan officiel du nombre de communautés islamiques en Italie remonte à 2016 : le ministère de l'Intérieur estimait alors la présence de 1251 lieux de culte et mosquées.

²<https://www.agensir.it/italia/2016/11/17/in-italia-1-251-luoghi-di-culto-islamico-panorama-fluido-privo-di-una-normativa-quadro/> (dernier accès le 3 septembre 2023).

activités des imams et la création du Conseil national des imams »², qui configure le ministère de l'intérieur comme institution responsable de l'organisation de l'islam et de ses autorités.

C'est précisément dans cette perspective analytique que se situe l'objectif de cette contribution³, avec un regard particulier sur les communautés islamiques formées par les musulmans issus de la migration marocaine et leurs fils, ainsi que sur l'action de l'État marocain dans le champ religieux islamique italien. Dans ce champ, en effet, les véritables protagonistes sont les responsables, les imams et les leaders issus de la migration marocaine, qui interviennent avec de plus en plus de force et de ténacité, en mobilisant, face à la carence des ressources symboliques et matérielles qui pourraient provenir du système national italien des droits religieux, les institutions du Royaume du Maroc chargés des politiques migratoires à l'étranger, au point de justifier de parler du processus de *marocanisation* au moins d'une partie de l'islam d'Italie ou, plus précisément, du champ religieux islamique italien, qui demeure dans son ensemble un champ à disputer (Di Mauro, 2021 ; Rhazzali & Di Mauro, 2022).

L'analyse que nous proposons, qui repose sur une enquête exploratoire⁴ et qui s'intéresse au cadre complexe lié aux mouvements migratoires entre le Maroc et l'Europe et à la circulation des discours et des pratiques religieuses musulmanes entre les deux rives de la Méditerranée, nous permet de nous rendre compte de : 1. comment la religion islamique constitue une formidable ressource que les acteurs religieux peuvent mobiliser pour mieux se positionner dans la structuration du champ religieux islamique italien caractérisé par d'incessants conflits internes ; 2. Quel type d'orientation religieuse s'affirme plus efficacement dans cet espace en vertu d'un accès plus efficace au capital et au savoir religieux et aux formes de sa transmission ; 3. Quels sont les processus transnationaux qui affectent la structuration du champ religieux islamique italien qui, après presque un demi-siècle de présence de l'islam dans l'espace public, semble traverser une phase décisive pour son propre avenir.

² <http://documenti.camera.it/leg18/pdl/pdf/leg.18.pdl.camera.2880.18PDL0129670.pdf> (3 septembre 2023).

³ Contributions des auteurs : conceptualisation de la recherche M.K.R. et N.D.; cadre théorique N.D. ; méthodologie M.K.R; collecte des données M.K.R. et N.D; analyse des données M.K.R. et N.D; rédaction - préparation de la première version N.D. ; révision et édition, M.K.R.; supervision, M.K.R. Tous les auteurs ont lu et approuvé la version publiée du chapitre.

⁴ Dans le cadre du projet « Arriver en Europe, partir d'Europe : trajectoires marocaines et turques », financé par le programme Erasmus Plus (Call 2019 Session 1 KA2 - Coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques).

Espace et champ. Processus transnationaux et islam italien

Pour notre étude, comme d'ailleurs pour de nombreuses recherches sur la migration et les processus de transformation qui y sont liés, l'unité d'analyse la plus appropriée est l'unité globale. Il s'agit d'analyser la circulation des savoirs et des pratiques - religieuses d'ailleurs - qui présente un certain degré d'intégration systémique (Conrad, 2016). Le cas que nous examinons, à savoir les processus liés à la formation religieuse dans le cadre de l'établissement d'un nouveau leadership politico-religieux des communautés musulmanes d'Italie, avec une référence particulière aux musulmans issus de l'immigration marocaine et à l'action du Royaume du Maroc, fait partie d'un phénomène plus large. Il s'agit de ce que Green a défini comme l'islam mondial, c'est-à-dire l'ensemble des doctrines et des pratiques promues au niveau transnational par les activistes, les organisations et les États à l'ère de la mondialisation (Green, 2020).

L'échelle à laquelle nous certifions notre analyse est donc l'échelle transnationale, mais une précision s'impose d'emblée : il ne s'agit pas de s'intéresser aux connexions entre différents espaces nationaux - pays d'origine et pays d'arrivée - mais au franchissement de leurs frontières et, surtout, à la création d'un espace d'intervention produit par la relation entre les sujets qui l'habitent. L'espace transnational que nous considérons, entre le Maroc, l'Europe et l'Italie, est un espace dense ; de multiples acteurs (sociaux, religieux, institutionnels, politiques) contribuent à le façonner et il existe de multiples interférences entre eux et l'espace lui-même (Lacroix, 2003 ; 2014). De ce point de vue, notre analyse sera nécessairement partielle puisque nous ne nous intéresserons qu'à quelques acteurs sociaux (une partie des communautés islamiques marocaines en Italie et le dispositif institutionnel du Royaume). Pourtant, par ce biais, il est possible de mettre en évidence certaines spécificités qui contribuent à la structuration du champ religieux islamique en Italie, dont les dynamiques dépassent les frontières nationales italiennes.

Le champ religieux est traversé de relations, de conflits et de compétitions, d'enchevêtrements et d'alliances (Bourdieu, 1971). Les rapports de force en son sein entre des sujets ayant des perspectives, des objectifs et des orientations différents déterminent des changements constants qui recomposent continuellement ses fondements. En outre, dans le champ religieux islamique italien, le capital religieux constitué par la production et la transmission de connaissances et de pratiques, et donc aussi par la formation religieuse, est rare. C'est pourquoi les communautés islamiques en Italie cherchent et trouvent des ressources religieuses en dehors des frontières nationales, des ressources souvent proposées et fournies par des acteurs religieux transnationaux (qu'il s'agisse d'organisations, de mouvements ou d'États). Grâce à l'interaction de ces acteurs,

le champ tend à s'étendre. Dans le cadre du champ religieux islamique italien, nous examinons ici la relation entre certains sujets, une partie des communautés islamiques marocaines ou d'origine marocaine, et l'appareil institutionnel du Royaume du Maroc, une relation que nous considérons comme significative car, dans l'intersection d'intérêts différents, les conditions de nouveaux équilibres se déterminent.

L'espace et le champ sont les éléments heuristiques qui nous permettent de mieux identifier les changements et les tendances liés à l'expérience des musulmans en Italie, de saisir la question des conflits entre les organisations islamiques qui, par rapport à d'autres sujets, ont déterminé et déterminent, au moins en partie, l'avenir de l'islam italien dans son ensemble.

La « matière » du conflit

L'islam est désormais, d'un point de vue numérique, la deuxième confession religieuse en Italie après l'Église catholique (Caritas-Migrantes, 2022). Selon le dernier rapport de Caritas-Migrantes sur la population étrangère en Italie, les musulmans étrangers résidant dans le pays au 1er janvier 2022 sont au nombre de 1,5 million, soit 29,5 % du nombre total de citoyens étrangers, ce qui représente une augmentation de 2,4 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, ce chiffre ne tient pas compte des musulmans de nationalité italienne. Tant qu'il n'y avait qu'un petit nombre de personnes naturalisées italiennes, le chiffre total ne variait que de quelques milliers, mais à présent que l'on estime à 1,2 million le nombre de musulmans italiens en 2021, ce chiffre a doublé et l'estimation totale des musulmans⁵, citoyens et non-citoyens, est de 2 753 000 pour la même année. Parmi eux, les musulmans d'origine marocaine constituent la composante numériquement la plus importante : au 1er janvier 2022, l'Italie comptait 420 172 Marocains, soit une baisse de 2 % par rapport à l'année précédente. À ce nombre, il faut ajouter celui des citoyens naturalisés (qui conservent encore la double nationalité) : en faisant une estimation sur la base des données de l'Institut National de statistique (ISTAT) sur les acquisitions de nationalité, on peut dire que d'ici 2023, il y aura environ 250 000 Italo-Marocains.

Les musulmans issus de la migration marocaine ont progressivement assumé un rôle de plus en plus important dans les organisations islamiques et donc dans le domaine religieux islamique italien. Bien que depuis les années 1970 et de plus en plus au cours des décennies suivantes, leur nombre ait été important par rapport à d'autres communautés, cette prédominance est intervenue assez tardivement en raison de la nature même de la migration marocaine, une migra-

⁵ <https://www.lenius.it/musulmani-in-italia/> (dernier accès juin 2023)

tion de travailleurs - comme c'est d'ailleurs le cas pour la grande majorité des étrangers - dont les besoins religieux sont apparus de plus en plus clairement au cours de la longue période du processus d'installation en Italie.

Les communautés musulmanes. Espaces et acteurs

Au cours des années 1970, au début de l'histoire de l'islam en Italie aux XXe et XXIe siècles, ce sont les étudiants musulmans venus principalement du Moyen-Orient et les acteurs étatiques des pays à majorité islamique qui ont été les protagonistes dans le domaine religieux islamique. On peut dire, en simplifiant, qu'il y a deux acteurs islamiques les plus représentatifs de cette première phase : l'USMI (Union des étudiants musulmans d'Italie) et le CICI (Centre Culturel Islamique d'Italie). La première est née à l'université de Pérouse en 1971 ; elle était principalement active dans le Nord, mais avec d'importants noyaux également dans le Sud ; elle a contribué à l'ouverture de plusieurs salles de prière dans le but de renforcer l'identité islamique des étudiants musulmans (en particulier des Syriens, des Palestiniens et des Jordaniens) ; sur son initiative est née l'UCOII (Union des communautés islamiques d'Italie), une organisation islamique pendant longtemps - et encore aujourd'hui - parmi les plus représentatives.

Le CICI, basée dans la Grande Mosquée de Rome inaugurée en 1994, est le seul organisme islamique reconnu comme « organisme moral » par le décret présidentiel n° 712 du 21 décembre 1974 ; elle est considérée comme le lieu d'expression de l'islam des États (le personnel diplomatique des pays à majorité islamique participe directement à son administration) ; l'Arabie Saoudite a joué un rôle fondamental dans sa fondation ainsi que dans le financement et la construction de la mosquée. Ces deux sujets, ayant accès - bien qu'à un degré différent - au savoir religieux, à la connaissance et aux ressources, sont très différents de la réalité de l'associationnisme islamique au niveau local, souvent organisé autour d'un imam émergent dans les rangs de ses compatriotes (Rhazzali, 2018), une personne sans formation religieuse précise qui devient un point de référence pour une communauté pour des raisons pratiques dictées par la nécessité de pratiquer le culte, souvent engagée dans les activités les plus diverses et en particulier la commercialisation de produits halal (Rhazzali, 2019).

Dans cette phase initiale, le conflit intracommunautaire n'était pas encore évident, mais on peut dire que les deux formes politico-religieuses qui allaient être les protagonistes de ce même conflit dans les décennies suivantes commençaient à se dessiner : d'une part, le soi-disant islam des mosquées, l'islam par le bas, qui était structuré en organisations nationales, parmi lesquelles l'UCOII avec une orientation qui se référait à l'élaboration des Frères musulmans ;

d'autre part, l'islam des États qui participaient à la construction du champ religieux islamique italien à l'intérieur et au-delà du CICI.

À partir des années 1990, les organisations islamiques ont pris en charge les demandes des communautés, principalement en ce qui concerne la nécessité d'une reconnaissance formelle à l'échelle nationale, entamant une longue phase d'interlocution et de relations avec les institutions républicaines qui dure encore aujourd'hui. Outre l'UCOII, les années 1990 ont vu la naissance de la COREIS (Comunità Religiosa Islamica Italiana), l'organisation de référence des musulmans italiens, des convertis, l'« instrument séculier de la confrérie Aḥmadiyya-Idrisiyya-Shādhiliyya en Italie » ainsi qu'un exemple de soufisme guénoumien-traditionnaliste (Piraino, 2016, p. 164). L'UCOII, le COREIS et le CICI, précisément au cours de la dernière décennie du XXe siècle, ont mis la question de la reconnaissance formelle (en italien, l'*Intesa*) de l'Islam sur la table du gouvernement italien, en présentant des propositions d'accord, afin de concrétiser, également dans le cas de l'Islam, l'instrument prévu par l'article 8 de la Constitution pour réglementer les relations entre l'État et les confessions religieuses autres que la confession catholique. En fait, l'Islam et ses organes représentatifs n'ont toujours pas d'accord avec l'État italien. Sans entrer dans le débat sur le vide juridique existant, ce que nous voudrions souligner ici, c'est qu'à ce stade, le conflit intracommunautaire devient plus évident : il s'agit d'un conflit concernant la représentativité des organisations islamiques à l'échelle nationale, qui s'est poursuivi au cours des décennies du XXIe siècle. Chacune des organisations s'est appuyée sur une légitimité spécifique : le CICI sur sa légitimité institutionnelle, étant le seul « organisme moral » islamique officiellement reconnu ; le COREIS sur la légitimité de la nationalité italienne de ses membres ; l'UCOII sur la force légitimant de la quantité, étant l'organisation qui a fédéré de plus en plus de centres islamiques à travers le pays.

L'évolution constatée pendant les premières décennies du troisième millénaire a vu cet équilibre se modifier depuis 2012 avec l'entrée dans le champ d'un nouveau sujet, la Confédération Islamique Italienne (CII), qui a choisi comme base de légitimation de son action, mais aussi comme espace exclusif, la réalité de l'Islam des communautés représentées par les leaders issus de la migration marocaine.

Le champ religieux islamique italien et l'islam « marocain »

Bien que l'inauguration de la Confédération Islamique Italienne (CII) ait eu lieu en 2012 avec une certaine couverture médiatique et avec l'implication des institutions italiennes et de celles du Vatican, ce ne sont pas tous les chercheurs qui ont saisi le potentiel du nouveau sujet en ce qui concerne le changement du

scénario représentatif de l’islam et la construction rapide d’un certain capital symbolique avec lequel modifier les équilibres internes d’un champ religieux islamique qui était déjà assez controversé. En particulier, toujours en 2014, Conti a analysé le « degré d’insertion » de l’islam dans le contexte italien et s’est attardé sur le rôle des leaders marocains, reconstruisant ainsi la scène italienne :

À partir de la fin des années 1990, les salles de prière ouvertes par des travailleurs sont de plus en plus nombreuses, faisant souvent référence à un groupe idéologique, national ou linguistique particulier. La majorité des mosquées à caractère national marocain ont par contre été ouvertes au cours de la dernière décennie. Le « retard » de l’islam marocain peut s’expliquer d’une part par le fait que pendant longtemps, la dimension religieuse n’était pas une priorité pour les migrants marocains, et de l’autre, par la nouvelle politique du Maroc en Italie, notamment avec l’objectif de les soustraire à l’influence de l’UCOII. Mais c’est plus encore le processus d’insertion dans la société italienne qui distingue les étudiants des travailleurs et, plus généralement, les Moyen-orientaux, liés à l’UCOII, des Magrébins, généralement marocains. Les premiers ont reçu un accueil bien plus « chaleureux » et se sont intégrés bien plus facilement que ceux qui sont arrivés plus tard à la recherche d’un travail, dans un environnement déjà dominé par un discours islamophobe et/ou anti-islamique. (Conti, 2014, p. 81).

En réalité, si nous prêtons attention à l’action du Royaume du Maroc et des communautés marocaines dans le domaine religieux islamique italien, il s’avère que dès la première décennie du XXI^e siècle, nous assistons à leur dynamisme croissant qui s’intensifie au cours de la décennie suivante. En résumé, l’action de l’État marocain s’est développée, grâce à son arrangement institutionnel complexe, sur trois fronts : au sein de la CICI dont elle a assumé le leadership en profitant également du vide laissé par le désintérêt du Royaume saoudien, en agissant au niveau diplomatique et, en même temps, en renforçant les relations avec les communautés marocaines (Rhazzali & Di Mauro, 2022) et en 2012, comme nous l’avons déjà mentionné, la Confédération (CII) a été fondée, également pour contrebalancer l’influence de l’UCOII et favoriser l’affirmation d’une orientation se référant au traditionalisme malikite.

En l’espace de quelques années, cet acteur, comme le relève la recherche menée par l’unité de Padoue (Rhazzali & Equizi, 2013) dans le cadre d’une recherche visant à cartographier les lieux de prière des religions autres que le catholicisme⁶, a atteint les niveaux de l’UCOII en termes d’ampleur de son réseau, devenant l’une des organisations islamiques les plus représentatives. Cependant,

⁶ Un projet financé par le programme PRIN du ministère italien de l’université et de la recherche et coordonné par Enzo Pace (2013).

elle ne confédère quasiment que des associations islamiques, des mosquées et des centres islamiques principalement animés par des musulmans marocains ou d'origine marocaine. Il ne s'agit plus seulement de travailleurs migrants, mais aussi d'étudiants, de professionnels, d'entrepreneurs, nés et grandis en Italie et ayant un certain degré d'activisme religieux, auxquels la nouvelle organisation parvient à fournir un cadre institutionnel et un soutien matériel.

Cependant, le capital humain et social provenant de la migration marocaine dépasse de toute évidence le cadre qui a été esquissé par la CII, et par conséquent, de nombreux musulmans marocains, en cohérence avec leurs différentes trajectoires personnelles, orientations et positions politiques ou politico-religieuses, restent affiliés à d'autres organisations islamiques. Parmi elles, précisément l'UCOII dont certains composent également sa classe dirigeante - depuis 2018, l'organisation est présidée par l'italo-marocain Yassine Lafram - témoignant de l'existence d'un conflit multiple et imbriquée dans le champ religieux islamique italien, parmi les communautés marocaines en Italie, dans un espace transnational animé par ce que on pourrait appeler islam « marocain », c'est-à-dire, précisément, « la discorde dans l'expérience religieuse de multiples positions et orientations qui ont le Maroc comme champ principal de formation et d'expression mais qui agissent sur des dimensions multiples » (Di Mauro, 2021, p. 154-155).

Si l'on circonscrit l'analyse au champ religieux islamique italien, on peut affirmer que le conflit sur la représentativité des organisations islamiques s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui, avec un rôle croissant joué par les communautés marocaines et les institutions de l'État marocain. Ce dernier a soutenu une version précise de l'islam, la version officielle du Royaume, qu'il qualifie lui-même de « modérée »⁷ et qui, pour cette raison, est considérée comme plus compatible avec le contexte européen - et italien en particulier - que d'autres orientations ou versions. Le conflit ne porte donc pas seulement sur la représentativité des organisations islamiques, mais aussi sur la légitimité des pratiques et des connaissances religieuses qui sont diffusées et transmises dans un espace minoritaire pour les musulmans.

L'action, déterminée dans son objet et constante dans le temps, des institutions marocaines semble favoriser un processus qui subvertit en partie les attentes cultivées par les observateurs des sciences sociales jusqu'à il y a quelques décennies. En effet, on pourrait prévoir que le processus de désethnicisation que les populations migrantes tendent à subir au cours de leur installation pourrait également affecter la composante marocaine de l'émigration arabe et nord-afri-

⁷ La définition figure à l'article 1 de la Constitution du Royaume. La version française peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution_2011_Fr.pdf (juin 2023).

caine en général. C'est ce qui s'est produit et se produit à bien des égards en ce qui concerne de nombreux aspects de l'évolution socioculturelle des Marocains d'Italie.

Toutefois, dans la concurrence acharnée entre les différentes offres politico-religieuses et face à l'absence substantielle de politiques publiques italiennes, l'initiative institutionnelle du Maroc a fini par représenter le lieu d'atterrissage le plus certain pour des communautés désireuses de valoriser leur italianité désormais acquise, mais également en quête d'une reconnaissance et d'un soutien qui tardent à arriver de la part du pays dont elles font désormais partie intégrante. Les institutions marocaines finissent ainsi par exporter l'islam de leur tradition « modérée » comme une formule culturelle et religieuse adaptée à l'islam italien, déclenchant un processus de convergence maghrébine, associant Tunisiens, Algériens, Africains à sa proposition et se proposant en Europe comme une alternative fiable aux dérives extrémistes de l'islam politique.

Quel islam ? Culture religieuse, figures d'autorité, modes de formation

Les leaders qui tentent aujourd'hui de représenter la réalité de l'Islam sont composés d'étudiants, de professionnels, d'entrepreneurs et de travailleurs musulmans qui sont nés et ont grandi en Italie. Ils maîtrisent la langue, connaissent le système juridique italien et possèdent d'importantes références culturelles, ce qui est indispensable à l'organisation de leurs agrégations religieuses et à leur responsabilité dans les relations entre les communautés et les institutions. Cependant, ils n'ont pas eu - du moins pas encore pleinement - un accès facile à la formation purement religieuse utile pour structurer un nouveau leadership fort à la tête des organisations islamiques, contrairement à une partie minoritaire mais très active de ce que l'on appelle la première génération. Pour combler cette lacune, il a fallu s'appuyer sur des acteurs transnationaux, des organisations et des États qui ont fourni des ressources, des capitaux et des connaissances religieuses. C'est le cas de l'UCOII, qui se réfère directement et indirectement aux réseaux transnationaux des Frères musulmans, de la Fédération des Organisations Islamiques en Europe (FOIE) et de l'European Council for Fatwa and Research (EFCR), ce dernier étant un acteur clé dans la production du fiqh al-aqaliyyat avec un impact important à l'échelle mondiale⁸. L'UCOII s'est également dotée récemment d'organisations autonomes et parallèles dédiées à la

⁸ Par fiqh al-aqaliyyat, on entend la jurisprudence des minorités, qui a fait l'objet de nombreuses contributions universitaires. Pour un aperçu général, voir Caeiro, 2010 ; De Angelo, 2013 ; De Angelo & Tolino, 2017.

production et à la transmission du savoir religieux. Il s'agit, par exemple, de l'Association des imams et des guides religieux en Italie et, pour ce qui nous intéresse le plus, de l'Institut italien d'études islamiques et humanistes Bayan, basé en province de Vérone, inauguré en mars 2023, dont le premier objectif est de « Former et qualifier les imams et les guides de manière intégrée pour répondre aux besoins des musulmans d'Italie et d'Europe »⁹. Le défi d'un parcours académique est donc lancé et va un peu au-delà des programmes de formation civique-religieuse développés en partenariat avec les universités et institutions italiennes, marqués par les exigences de reconnaissance publique (Schiavinato, 2017) plutôt que par la nécessité d'une éducation exclusivement religieuse pour les musulmans en/d'Italie.

A cet égard, le Royaume du Maroc, à travers son complexe dispositif institutionnel et en collaboration avec une partie des communautés marocaines en Italie, a proposé et fourni des ressources religieuses et des programmes d'investissement et de formation axés sur sa version officielle de l'Islam, qui, en plus de se auto-définir modérée, repose sur l'institution de l'Imarat al-Mouminine : le Roi, prince des croyants, assure à ses sujets, partout où ils se trouvent, une protection religieuse sur la base de l'école juridique malikite, de la tradition soufie et de la doctrine asharite, piliers de la version officielle de l'islam du Royaume. l'Imarat al-mouminine, exprimée dans l'article 41 de la Constitution, est garantie par l'exercice des fonctions du Roi en tant que Président du Conseil Supérieur des Oulémas, seul organe habilité à émettre des fatwas. Au sein de ce Conseil, le Président du Conseil Marocain des Oulémas pour l'Europe, créé en 2008, assume le rôle de conseiller. Il s'agit de l'une des nombreuses institutions du Royaume qui, dans le cadre des politiques concernant les citoyens marocains résidant à l'étranger, s'occupent de la production, de la transmission et de la circulation des savoirs religieux en Europe (et ailleurs)¹⁰. En collaboration avec la CII, le Conseil Marocain des Oulémas pour l'Europe a organisé plusieurs sessions de formation destinées principalement aux imams et aux jeunes de l'organisation. Le Royaume, avec ses autres institutions, du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques - de nomination royale directe - à la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, finance des bourses pour de courtes périodes d'études au Maroc, organise des programmes courts d'apprentissage de la langue et de la culture arabo-marocaine en Italie et y envoie du personnel religieux, des imams et des prédicateurs pendant le mois de Ramadan pour des moments de confrontation et de formation. Au-delà de cette politique de renforcement de l'identité marocaine également à travers des moments de for-

⁹ <https://www.bayan-edu.it/obiettiivi/> (juin 2023).

¹⁰ En ce qui concerne les politiques migratoires relatives aux Marocains résidant à l'étranger, on peut parler d'une véritable prolifération institutionnelle. A ce sujet, voir Di Mauro, 2021.

mation religieuse, ce qu'il est important de souligner ici, c'est un certain degré d'implication directe des acteurs institutionnels du Royaume du Maroc dans le champ religieux islamique italien, à travers la mobilisation de ressources sur le terrain, qui sont mises à la disposition des leaders d'origine marocaine utilisés pour construire toujours plus du capital symbolique utile pour se positionner mieux par rapport à leurs concurrents sur la scène publique et pour être plus accrédités auprès des institutions de l'État.

À cet égard, nous rapportons quelques faits saillants qui, à notre avis, inscrivent l'action de l'État en collaboration avec une partie des communautés marocaines en Italie, dans le cadre du conflit pour le contrôle de la formation religieuse non seulement des Marocains mais en général des Musulmans en-/d'Italie. En septembre 2017, un accord-cadre de coopération a été signé entre l'Université de Sienne et l'Université Al Quaraouiyine de Fès (une institution éminente liée au ministère des Habous et des Affaires islamiques du Royaume du Maroc). L'objectif était de mettre en place un cours académique (licence de trois ans) pour la formation des professionnels de la religion. Le parcours n'a jamais été lancé et la coopération entre les deux universités (avec deux autres : Université de Sienne pour les Étrangers et Al Akhawayin University Ifrane MA) a épousé le noyau thématique sur le pluralisme, la prévention de la radicalisation et l'inclusion socioculturelle, grâce au programme MUR-OCI lancé par le ministère italien de l'Université et la Recherche qui a permis aux partenaires de mettre en œuvre le projet RORDWARD¹¹ en trois ans (2019-2021). Néanmoins, la tentative initiale représentait une innovation significative qui soulevait des questions centrales concernant la légitimité à s'occuper de la formation « théologique » musulmane au sein de l'institution universitaire publique. La question reste suspendue pour le moment, malgré les bonnes relations entre l'Italie et le Maroc, y compris en termes de gestion conjointe du champ religieux islamique italien.

Une expérience très importante, toujours dans le cadre du programme MUR-OCI que nous venons de citer¹², a été celle du projet Prévention et Interaction dans l'Espace Trans-Méditerranéen-PriMED. Dans ce cas, le Royaume du Maroc a joué un rôle important sans toutefois l'assumer directement à travers son appareil institutionnel. Son implication a été assurée grâce à l'adhésion au projet, en tant que partenaires, de quatre universités marocaines, du CICI et du

¹¹ <https://www.forwardproject.unisi.it/> (octobre 2023).

¹² Trois projets, liés aux réseaux d'universités en Italie et dans la région des pays de l'OCI (appel à propositions « Création de réseaux universitaires italiens dans le cadre de la mise en œuvre d'accords de coopération entre les universités italiennes et celles des États membres de l'OCI »), ont été éligibles à ce financement : <https://www.miur.gov.it/-/approvazione-graduatoria-nell-ambito-del-bando-di-concorso-costituzione-di-reti-universitarie-italiane-in-attuazione-di-accordi-di-cooperazione-tra-le> (octobre 2023)

CII¹³. Les activités ont duré trois ans, de 2019 à 2021, et comprenaient, outre les activités purement académiques, la mobilité des enseignants et des étudiants et la formation sur l'islam des cadres et des opérateurs de tous les secteurs publics (école, santé, social, prison et sécurité), des actions en coopération avec les universités de l'OCI et les organisations musulmanes en Italie pour développer et mettre en œuvre des cours de formation pour les cadres, les imams et le personnel religieux « pour l'intégration de leurs fonctions en Italie »¹⁴. La nature même de PRIMED, projet financé dans le cadre des politiques de prévention de la radicalisation, relève d'une approche sécuritaire, malgré l'effort des institutions gouvernementales italiennes d'identifier le ministère de l'Université comme responsable du projet, contrairement à tous les autres pays européens, marqués à l'époque par des actes de terrorisme, qui ont choisi le ministre de l'Intérieur. Mais au-delà, ce qu'il nous intéresse de souligner ici, c'est le partenariat entre les institutions italiennes et les acteurs liés au Royaume dans le domaine de la formation religieuse qui permettent au Maroc et à une partie des communautés marocaines de participer avec ténacité et de manière significative dans le cadre de la compétition en cours dans le champ religieux islamique italien.

Les actions dans ce sens n'ont pas cessé à ce jour et d'autres projets, suspendus ou en cours de réalisation, continuent d'être soutenus, même matériellement, par le Royaume du Maroc. C'est ce que révèle notre enquête de terrain auprès des communautés marocaines et de diverses personnalités institutionnelles marocaines. Le premier concerne la création d'un institut des sciences islamiques au CICI (à la tête de la Grande Mosquée), qui semble être suspendu pour le moment en raison également du départ de l'ambassadeur en Italie, Hassan Abouyoub, qui a été un fervent partisan du projet et l'un des protagonistes de l'action du Royaume dans le domaine religieux islamique italien. Le second concerne le projet de centre culturel multifonctionnel dans l'ancien complexe industriel Fonderia Nebiolo à Turin, présenté par la CII et approuvé par le conseil communal en décembre 2022. Comme on peut le lire dans le communiqué de presse de la Confédération, une attention particulière sera accordée aux services destinés aux étudiants universitaires (résidences universitaires, salles d'études, bibliothèques, etc.)¹⁵. Il n'est pas exclu que dans l'évolution éventuelle du projet, la réalisation de cours de formation religieuse soit prévue.

¹³ <https://primed-miur.it/partner-universitari-oci/> (octobre 2023)

¹⁴ <https://primed-miur.it/obiettivi-general/> (juin 2023).

¹⁵ Le communiqué est disponible sur le lien suivant : <http://www.conf-islamica.it/confederazione-islamica-italiana/nascita-di-un-nuovo-centro-culturale-polifunzionale-presso-ledificio-ex-nebiolo-di-torino/> (juin 2023).

Conclusions

Les initiatives d'éducation religieuse rapportées jusqu'à présent ne sont qu'une partie de celles produites par les différents acteurs qui peuplent le champ religieux islamique italien, qui, comme cela a été souligné à plusieurs reprises, dépasse la dimension nationale grâce à l'action des acteurs religieux, qu'il s'agisse de réseaux transnationaux, d'organisations ou d'États. Ce n'était pas le lieu d'inclure dans l'analyse les initiatives d'autres acteurs institutionnels étrangers dans le pays, comme par exemple, le financement de chaires de sciences islamiques dans des départements universitaires italiens par les pays du Golfe, l'Arabie saoudite et Bahreïn en particulier. Cependant, il suffit à ce stade de tenir compte du fait que, si dans un premier temps le conflit intracommunautaire portait sur le profil idéologico-religieux des dirigeants des communautés et sur leur représentativité, c'est-à-dire sur la capacité et la légitimité à représenter les communautés dans ses rapports avec les institutions et la société, l'enjeu s'est ensuite porté sur la question de la formation religieuse, décisive dans le processus de structuration d'un leadership politico-religieux capable de maîtriser non seulement la langue, la culture et le système juridique italiens mais aussi, précisément, les sciences islamiques dans un champ dépourvu de ressources et de capitaux religieux endogènes (Allievi, 2017, p. 33). Les communautés d'origine marocaine et le royaume alaouite ont participé et continuent de participer avec un poids croissant à ce conflit, rééquilibrant et dilatant le champ au sein duquel semble s'affirmer, entre autres, une orientation se référant au traditionalisme malikite, défini comme modéré et compatible avec le contexte italien. Le rééquilibrage et l'assouplissement du champ religieux islamique italien sont rendus possibles par la circulation des savoirs, des pratiques et des sujets religieux. Comme nous l'avons vu, il ne s'agit pas seulement du cas de l'islam marocain et, plus précisément, de l'action du Royaume du Maroc ; il s'agit d'un processus global qui implique de multiples acteurs en relation - dans de nombreux cas même en conflit - les uns avec les autres, dans un processus propre à l'islam global. Ce qui nous intéresse ici, en revanche, c'est que ces dynamiques, si elles sont référées au cas italien et aux sujets examinés plus en détail, créent un espace transnational entre le Maroc, l'Europe et l'Italie. Il s'agit d'un espace d'intervention non seulement pour les institutions politiques marocaines, mais aussi pour une partie des communautés marocaines en Italie, qui n'opèrent pas toujours sur le même horizon des objectifs du Royaume. Ces dernières, à travers l'appropriation des ressources et des capitaux religieux proposés et fournis par la Mère Patrie, sont en mesure d'assumer un leadership politico-religieux, en participant à la gestion du champ religieux islamique italien et à la redéfinition

de l'Islam en Europe, en s'insérant dans le mécanisme de production, de transmission et de circulation des pratiques, des savoirs et des sujets religieux.

Il convient de souligner, pour conclure, que dans cette contribution nous avons accordé une attention particulière aux communautés marocaines et au Royaume du Maroc, dont l'impact n'est pas facile à évaluer sans analyser leurs relations avec d'autres sujets (sociaux, religieux, institutionnels, politiques) qui se bousculent dans l'espace et sur le terrain. Cette contribution s'est limitée à mettre en évidence certains changements et tendances qui, selon les auteurs, devraient et pourraient devenir l'objet d'étude et de recherche d'un débat scientifique actualisé sur l'histoire contemporaine des communautés islamiques en Italie et éventuellement encourager dans l'espace public et la culture italienne l'émergence d'une attention plus vive et d'une attitude plus dynamique à l'égard d'un phénomène qui, en raison des dimensions impliquées, semble concerner de façon étroite bon nombre des défis que la géopolitique de la post-globalisation posera à l'Italie et à l'Europe.

Bibliographie

- Allievi, S. (2017). L'islam in Europa diventa islam europeo? La produzione di conoscenza islamica in contesto minoritario. In S. Allievi, R. Guolo, & M.K. Rhazzali (a cura di), *I musulmani nelle società Europee. Appartenenze, Interazioni, conflitti* (pp. 33-50). Milano: Guerini e Associati.
- Allievi, S., Guolo, R., & Rhazzali, M.K. (dir.) (2017). *I musulmani nel contesto europeo. Sociologia dell'islam contemporaneo*. Milano: Guerini e Associati.
- Bourdieu, P. (1971). Genèse et structure du champ religieux. *Revue française de sociologie*, 12(3), 295-334.
- Caeiro, A. (2010). The Power of European Fatwas: the Minority Fiqh Project and the Making of an Islamic Counterpublic. *International Journal of Middle East Studies*, 42(3), 435-449.
- Caritas e Migrantes (2022). *XXXI Rapporto Immigrazione 2022. Costruire il futuro con i migranti*. Todi: Editrice Tau.
- Conrad, S. (2016). *What Is Global History?* Princeton: Princeton University Press.
- Conti, B. (2014). *L'Islam en Italie : Les leaders musulmans entre intégration et séparation*. Paris: L'Harmattan.
- De Angelo, C. (2013). The Image of Europe and the Role of its Muslims, as Portrayed in the Contemporary Islamic Debate on Muslim Minorities. *Journal of Muslims in Europe*, 2, 186-207.
- De Angelo, C., & Tolino, S. (2017). Islamic Law and Minorities. *Journal of Arabic and Islamic Studies*, 17, 137-309.
- Di Mauro, N. (2021). *I marocchini e l'islam in Italia. Un campo da contendere*.

- Roma: C.A. Nallino.
- Green, N. (2020). *Global Islam: A Very Short Introduction*. Oxford: Oxford University Press.
- Lacroix, T. (2003). *Espace transnational et territoires. Les réseaux marocains du développement*. Thèse de doctorat en géographie et sciences politiques, Université de Poitiers.
- Lacroix, T. (2014). Conceptualizing Transnational Engagements: A Structure and Agency Perspective on (Hometown) Transnationalism. *International Migration Review*, 48 (3), 643-679.
- Naso, P. (2018). Per un islam 'italiano'. Tra stop and go. In M. El Ayoubi, & C. Paravai (a cura di), *Dall'islam in Europa all'islam europeo* (pp. 70-83). Roma: Carocci.
- Piraino, F. (2016). L'héritage de René Guénon dans le soufisme du XXI^e siècle en France et en Italie. *Religiologiques*, 33, 155-180.
- Pace E. (2013). *Le religioni nell'Italia che cambia. Mappe e bussole*. Carocci: Roma.
- Pace, E., & Rhazzali, M.K. (2018). Muslim Communities in a Catholic Country: the case of Italy. In W. Abe Ata, & A. Jan Ali (eds.), *Islam in the West: Perceptions and Reactions* (pp. 237-255). Oxford: Oxford University Press.
- Rhazzali, M.K. (2018). In and around the mosque: profile and territory of the Italian Imam. In M. Hashas, N.V. Vinding, K. Hajji, & J.J. de Ruiter (eds.), *The Imamate in Western Europe. Developments, Transformations, and Institutional Challenges* (pp. 379-399). Amsterdam: Amsterdam University Press.
- Rhazzali, M.K. (2019). Vicissitudini dell'Halal e i musulmani d'Italia: tra istituzioni e mercato. *Quaderni di diritto e politica ecclesiastica*, 1, 175-190.
- Rhazzali, M.K., & Di Mauro, N. (2022). Islam en/d'Italie et politiques migratoires marocaines : un champ religieux fragmenté. In F. El Asri, & M. Kolly (eds.), *Are we Europe? Religion, identité et mobilité : étude de cas marocains et turcs* (pp. 33-61). Bruxelles: P. U. Saint-Louis.
- Rhazzali, M.K., & Equizi, M. (2013). Muslims and their worship places. In E. Pace (a cura di), *Religions in a changing Italy. Map and compasses* (pp. 47-72). Roma: Carocci.
- Saint-Blancat, C. (1988). *Nazione e religione fra gli iraniani in Italia*. Padova: C.S.S.R.
- Schiavinato, V. (2017). L'islam: conoscenza e formazione. L'esperienza padovana, in S. Allievi, R. Guolo, & M.K. Rhazzali (a cura di), *I musulmani nel contesto europeo. Sociologia dell'islam contemporaneo* (pp. 171-180). Milano: Guerini e Associati.

Doubles absences, doubles présences. Le capital social comme clé de lecture de la transnationalité

Andrea Calabretta

Université de Padoue

Les réseaux sociaux développés par les migrants dans les contextes d'immigration et d'émigration sont considérés essentiels pour comprendre leurs expériences transnationales. En reprenant le concept de capital social de Pierre Bourdieu, la contribution vise à offrir de nouvelles perspectives analytiques pour comprendre les différentes morphologies sociales développées par les migrants à l'intérieur et au-delà des frontières nationales, en saisissant leur relation avec la transnationalité.

Les relations comme ressources. Un regard sur le capital social transnational

L'étude des flux migratoires et des liens entre les communautés émigrées et leurs contextes d'origine a été profondément renouvelée depuis les années 1980 par les théories des réseaux (Castles et al., 2013). Pour Douglas Massey, les réseaux migratoires « consistent en des liens sociaux qui relient les communautés d'origine à des points de destination spécifiques dans les sociétés d'accueil. Ces liens unissent les migrants et les non-migrants dans un réseau complexe de rôles sociaux et de relations interpersonnelles, entretenu par un ensemble informel d'attentes mutuelles et de comportements prescrits » (Massey et al., 1990, p. 139)¹. Les réseaux parentaux, amicaux, communautaires et associatifs

¹ Sauf indication contraire, les citations provenant de sources bibliographiques et des entretiens ont été traduites par l'auteur.

apparaissent ainsi comme infrastructures dans lesquelles « les personnes, les biens et les informations circulent » (*ibid.*, p. 148), facilitant le développement de nouvelles migrations (Castles et al., 2013) et créant des liens bidirectionnels et multiformes entre les sociétés d'origine et de destination (Boccagni, 2009).

Plusieurs auteurs juxtaposent des réseaux migratoires particulièrement structurés et traversés par des échanges intenses à ce que l'on appelle champs ou espaces sociaux transnationaux (Boccagni, 2012). En effet, les expériences transnationales s'inséreraient sur des réseaux sociaux préexistants, contribuant à les consolider au point de construire ce « crucial lien intermédiaire » (Faist, 2000, p. 96) qui soutient la transnationalité. Bien que cette étroite interaction ait été identifiée, les études sur les migrations en perspective transnationale ont limité la réflexion théorique et l'opérationnalisation analytique du concept de lien social, réitérant parfois – à travers la perspective de réseau – des visions qui essentialisent les collectivités étrangères et leurs liaisons avec le contexte d'origine (Ambrosini, 2007). Afin de surmonter ces tendances, il semble utile de ne pas prendre un spécifique réseau social comme objet d'études mais plutôt de se concentrer sur les migrants mêmes qui traversent différents réseaux sociaux, plus ou moins connotés communautairement, et sur la manière dont ces différentes morphologies sociales affectent leur expérience transnationale.

Le positionnement d'un agent individuel dans plusieurs réseaux sociaux peut être interprété en termes de sa dotation en capital social. Pierre Bourdieu définit à cet égard le capital social comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance » (1980, p. 2). Le capital social réunit donc les relations sociales dans lesquelles l'agent est impliqué et la quantité de ressources auxquelles il peut accéder grâce à ces mêmes relations (Bourdieu, 2015). Convertible en d'autres formes de capital (économique, culturel), la dotation en capital social est ainsi liée à la possession d'autres ressources (Tronca, 2003). Compris comme une ressource lui-même, le capital social se développe à la suite d'un processus de production, d'accumulation et d'entretien : « L'existence d'un réseau de liaisons n'est pas un donné naturel [...] mais le produit du travail d'instauration et d'entretien qui est nécessaire pour produire et reproduire des liaisons durables et utiles, propres à procurer des profits matériels ou symboliques » (Bourdieu, 1980, p. 2).

Contrairement aux conceptualisations de Coleman (1988) et Putnam (1993) pour lesquels le capital social est une ressource collective (Bertani, 2010), indicateur d'une cohésion sociale menacée par les fractures sociales portées par les phénomènes migratoires (Cheong et al., 2007), la conception bourdieusienne du capital social est mieux adaptée à l'étude des dynamiques post-migratoires, telles que celles transnationales. Suivre la voie de Bourdieu semble donc écar-

ter le risque d'essentialiser les communautés (étrangères ou autochtones), en portant l'attention sur les individus dont l'étude des réseaux sociaux peut aider à en comprendre les ressources, les orientations et les pratiques, en illuminant globalement sur leur expérience sociale et – dans ce cas – transnationale.

Ces considérations sont testées dans le reste de la contribution, qui analyse les relations et les pratiques transnationales développées par la communauté tunisienne en Italie. Le chapitre est basé sur l'analyse de quatre-vingts entretiens biographiques menés avec des migrants tunisiens et leurs descendants dans les provinces de Modène (Émilie-Romagne) et de Raguse (Sicile) entre 2020 et 2021. En analysant les récits de ces sujets, il est possible d'observer la présence de différentes morphologies transnationales du capital social et de s'interroger sur la manière dont celles-ci se relient aux pratiques et expériences impliquant les migrants tunisiens et leurs descendants sur les deux rives de la Méditerranée.

Développer des liens : l'accumulation transnationale du capital social

Plusieurs migrants de la première génération participants à la recherche ont réussi, au fil du temps, à tisser des liens sociaux importants en Italie. Ce processus est soutenu par l'apprentissage de l'italien, qui est plus rapide pour ceux qui avaient une bonne scolarité ou une bonne connaissance du contexte de l'immigration : « Je ne parlais pas couramment l'italien, mais je me suis débrouillé un peu et j'ai travaillé dur en fréquentant beaucoup d'Italiens, des collègues, en lisant les journaux, en regardant la télévision... puis en ayant une petite expérience en Italie... » (Yahya, homme, 57 ans). La dimension économique joue également un rôle crucial, car certaines professions mettent les migrants en contact avec la société d'installation plus intensément que d'autres : « J'avais mes clients : j'allais chez celui-ci, celui-là, ici et là pour faire le ménage et j'apprenais à les connaître, je riais avec tout le monde, quand ils me demandaient de manger ensemble, je le faisais volontiers » (Lina, femme, 52 ans). Enfin, un facteur central dans la construction de réseaux sociaux étendus avec les autochtones est celui de l'ancienneté de la présence. Abdel, un ouvrier agricole peu scolarisé mais arrivé en Italie en 1980, raconte : « J'ai beaucoup d'amis ici, on se fréquente depuis longtemps, donc... Parfois je rencontre des carabinieri et ils me demandent "Abdel, où étais-tu, en Tunisie ?", je leur dis "non, je suis ici, je suis dans toujours à la campagne", parce que c'est étrange pour eux de ne pas me voir, tellement la confiance que j'ai avec les gens ici est grande... » (Abdel, homme, 57 ans).

Si le développement de réseaux sociaux étendus en Italie, soutenu par la dotation en capital culturel, par des placements professionnels particuliers, par

le fait d'être en Italie depuis de nombreuses années, est un processus que l'on retrouve dans les récits de nombreux migrants de la première génération, un groupe particulier de personnes interrogées semble se distinguer par le fait d'ajouter à ces relations des liaisons étendues et significatives en Tunisie. Ils parviennent en somme à « être présent en dépit de l'absence » (Sayad, 1999, p. 225) ou, en d'autres termes, à développer des *présences transnationales doubles* (Diminescu, 2002, p. 7). Le maintien, et dans certains cas l'élargissement, du capital social détenu dans le contexte d'origine n'est pas un processus simple et nécessite un certain investissement en temps et en ressources économiques, nécessaire pour retourner souvent en Tunisie : « Au début, avant de me marier, je revenais une fois par an, tous les ans. Puis quand je me suis marié, j'ai augmenté, toutes les vacances etc., etc. jusqu'à quatre fois par an. Puis, quand ma femme est arrivée ici, je suis revenu une fois par an, tous les ans. Maintenant j'ai des affaires en Tunisie et j'y vais aussi un peu souvent » (Moktar, homme, 53 ans). L'investissement sur les réseaux tunisiens à travers les pratiques communicationnelles, la mobilité transnationale, l'envoi de remises semble se traduire par un gain symbolique pour les migrants qui réintègrent aisément leur contexte d'origine à l'occasion de retours : « Quand je retourne là-bas, c'est comme si je n'avais jamais quitté cette terre, c'est-à-dire que je repars de zéro, comme si... j'avais continué... il n'y a pas ce détachement, si je descends, j'ai l'impression de dire... je n'ai jamais été loin » (Yahya, homme, 57 ans). Cette sensation d'aise alimente à son tour un sentiment d'appartenance transnationale caractérisé par une explicite duplicité : « J'ai des amis, des frères, ici et des amis-frères à Tunis [...] Quand quelqu'un te dit "fais un choix, Tunisie ou Italie, tu dois choisir", je dis : "je ne choisis rien", pour moi ce sont les mêmes : ceci c'est mon pays, cela c'est mon pays » (Brahim, homme, 30 ans). Ce sentiment de présence persistante dans le contexte d'origine, lié à l'entretien des réseaux sociaux en Tunisie, est aussi une motivation pour des investissements matériels ultérieurs, comme dans le cas de Moktar : « J'ai trouvé un petit terrain et j'ai fait un immeuble de huit appartements [...] Int. Tu as des parents qui t'aident avec la location ? – M. Oui, j'ai donné un appartement à ma nièce et elle est là pour surveiller toutes mes affaires, pour gérer » (Moktar, homme, 53 ans).

Les agents sociaux qui développent des doubles présences participent donc à une circulation continue des ressources entre les frontières, une circulation qui est à la fois investissement et gain et qui leur permet de maintenir des présences et des centralités sociales dans les différents environnements traversés.

Être en marge du réseau. L'actualité de la double absence

Afin de mettre en évidence l'investissement nécessaire pour acquérir du capital social dans les différents contextes d'une vie transnationale et la relation profonde entre les divers types de capital détenus par les agents, il est utile de présenter certaines trajectoires sociales qui s'avèrent se caractériser par une *présence limitée* sur l'horizon transnational.

Ce groupe de répondants partage souvent des origines sociales modestes et d'autres conditions de désavantage dans le parcours migratoire (comme vivre pendant de longues périodes sans papiers), conditions qui conduisent à une pénurie des ressources et à une situation de marginalité sociale, selon une image qui rappelle celle de la *double absence* (Sayad, 1999). Par exemple, plusieurs femmes de ce groupe sont entrées tardivement sur le marché du travail italien, ce qui a entraîné une faible connaissance du contexte d'immigration et un apprentissage lent et difficile de l'italien : « Nous sommes arrivés ici et puis j'ai eu mes enfants, j'ai fait un peu de travail à la maison. Je travaillais à la maison. Quand mes enfants ont été plus grands, ils sont allés au jardin d'enfants, à l'école, et après j'ai cherché du travail » (Hanan, femme, 46 ans). Souvent, le travail de soins confié aux femmes (qui ne diminue pas lorsqu'elles commencent à travailler à l'extérieur du foyer) leur enlève l'énergie et le temps libre nécessaires au développement des relations sociales dans le pays d'arrivée (Sayad, 1999), et les seuls contacts qui persistent paraissent ceux communicatifs avec le contexte d'origine : « Parfois on se sent seul, par exemple quand on est malade, par exemple quand j'ai eu quatre enfants j'étais seule, il n'y avait ni ma mère ni ma sœur [...] Moi par exemple je me lève le matin, je rentre le soir, une mère de famille doit préparer à manger, ranger la maison, ce n'est pas que je sors souvent, je n'ai même pas le temps de voir mes amis ou ma famille. Nous parlons surtout au téléphone » (Shaima, femme, 49 ans).

Ce qui distingue ce groupe de répondants semble donc être une certaine étroitesse des réseaux sociaux développés en Italie, qui se limitent à quelques amis et collègues et au réseau familial proche. Bref, ces agents souffrent de l'absence de cette multiplicité de liens faibles qui représentent une ressource en cas de difficulté (Granovetter, 1973). C'est le cas de Mohsen, ouvrier agricole, qui finit par intérioriser cette situation de pauvreté sociale : « Je suis un type qui ne veut pas de confusion, même au travail. Dans les entreprises où il y a beaucoup de monde, je me sens mal. Je veux plus de calme, moins de gens, moins de contacts, c'est comme ça que je suis » (Mohsen, homme, 55 ans). C'est précisément Mohsen qui nous permet d'observer comment, dans les trajectoires de ces agents, la rareté des liens sociaux dans le contexte d'immigration se reflète également dans la difficulté de maintenir des réseaux larges et solides en

Tunisie, montrant comment – bien que dans des espaces sociaux différents – les agents utilisent les mêmes ressources personnelles. Dans le cas de Mohsen, par exemple, le projet d'ouvrir une auto-école en Tunisie échoue en raison de certaines difficultés systémiques, d'où on comprend l'absence de réseaux sociaux de soutien qui puissent l'aider à en faire face : « Oui, oui j'ai essayé, j'ai fait un an là-bas, j'ai travaillé un an là-bas avec quelqu'un. Parce qu'au début, il faut travailler trois ans avec quelqu'un de l'auto-école, puis après trois ans, on peut partir seul. J'ai fait un an, puis je n'ai pas aimé, toujours des problèmes, toujours... » (Mohsen, homme, 55 ans).

La précarité de l'emploi, les difficultés économiques et d'autres conditions défavorables conduisent en outre ces migrants à des périodes d'absence prolongées de la Tunisie, générant une atrophie progressive des relations sociales dans leur endroit : « Pour moi, c'est terrible de ne pas aller au mariage de mes frères, quand Ali s'est marié, je n'y suis pas allé, j'ai vu par Skype parce qu'il avait son mariage là-bas la période de Noël et je ne peux pas acheter le billet, je suis resté ici. Je t'ai dit que mon mari et moi avons été au chômage pendant sept ans... » (Zaynab, femme, 52 ans). Et progressivement, la perte des connaissances dans le contexte d'origine s'accompagne à un sentiment d'étrangeté. L'éloignement physique se mêle ainsi à l'absence sociale (Sayad, 1999, p. 226), restituant, même dans le contexte d'origine, une position de marginalité sociale et symbolique : « On est étranger deux fois : ici on est étranger, on va là-bas et on est étranger. Là-bas, tu ne connais pas les gens à part ta famille, tes voisins, etc. ... tu te sens comme un étranger » (Maher, homme, 46).

Au sein du groupe des immigrés, les situations caractérisées par une pénurie initiale de ressources semblent donc pouvoir s'alimenter, générant une marginalité persistante qui traverse les dimensions économiques et culturelles et implique la sphère sociale, se traduisant dans l'étroitesse des réseaux en Italie et en Tunisie et dans un sentiment proche de la *double absence*. En ce sens, la dotation en capital social des sujets de la recherche semble être liée à leur positionnement social et, comme nous le verrons, avoir un impact important sur leur expérience transnationale.

Lieux de sociabilité, frontières de l'exclusion. Le bar comme vitrine du lien social

Après avoir avancé quelques réflexions sur les conditions favorisant ou entravant la construction de réseaux sociaux dans le contexte de l'immigration et de l'émigration, il paraît utile d'attirer l'attention sur certains lieux où les ressources sociales des migrants se manifestent visiblement et, avec elles, se montre la possibilité d'appartenir à un certain contexte de référence.

En restant centré sur la première génération et en particulier sur la composante masculine, un lieu incontestablement emblématique est le bar, lieu public et terrain par excellence des relations masculines. Ce n'est donc pas un hasard si le chercheur Fayçal Daly a observé dans l'exclusion des migrants tunisiens des bars de Modène une manifestation des processus de stigmatisation et de marginalisation dont ils étaient victimes : « Un autre lieu où j'ai été témoin de nombreuses expressions du racisme ordinaire a été le bar. En Italie, le bar est associé à la construction d'un environnement social dans lequel se construisent des processus de différenciation, d'exclusion et de contrôle entre "insiders" et "outsiders" » (Daly, 1999, p. 176). Le bar est ainsi le lieu où se mesurent d'abord les représentations d'exclusion qui les clients autochtones véhiculent à l'égard des autres : « Quand on a des petites mauvaises expériences ici ou quand... on prend un café dans un bar, on est tranquille et on entend quelqu'un à côté de soi qui parle d'un Tunisien ou d'un Marocain et il commence... mais il ne sait pas que tu es Tunisien » (Zouhair, homme, 34). Précisément en raison de sa nature d'espace d'interaction entre différents groupes sociaux, dans le bar les migrants entrent en contact avec les représentations sociales dominantes, mais il est aussi le lieu où l'on observe l'évolution de ces représentations, parfois sous l'impulsion des migrants eux-mêmes. Driss raconte par exemple la visibilité acquise par les Tunisiens de Modène grâce aux exploits de l'*Etoile Tunisienne*, une équipe de football active dans le championnat local et composée de migrants : « On a réussi à élargir un peu nos connaissances, grâce à l'équipe de football. Parce que tu trouves quelqu'un dans le bar qui te dit "oh, hier j'ai joué avec les étrangers, ils sont bons". On entend aussi ces choses-là dans les bars » (Driss, homme, 56 ans).

Terrain de relations entre différents groupes et communautés, c'est dans le bar que les migrants peuvent mesurer leur insertion dans les réseaux sociaux locaux, à travers des gestes de reconnaissance de la part des autochtones. Abdel raconte : « Avant, il y avait un bar en face de la pharmacie de la place. Quand j'entrais, ils m'offraient un café et quand je voulais le payer, ils me disaient "c'est déjà payé", je ne sais même pas qui l'a payé. Ceci te dit à quel point les gens étaient gentils avec moi, mais même maintenant... » (Abdel, homme, 57 ans). Ses propos sont rejoints par ceux de Mejdî, qui fait le lien entre la reconnaissance locale et son propre expérience de bénévolat en Italie : « Sais-tu combien de fois je suis dans le bar et les gens viennent me voir et me disent "Es-tu Mejdî ?", je leur réponds « Oui, ravi de vous rencontrer ». Parce qu'ils parlaient de moi à l'époque, cela semblait bizarre que quelqu'un vienne d'Afrique, un immigrant, aide la Croix Bleue, nos personnes âgées... » (Mejdî, homme, 60 ans).

Cependant, le bar en Italie n'est pas seulement le contexte où l'on pèse les liens avec la population autochtone, mais pour plusieurs migrants, c'est aussi

un espace de détente et de rencontres avec les compatriotes, un lieu de construction de réseaux communautaires. Une fonction remplie de manière encore plus explicite par les « cercles tunisiens », centres de loisirs répandus surtout en Sicile : « Ici, le cercle fonctionne parce que la communauté, tu le sais, est grande. Il y a trois ou quatre cercles, je n’y vais pas. Ce sont des bars où les gens vont jouer aux cartes, boire du thé, du café, il n’y a pas de boissons alcoolisées et c’est bien » (Saber, homme, 54). Pour certains migrants, cependant, la fréquentation de cercles ou de bars avec la présence exclusive de compatriotes semble être un exemple dangereux de fermeture dans la communauté et d’incitation à des comportements déviants. Cette lecture est particulièrement répandue chez les interviewés qui souhaitent conserver une bonne réputation dans le contexte de l’immigration et sauvegarder les réseaux sociaux développés en Italie. Abdel, présenté comme l’un des répondants capables de construire une *double présence*, raconte : « Parfois, le patron du café me voit et me dit : “viens ici, je t’offre un café», «merci quand même, c’est comme si j’acceptais”, je lui dis. Pourquoi je ne m’arrête pas pour prendre un café ? Parce qu’en regardant les tables du bar, je vois qu’elles sont pleines de Tunisiens avec des bières, qui parlent, on ne comprend rien et je préfère ne pas y aller parce que pour moi c’est une mauvaise impression. Avez-vous l’habitude de boire ? Vous achetez des bières, vous rentrez chez vous et vous buvez, vous ne venez pas au bar ! Pour moi, c’est une honte » (Abdel, homme, 57 ans). Le rapport au bar en Italie et à ses usagers semble donc révélateur de la dotation en capital social des migrants et de leur inscription dans des réseaux sociaux plus ou moins larges et plus ou moins connoté communautairement.

Non moins significatif apparaît l’espace du bar, ou plutôt du café, lors des retours en Tunisie, au cours desquels il devient le thermomètre du maintien d’une présence sociale dans le contexte d’origine. Yahya, un autre exemple de *double présence*, raconte : « Dès que j’arrive en Tunisie, je fais mon tour, je reste peut-être un jour à la maison avec mes parents, puis après je vais me promener dans la campagne, voir mes amis [...] même aller prendre un café avec des amis, ça me détend vraiment, de retrouver mes amis d’enfance, et comme je te l’ai dit, il semble comme si cette année passée en Italie n’avait jamais existé » (Yahya, homme, 57 ans). L’expérience de Mejdî semble bien différente. En dépit d’une bonne intégration dans les milieux autochtones en Italie, son éloignement des dynamiques du café trahit une absence sociale de la Tunisie irréversible et douloureuse : « J’ai franchement perdu mes amitiés. Maintenant, quand je vais en Tunisie, je ne trouve aucun de mes amis proches avec lesquels nous avons grandi ensemble, et quand j’entre dans le bar, j’ai l’air d’un nouveau venu, “peut-être que celui-ci n’est pas d’ici...” Tous ces gens que je ne connais pas, tu perds... j’avais l’impression de ne plus être à ma place » (Mejdî, homme, 60 ans).

Les histoires qui viennent d'être évoquées ont permis d'observer comment la différente morphologie des réseaux sociaux des participants à la recherche se manifeste visiblement dans certaines expériences sociales, telles que la fréquentation de lieux publics comme les bars. Dans ces lieux, la dotation en capital social est ainsi affichée et – corrélativement – elle produit des sentiments d'appartenance ou d'étrangeté qui informent les expériences et les orientations transnationales.

Les échanges à travers les frontières. La double imbrication du matériel et du social

Dans les paragraphes précédents, le développement d'un capital social plus ou moins étendu et diversifié a été mis en relation avec les conditions structurelles et les événements biographiques propres aux répondants et observé dans sa manifestation dans des lieux publics tels que le bar. Pour conclure ces réflexions, nous détournons le regard sur la relation entre les morphologies sociales des sujets de la recherche et leurs pratiques matérielles transnationales.

Une dimension de cette imbrication semble être celle des investissements réalisés par les migrants, qui sont généralement concentrés dans des secteurs économiques, tels que l'immobilier ou le foncier, qui ne requièrent ni compétences techniques spécifiques ni présence physique constante sur le lieu d'investissement. Nous pouvons citer le cas de Kamel qui, à la manière de Moktar, maintient une présence économique en Tunisie grâce au soutien des réseaux parentaux qui prennent en charge la gestion directe des investissements qu'il a réalisés : « Il y a une sœur qui s'occupe des appartements que j'ai construits et elle reçoit aussi un salaire pour ça. Oui, je me sens surtout avec elle, au moins trois ou quatre fois par semaine, mais aussi avec les autres sœurs » (Kamel, homme, 53 ans). Les investissements entrepreneuriaux traditionnels sont également liés à l'implication d'un réseau fiable, ce qui permet de connecter investissements économiques et sociaux en un seul nœud. Farah, par exemple, raconte : « Nous sommes en train de réaliser un projet de pâtisserie [...] Il y a une de mes nièces qui a suivi une formation spécifique pour faire ces types de pâtisseries et elle les fait très bien, elle a beaucoup de demandes, j'ai dit "pourquoi pas ?" nous avons créé cette entreprise mais toujours au sein de la famille » (Farah, femme, 57 ans). Dans certains cas, cependant, s'appuyer sur les réseaux parentaux peut représenter un risque, exposant le migrant à la vulnérabilité de son *absence* : « J'envoyais de l'argent en Tunisie, et mon oncle me disait "Fadil je pense à toi comme je pense à mon fils, je t'aide à faire une maison en Tunisie", mais à la fin il n'y avait rien, quand j'y suis allé après 10 ans, il n'y a pas de maison, il n'y a rien. L'argent a disparu. Mais je ne suis pas le seul, tous ceux qui viennent

ici, c'est soit son frère qui a pris l'argent, soit sa femme, soit sa mère » (Fadil, homme, 54 ans).

Le soutien mutuel entre le renforcement des relations sociales en Tunisie et l'investissement économique émerge également en raison de la valeur symbolique de ces investissements, preuve de l'engagement des migrants dans un avenir en Tunisie. Pour certaines personnes interrogées, en effet, l'investissement prend la forme d'une préparation – économique et sociale – à leur retour au pays (Calenda, 2016) : « Un peu de l'argent que j'ai laissé ici, je l'envoie en Tunisie et j'ai fait un palais et j'ai acheté des terres à Gafsa. Au moins, je sais déjà que si je rentre à Gafsa, je peux continuer ce travail, rester à la campagne, louer ce palais et rester tranquille » (Labid, homme, 44). Ainsi, la dotation de ressources sociales joue un rôle central dans le choix d'investir en Tunisie, tout comme les attentes développées sur sa relation future avec le contexte d'origine, faisant de l'investissement – pour ceux qui en ont les moyens – un moyen de *maintenir la présence* en Tunisie.

Cette imbrication entre projections futures, pratiques transnationales et morphologie des réseaux sociaux se retrouve également dans des contextes d'échange plus quotidiens, comme la circulation des cadeaux. En effet, lors des retours estivaux des émigrés dans les contextes d'origine, leurs réseaux sociaux sur place manifestent des attentes, faisant des cadeaux une obligation sociale : « Absolument, si tu n'apportes pas de cadeaux, tu n'es personne ! Et puis bien sûr... "Il y a mon cousin d'Italie, je vais chez lui parce que je suis sûr qu'il m'a apporté quelque chose". Mais je lui demandais toujours moi-même : est-ce que tu veux quelque chose ? C'est presque émouvant, mais sérieusement, ils regardent l'Italie comme si c'était un paradis » (Zarif, homme, 19 ans). La pratique du don au sein des réseaux familiaux – typiquement le long de l'axe Nord-Sud – devient ainsi une manière de sanctionner symboliquement la participation continue au réseau familial en Tunisie dont on est loin pour la grande partie de l'année, au point de tenir pour acquis cette pratique : « Ce n'est pas que je dois attendre que quelqu'un me dise "apporte-moi ce cadeau", moi-même je dois avoir cette pensée d'apporter quelque chose à mes petits-enfants ou à ma mère et à mes sœurs » (Anis, homme, 59 ans).

Si, d'une manière générale, l'envoi de cadeaux paraît destiné à réparer, au moins partiellement, la « trahison » de l'émigration (Sayad, 1999), à y regarder de plus près, même cette pratique diffère en fonction des orientations transnationales des personnes interrogées. Une fois de plus, l'étendue et la densité des réseaux sociaux impliqués nous permet de comprendre les variations de cette pratique. Pour les migrants qui investissent activement dans le maintien d'un capital social en Tunisie, la pratique du don – décrite comme naturelle et stable au fil du temps – implique de très vastes réseaux familiaux : « Deux

semaines avant de partir, nous prenions une valise séparée pour les cadeaux et nous faisons une liste de tous nos cousins du côté de mon père et du côté de ma mère, et il y en avait tellement ! En plus de cela, nous apportions de la nourriture, des chocolats, des bonbons et tout le reste. Nous allions là-bas, puis le lendemain nous apportions cette valise et ils nous attendaient tous parce qu'ils savaient que nous devions apporter quelque chose » (Yosra, femme, 20 ans). Au contraire, pour les agents qui vivent une absence sociale en Tunisie, la pratique du don est plus discontinue et ne concerne qu'un nombre limité de personnes : « Seulement avec les nouveau-nés maintenant, les bébés, mes petits-enfants, et puis c'est tout. Les premières années, oui, puis depuis que je suis mariée, je ne pense plus qu'à papa et maman, les autres disparaissent de la vie. Pour mes petits-enfants maintenant, un paquet de bonbons, du shampoing, ce genre de choses » (Hedi, homme, 57 ans).

Conclusions

Les études sur les migrations considèrent depuis longtemps le lien social comme l'infrastructure de base de la transnationalité, capable de soutenir le mouvement à travers les frontières nationales des personnes et des biens matériels et immatériels. Adoptant le concept de capital social de Bourdieu, ce chapitre est parti de l'entrelacement des ressources économiques, culturelles et sociales dans les biographies des sujets de la recherche, puis a examiné les lieux où les dotations en capital social sont montrées et construites – comme le bar – et a conclu sur la relation entre les ressources sociales et les pratiques transnationales réalisées – ou planifiées – par les participants à la recherche.

L'étude du lien social développé dans le contexte d'émigration et d'immigration selon la perspective bourdieusienne a permis d'éviter lectures qui essentialisent les communautés, pour redécouvrir à l'intérieur du groupe en question comment les ressources sociales participent à la dotation globale de capitaux des agents individuels (Tronca, 2003) et se développent à la suite d'un travail d'investissement et d'appropriation aux résultats divers (Neveu, 2018 ; Piselli, 2005). De fait, au sein de la communauté tunisienne ont émergé différentes configurations de capital social, plus ou moins larges et plus ou moins orientées vers le pôle tunisien ou le pôle italien, configurations sociales directement liées à une diversité de pratiques et d'orientations transnationales.

La lecture adoptée sur le capital social a permis non seulement de comprendre et d'approfondir les trajectoires transnationales des agents, mais aussi d'en saisir les caractéristiques processuelles, concurrentielles et instrumentales. Comme nous l'avons observé, la construction et l'entretien des réseaux sociaux – que ce soit en Italie ou en Tunisie – exigent des migrants un investissement

en temps et en ressources matérielles, investissement qui est soutenu tant par des orientations émotionnelles et identitaires que par l'attente d'un gain qui peut prendre la forme du maintien d'un sentiment d'appartenance à un certain contexte social.

En termes plus généraux, la récupération d'une lecture relationnelle du social, développée théoriquement par Bourdieu et adoptée empiriquement par Sayad dans l'étude de la migration, semble fructueuse pour renouveler l'étude du capital social et en faire une clé pour comprendre les caractéristiques et les variations des expériences transnationales à l'intérieur et au-delà de la Méditerranée. La récupération de ces références théoriques, utiles pour surmonter certaines des lacunes des études transnationales – telles que leur confusion terminologique et conceptuelle (Mazzella, 2021), leur tendance au descriptivisme (Caponio & Schmoll, 2012) et leur imprécision théorique (Nowicka, 2020) – pourrait bénéficier d'un dialogue renouvelé entre les chercheurs actifs en Italie et en France, des pays qui, en plus de partager un espace migratoire méditerranéen commun, ont vu les élaborations de Bourdieu et Sayad émerger et circuler plus qu'ailleurs.

Bibliographie

- Ambrosini, M. (2007). Prospettive transnazionali: un nuovo modo di pensare le migrazioni? *Mondi Migranti*, (2), 43-90.
- Bertani, M. (2010). Il capitale sociale come bene relazionale. Un'applicazione della network analysis nello studio delle reti di social support degli immigrati. *Mondi Migranti*, (2), 204-246.
- Boccagni, P. (2009). Il transnazionalismo, fra teoria sociale e orizzonti di vita dei migranti. *Rassegna Italiana di Sociologia*, (3), 519-544.
- Boccagni, P. (2012). Revisiting the “Transnational” in Migration Studies: A Sociological Understanding. *Revue européenne des migrations internationales*, 28(1), 33-50.
- Bourdieu, P. (1980). Le capital social: notes provisoires. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, (31), 2-3.
- Bourdieu, P. (2015). *Sociologie Générale. Vol. 1 Cours au Collège de France 1981-1983*. Paris: Seuil.
- Calenda, D. (2016). Cicli migratori ‘sud-sud’: l'esperienza dei migranti di ritorno Maliani. *Mondi Migranti*, (2), 179-200.
- Caponio, T., & Schmoll, C. (2012). Lo studio delle seconde generazioni in Francia e in Italia. Tra transnazionalismo e nazionalismo metodologico. In M. Barbagli, & C. Schmoll, *Stranieri in Italia. La generazione dopo* (p. 103-146). Bologna: Il Mulino.

- Castles, S., de Haas, H., & Miller, M. J. (2013). *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*. London-New York: Red Globe Press.
- Cheong, P. H., Edwards, R., Goulbourne, H., & Solomos, J. (2007). Immigration, social cohesion and social capital: A critical review. *Critical Social Policy*, 27(1), 24-49.
- Coleman, J. S. (1988). Social Capital in the Creation of Human Capital. *American Journal of Sociology*, 94, 95-120.
- Daly, F. (1999). Tunisian migrants and their experience of racism in Modena. *Modern Italy*, 4(2), 173-189.
- Diminescu, D. (2002). Les migrations à l'âge des nouvelles technologies. *Hommes et Migrations*, (1240), 6-9.
- Faist, T. (2000). *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*. Oxford: Oxford University Press.
- Granovetter, M. (1973). The Strength of Weak Ties. *American Journal of Sociology*, 78(6), 1360-1380.
- Massey, D. S., Alarcon, R., Durand, J., & González, H. (1990). *Return to Aztlan: The Social Process of International Migration from Western Mexico*. Berkeley: University of California Press.
- Mazzella, S. (2021). *Sociologie des migrations*. Paris: PUF.
- Neveu, E. (2018). Bourdieu's Capital(s): Sociologizing an Economic Concept. In T. Medvetz, & J. J. Sallaz, *The Oxford Handbook of Pierre Bourdieu*. Oxford: Oxford University Press.
- Nowicka, M. (2020). (Dis)connecting migration: transnationalism and nationalism beyond connectivity. *Comparative Migration Studies*, 8, 1-13.
- Piselli, F. (2005). Capitale sociale e società civile nei nuovi modelli di governance locale. *Stato e Mercato*, (75), 455-485.
- Putnam, R. D. (1993). *Making Democracy Work. Civic traditions in modern Italy*. Princeton : Princeton University Press.
- Sayad, A. (1999a). *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris: Seuil.
- Tronca, L. (2003). La costituzione reticolare del capitale sociale. *Sociologia e politiche sociali*, 3, 155-174.

Auteurs

Stefano ALLIEVI est professeur de sociologie et directeur du master en *Religion, Politics and Global Society* à l'université de Padoue. Il est spécialisé dans l'étude du phénomène migratoire et de l'Islam en Europe. Il mène aussi une intense activité de participation au débat public, dans les médias et avec ses conférences-spectacle. www.stefanoallievi.it

Maurizio AMBROSINI est professeur de sociologie des migrations à l'université de Milan, Département de Sciences Sociales et Politiques. Il est aussi chargé d'enseignement à l'université Côte d'Azur de Nice. Il a publié plusieurs ouvrages en ce domaine, parmi lesquelles plusieurs articles en anglais et en français.

Giulia BREDA est docteure en Sociologie, associée à l'URMIS, université Côte d'Azur. Ses enquêtes se sont penchées sur les migrations saisonnières et à la construction de l'expertise des Organisations internationales concernant le lien entre migration et développement.

Andrea CALABRETTA est docteur en Sociologie. Il est actuellement chercheur à l'université de Padoue. Il s'intéresse à la sociologie des migrations et en particulier à la transnationalité migratoire, aux processus d'inclusion et d'exclusion des migrants et de leurs descendants, et à l'islam européen.

Nicola DI MAURO est post-doc à l'Université de Naples « L'Orientale » et adjoint professor à la Loyola University of Chicago – John Felice Rome Center. Il a travaillé dans le cadre des projets financés par l'UE (TRAIn TRAINING, TRI-VALENT, *Arriver en Europe, Partir d'Europe : Trajectoires Marocaines et Turques*).

Renzo GUOLO est professeur de sociologie de l'islam à l'université de Padoue. Intérêts de recherche : conflits dans les sociétés multiculturelles, relations entre politique et religion. Ses dernières publications comprennent : *Michel Leiris ethnologo* (Meltemi, 2022) ; *I ferventi* (Mondadori, 2021) ; *Sociologia dell'islam* (Mondadori, 2016) ; *L'ultima utopia* (Guerini, 2015).

Sylvie MAZZELLA est sociologue, directrice de recherche au CNRS au Laboratoire MESOPOLHIS. Ses travaux questionnent l'immigration maghrébine en France et la migration subsaharienne au Maghreb. Elle a notamment publié un ouvrage de synthèse *Sociologie des migrations* aux PUF réédité en 2021.

Swanie POTOT est chercheuse au CNRS, membre de l'URMIS à l'Université Côte d'Azur. Ses travaux portent sur les migrations en Europe et leurs insertions socio-économiques dans les sociétés occidentales. Plus récemment, ses recherches se sont orientées vers les *Border studies*, analysant les nouvelles formes de la frontière et leurs effets sur les personnes.

Mohammed Khalid RHAZZALI est directeur adjoint du Centre Interuniversitaire Culture, Droit et Religions FIDR, est professeur de « Sociologie de l'islam » à l'Université de Padoue. Il est également directeur exécutif au sien de cette dernière de l'International Master in Religions Politics and Global Society.

Vincenzo ROMANIA est professeur associé de sociologie à l'université de Padoue. Il travaille sur la théorie sociologique et les processus multiculturels.

La Méditerranée est un très vieux carrefour. Depuis des millénaires tout a conflué vers elle, brouillant, enrichissant son histoire : hommes, bêtes de charge, voitures, marchandises, navires, idées, religions, arts de vivre.

Fernand Braudel, *La Méditerranée*, 1977

Ce volume rassemble les travaux développés autour de la conférence « Nouvelles mobilités et migrations trans-méditerranéennes » qui a eu lieu à Padoue les 4 et 5 novembre 2022. La conférence a réuni plusieurs spécialistes italiens et français des études migratoires, en se concentrant notamment sur l'étude des mouvements humains à travers la Méditerranée.

Celle-ci est en effet traversée - dans le passé comme dans le présent - par des flux discontinus et des mouvements multidirectionnels qui alimentent des stratifications sociales et symboliques complexes sur l'échelle transnationale. En raison de la centralité du bassin méditerranéen pour les études françaises et italiennes, nous souhaitons, à partir de ce volume, renouer autour de la Méditerranée le dialogue entre les deux traditions de recherche.

ISBN 978-88-6938-396-0



€ 20,00